



Ministère de la Culture et des Arts



GLOBAL ENVIRONMENT FACILITY
INVESTING IN OUR PLANET



Programme
des Nations
Unies pour le
Développement

Evaluation Finale du PNUD-GEF

Conservation de la biodiversité d'intérêt mondial et
utilisation durable des services écosystémiques dans les
parcs culturels en Algérie

Equipe EF : Dr M.C ABROUS /Evalueur International
Dr Omar BENBEKHTI /Evalueur National

Préambule

Titre du projet	Conservation de la biodiversité d'intérêt mondial et utilisation durable des services écosystémiques dans les Parcs Culturels en Algérie
Numéro du Projet	Output/Project ID : 78496 Award ID : 61754 UNDP PIMS : 4153 GEF PMIS : 3952
Echéance de EF	31 janvier 2022
Date de remise du rapport EF	12 janvier 2022
Domaine d'intervention opérationnel/Programme stratégique du GEF	Biodiversité Dégradation des terres
Pays	Algérie
Agence de mise en œuvre FEM	PNUD
Agence d'exécution du projet	Ministère de la Culture et des Arts
Agence chargée de la coordination et de la supervision	Ministère des Affaires Etrangères et de la Communauté Nationale à l'étranger

Reconnaissance

Nous souhaitons exprimer toute notre reconnaissance au PNUD-GEF de nous avoir confié la mission d'EF de ce Projet

Nous exprimons notre profonde gratitude à l'équipe de l'Unité Centrale du Projet et aux équipes des trois Parcs culturels visités, pour leur entière disponibilité tout au long de la mission.

Nous remercions fraternellement les populations locales pour leur intérêt dans le déroulement de la mission et pour leur hospitalité légendaire

A toutes et tous, fort nombreux(es), qui ont contribué par leur connaissance et collaboration à l'évaluation finale du Projet
Nous leur rendons un vibrant hommage

Nous avons à cœur de dédier ce modeste travail de fin de parcours du Projet à la mémoire de feu Madame Habiba BAHAMID, ex Directrice ONPC Tindouf décédée en poste durant le cycle du projet en reconnaissance de sa qualité de militante infatigable du patrimoine écoculturel qui nous a été tant relatée, essentiellement par le Directeur national du Projet,
Monsieur Salah Amokrane

TABLE DES MATIÈRES

Préambule.....	P1
Sigles & acronyme.....	P3
1. Résumé Analytique.....	P04–10
2. Introduction	P11–14
3. Description du Projet	P15–20
4. Constatations	P21–50
4.1. Stratégie : Conception/Elaboration du Projet.....	P22–26
4.2. Mise en œuvre du Projet.....	P27–40
4.3. Résultats et Impacts du projet.....	P41–52
Conclusion générale.....	P53
5. Principales constatations, conclusions, enseignements tirés... ..	P54–57
Principales recommandations	P58–60
6. Annexes	
1. TdR de l'EF	P62–72
2. Echelle de notation de l'EF.....	P73
3. Carte schématique zone de convergence du Projet.....	P74
4. Liste des documents examinés.....	P75–78
5. Itinéraire de la mission d'EF, y compris le résumé des visites sur terrain.....	P79
6. Liste récapitulative des principales parties prenantes.....	P80
7. Liste des personnes interviewées.....	P81–83
8. Questionnaires utilisés.....	P84
9. Diagramme de la logique d'intervention.	P85
10. Etat de développement actuel de l'UGC	P86–87
11. Etat récapitulatif des notations de l'EF.....	P88

Sigles & acronymes

AMC	Accord de Management Collaboratif
AP	Aire Protégée
APC	Assemblée Populaire Communale
APR	Annual Project Report
APW	Assemblée Populaire de Wilaya
BP	Bureau Pays (PNUD)
CEO	Chief Executive Officer
CP	Comité de Pilotage
CTR	Conseiller Technique Régional (PNUD/GEF)
DGF	Direction Générale des Forêts
DNP	Direction nationale du projet
EF	Evaluation Finale
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
GC	Gestion Collaborative
GEF	Global Environment Facility
GEF IEO	GEF Independent Evaluation Office
GEF OFP	GEF Operational Focal Point
GEF TF	GEF Trust Fund
GeCon	Gestion des Connaissances
ID	Identification
IEC	Information, Education, Communication
IPCC	Intergovernmental Panel on Climate Change
ISEG	Instrument de Suivi de l'Efficacité de Gestion
LDCF	Least Developed Countries Fund
MAE CNE	Ministère des Affaires Etrangères et de la Communauté Nationale à l'Etranger
MCA	Ministère de la Culture et des Arts
MTR	Midterm Review / Evaluation à mi-parcours
NPIF	Nagoya Protocol Implementation Fund
ONG	Organisation non gouvernementale
ONPCA	Office National du Parc Culturel de l'Ahaggar
ONPCT	Office National du Parc Culturel de Tassili N'Ajjer
PAB	Plans d'Action Biodiversité
PCs	Parcs Culturels
PCA	Parc Culturel de l'Ahaggar
PCT	Parc Culturel du Tassili N'Ajjer
PDG	Président Directeur Général
PGA	Plan Général d'Aménagement
PIF	Project Identification Form
PIR	Project Implementation Review
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUD PIMS	UNDP Project Information Management System
PNUD IEO	UNDP Independent Evaluation Office
PPCA	Projet Parcs Culturels Algériens
ProDoc	Project Document
PSE	Paielements pour services environnementaux
SCCF	Special Climate Change Fund
S&E	Suivi & Evaluation

Résumé Analytique



Collier traditionnel Touareg

1. Résumé analytique

└ Descriptif du Projet

Le Ministère Algérien de la Culture et des Arts (MCA) a mis en place un réseau national de parcs culturels, sur la base de l'indissociabilité nature-culture, pour gérer le patrimoine naturel et culturel, notamment la biodiversité d'intérêt mondial. Ce réseau couvre une superficie de 1.042.577km², près du 43% du territoire national ([annexe N° 03 Carte schématique de la zone de convergence du Projet](#))

Ce grand territoire constitue un domaine prioritaire pour la biodiversité dans l'écosystème du Sahara central Algérien et l'un des principaux sites mondiaux pour la conservation de l'aire biotique du désert. Ce Projet a été conçu dans le respect de l'Objectif stratégique des APs (SO1) du GEF et, plus spécifique-ment, le deuxième sous-objectif « Elargissement de la couverture des aires protégées » tout en s'inscrivant dans le cadre du troisième Programme stratégique intitulé (Renforcement des réseaux des aires protégées terrestres)

Ce projet initié dès 2013 pour une durée de sept (07) années 2013-2019, s'est vu révisé à deux reprises, étendant sa durée de mise en œuvre à avril 2022 soit une durée de neuf (09) années. La première extension du projet est principalement due aux retards accumulés dans le démarrage de sa phase opérationnelle, la seconde étant liée à la pandémie de la Covid 19.

L'intervention dénommée Phase II, s'adosse sur la capitalisation des acquis d'un précédent projet de préservation et de protection de la biodiversité, dénommée Phase I, réalisée entre 2005-2009. Elle est une suite logique à cette première phase, qui consistait à renforcer les mécanismes et les outils de gestion de la biodiversité dans différents domaines.

L'objectif de ce nouveau projet, beaucoup plus opérationnel sur le terrain, est d'assurer que le système national de parcs culturels en Algérie soit géré d'une manière systémique et inclusive pour assurer la conservation d'une biodiversité d'importance mondiale et l'utilisation durable des services écosystémiques.

Son exécution est conduite en collaboration avec le PNUD et financé en partie par le Fonds pour l'Environnement Mondial /GEF et est mis en œuvre en gestion nationale (NIM) par le Ministère de la Culture et des Arts. Les ressources financières qui lui sont allouées présentent un total de 26,713,052 (US\$), avec une participation du GEF de 5 387 142 US \$, du PNUD de 522 858 US \$, et de 20.803.052 US \$ de l'Algérie.

Au sujet des parties prenantes, sont impliqués plusieurs acteurs en lien direct avec ses objectifs (Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de l'Environnement, Ministère des Ressources en Eau, de l'Agriculture etc.), les représentants de l'administration au niveau des wilayas (régions), de nombreux consultants, la société civile, les entreprises privées, les médias, et les usagers de ressources dans les PCs.

Les organes de gestion du projet comportent une tripartite (MAE-MCA-PNUD), un Comité de pilotage intersectoriel, une Unité de gestion centrale (UGC) située à Alger, deux Unités locales de gestion de projet (UGLs) privilégiées, situées dans les PCs du Tassili N'Ajjer à Djanet et de l'Ahaggar à Tamanrasset, ainsi que trois autres UGLs auprès des PCs de Touat Gourara-Tidikelt, de Tindouf et de l'Atlas Saharien.

Le lancement du projet a été effectué lors d'un atelier de démarrage tenu en octobre 2013 à Tamanrasset, avec une reprise effective avec l'organisation des premières activités sur le terrain dans le parc culturel de l'Ahaggar en octobre 2014

Celles-ci sont axées utilement sur le renforcement des capacités au niveau central, et sur les deux sites de démonstration des parcs culturels du Tassili N'Ajjer et de l'Ahaggar, ainsi que d'une manière moins prononcée sur les trois autres parcs culturels (Atlas Saharien, Touat Gourara Tidikelt, Tindouf), du fait que ces derniers sont nouvellement nés en 2008

Ses autres grandes lignes d'intervention se rapportent à des pratiques d'introduction d'approches innovantes par l'entremise de cinq (05) volets. Le premier s'applique à la conservation/protection de la biodiversité existante, flore, faune et zones humides. Le second se rattache à des changements d'attitude intersectoriels favorisant une gestion collaborative. Le troisième se rapporte au déploiement de services écosystémiques à travers la dimension d'écodéveloppement. Le quatrième volet se rapporte au développement de ressources humaines en renforçant les capacités à l'endroit de l'équipe de la direction du projet et à celles des offices gérant sur le terrain les PCs, mais également visant la population locale ainsi qu'un large éventail d'individus issus de multiples secteurs.

Le cinquième volet se rattache au développement d'une communication interne et externe multi-cibles

La Stratégie définit par le projet s'adosse sur la primauté nationale de bâtir un réseau de PCs dotés de Plans d'Aménagement comme le confirment la loi N°98-04 et le schéma directeur des zones archéologiques et historiques, qui lui-même est intégré au Schéma National d'Aménagement du Territoire fixé par la Loi n° 10-02 du 29 juin 2010.

Cette logique d'intervention est édictée autour de trois (3) composantes et vise à atteindre sept (7) résultats validés par seize (16) indicateurs de performance (Annexe N° 09 Diagramme logique d'intervention)

Le champ d'action de ce Projet couvre l'ensemble des cinq (5) PCs (Tassili N'Ajjer, Ahaggar, Touat-Gourara-Tidikelt, Tindouf et Atlas Saharien) tout en y privilégiant sept (07) sites considérés comme prioritaires dans les deux premiers, vu la richesse de la biodiversité et des écosystèmes qu'ils comportent. Il s'agit de trois sites dans le PC du Tassili N'Ajjer (sites du Meddak, du Tihodaïne et de l'Anhef) et de quatre (04) sites de l'Ahaggar (sites de la Taessa, de la Tefedest, Serkout et Immidir) destinés à devenir des sites de référence et de démonstration pour l'extension de la démarche à d'autres sites pertinents dans les cinq PCs. Ainsi, la conservation de la biodiversité et l'utilisation des services écosystémiques seront considérées comme un modèle d'exploitation durable et efficace des ressources naturelles.

Tableau N° 02 Tableau d'informations sur le projet
Tableau rempli par Le Commissioning Unit et partagé avec l'équipe TE

Détails du projet		Jalons du projet	
Titre du projet	Conservation de la biodiversité d'intérêt mondial et utilisation durable des services écosystémiques dans les parcs culturels en Algérie	Date d'approbation du PIF	24 avril 2009
ID du projet PNUD (PIMS #)	4153	Date d'approbation du ProDoc par le PDG du FEM	12 septembre 2011
ID du projet FEM (PMIS #)	3952	Date de signature du ProDoc :	24 Octobre 2012
Code Atlas PNUD	Award ID : 61754 Output/Project ID : 78496	Désignation du directeur national du projet	Avril 2014
Pays/Pays :	Algérie	Date de l'atelier de lancement	2-3 octobre 2013
Région	Parcs Culturels : Tassili N'Ajjer Ahaggar Atlas Saharien Touat Gourara – Tidikelt Tindouf	Date d'achèvement de l'examen à mi-parcours	Février 2018
Zone focale:	Biodiversité. Dégradation des terres	Date d'achèvement de l'évaluation finale :	31/01/2022
Programme opérationnel du FEM ou Priorités/objectifs stratégiques:	BD – SP3 « Strengthening Terrestrial Protected Area Networks » ; LD – SP1 « Supporting Sustainable Agriculture and Rangeland Management »	Fermeture opérationnelle prévue Date:	30/04/2022
Fonds du FEM	GEF TF (Fonds fiduciaire du FEM)		
Partenaire de mise en œuvre (Entité d'exécution FEM) :	Ministère de la Culture et des Arts		
Participation des ONG/OBC	N/A		
Participation du secteur privé	N/A		
Coordonnées géospatiales des sites du projet :	[Les coordonnées sont disponibles dans les PIR annuels]		
L'information financière			
PDF/PPG	à l'approbation du PIF USD)	à la fin du PDF/PPG (USD)	
Subvention FEM PDF/PPG pour la préparation de projets	0	0	
Cofinancement pour la préparation du projet	0	0	
Projet	à l'approbation du ProDoc par le PDG du FEM (USD)	à l'évaluation finale (USD)	
[1] Contribution du PNUD :	522 858	522 858	
[2] Gouvernement:	20 803 052	186 278 000	
[3] Autres multi/bilatéraux :	0		
[4] Secteur privé :	0		
[5] ONG :	0		
[6] Total cofinancement 1+2+3+4+5 :	21 325 910	186 800 858	
[7] Subvention du FEM	5 387 142	5 387 142	
[8] Subvention totale du Projet	26 713 052	192 188 000	

Tableau N° 03 Tableau de notes d'évaluation

1. Suivi et évaluation (S&E)	Évaluation
Conception de S&E à l'entrée	5
Mise en œuvre du plan de S&E	5
Qualité globale du S&E	5
2. Agence de mise en œuvre (AI) Mise en œuvre et exécution de l'Agence d'exécution (AE)	Évaluation
Qualité de la mise en œuvre/ assurance Qualité du PNUD	5
Qualité de l'exécution du partenaire de mise en œuvre/MCA	5
Qualité globale de la mise en œuvre/exécution	5
3. Évaluation des résultats ¹	Évaluation
Pertinence	5,67
Efficacité	5,70
Efficiences	5,67
Note globale des résultats du projet	5,68
4. Durabilité	Cotation
Viabilité financière	4
Durabilité sociopolitique	4
Cadre institutionnel et durabilité de la gouvernance	4
Durabilité environnementale	4
Probabilité globale de durabilité	4

Le tableau des notes d'évaluation consolide les notes individuelles effectuées dans un certain nombre de domaines dans le rapport principal de TE, comme détaillé dans la « Section 4. Constatations » du rapport de TE.

Notes pour les résultats, l'efficacité, l'efficience, le S&E, la mise en œuvre/la surveillance, l'exécution, la pertinence	Cotes de durabilité :
6 = Très Satisfaisant (HS) : dépasse attentes et/ou aucune lacune	4 = Probable (L) : risques négligeables pour la durabilité
5 = Satisfaisant (S) : répond aux attentes et/ou aucun ou insuffisance mineure	3 = Modérément probable (ML) : risques modérés pour la durabilité
4 = Modérément satisfaisant (MS) : répond plus ou moins aux attentes et/ou à certaines lacunes	2 = Modérément improbable (MU) : risques importants pour la durabilité
3 = Modérément insatisfaisant (MU) : un peu en deçà des attentes et/ou des lacunes importantes	1 = Improbable (U) : risques graves pour la durabilité
2 = Insatisfaisant (U) : nettement en deçà des attentes et/ou des lacunes majeures	Incapable d'évaluer (U/A) : Incapable d'évaluer l'incidence et l'ampleur attendues des risques pour la durabilité
1 = Très insatisfaisant (HU) : graves lacunes	
Incapable d'évaluer (U/A) : les informations disponibles ne permettent pas une évaluation	

Résumé concis des constatations et des conclusions

<p>Résultat 1 : Le système national élargi des PCs assure la gestion des écosystèmes et des ressources de la biodiversité de manière systématisée, inclusive et efficace</p> <p>Indicateur 4 : Les valeurs cibles de Notation de l'outil d'évaluation du PNUD/FEM des capacités du système national des PCs sont atteints</p> <p>Indicateur 5 : Les valeurs cibles de Notation de l'outil d'évaluation PNUD/FEM de la durabilité financière du réseau des PCs sont atteints</p>	
Constatations	Conclusions
<p>Parmi les deux (2) produits attendus pour ce résultat, le premier lié aux capacités du système national est totalement effectif, il a atteint sa cible. le second lié à durabilité financière a progressé, mais n'a pas atteint totalement sa cible</p>	<p>La notation de la durabilité financière telle que calculée ne reflète pas le haut niveau de durabilité financière du système de PCs, fortement soutenue par l'Etat algérien. Les indicateurs relatifs aux capacités du système national de gestion des PCs sont tous les deux approuvables</p>
<p>Résultat 2 : L'appui du public aux parcs culturels élargit la base des parties prenantes impliquées dans la gestion des PCs</p> <p>Indicateur 6 : Niveau de diffusion de la notion des PCs auprès du public cible, mesuré par un système de sondages périodiques.</p>	
Constatations	Conclusions
<ul style="list-style-type: none"> - De très nombreux outils de diffusion de la notion des PCs sur de multiples supports ont été développés - La valeur cible pour cet indicateur n'a été défini qu'après l'évaluation à mi-parcours (2017-2018) à 10 %/an, soit 30% pour les 3 années restantes Elle a atteint 93% - Le niveau de diffusion de la notion des PCs, mesuré par un système de sondages périodiques n'a pas été effectué dans les formes prévues. <p>Cependant, un dispositif de suivi de l'efficacité de la communication du projet est mis en place suivant des indicateurs de médiatisation du projet et des indicateurs KPIs pour mesurer la performance des réseaux sociaux du projet (site web et page facebook) A cela s'ajoute, une enquête en ligne lancée en février 2022 pour une analyse quantitative et qualitative de l'approche communicationnelle du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le très haut niveau de vulgarisation atteint a élargi formellement la base des parties prenantes impliquées. Ceci est vérifié concrètement par les multiples invitations adressées au projet sur le plan régional, national et même international pour participer à des événements liés à la biodiversité. Ceci traduit on ne peut mieux le fort impact sur toutes les parties prenantes <p>Nous considérons les effets positifs observés approuvables, même si le niveau de diffusion a été effectué sous d'autres formes que par un système de sondages périodiques.</p>
<p>Résultat 3 : L'efficacité de la gestion est améliorée dans les parcs culturels du Tassili N'Ajjer et de l'Ahaggar</p> <p>Indicateur 7 : Notation (ISEG). de la valeur cible prévue pour Tassili N'Ajjer 77, celle de l'Ahaggar 78</p>	
Constatations	Conclusions
<p>Les valeurs cibles ont été dépassées sur les deux sites Tassili N'Ajjer atteint 81/ 77 L'Ahaggar atteint 82/ 78</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concrètement, Le personnel des UGLs des deux Offices, complété et formé sur la gestion du patrimoine écoculturel active sur le terrain. - La biodiversité est suivi, sur les transects 	<p>Les trois aspects tangibles constatés, démontrent l'amélioration de l'efficacité de la gestion dans les PCs cités.</p> <p>Les effets observés sont approuvables</p>
<p>Résultat 4 : La conservation des espèces phares est améliorée dans la région du Tassili N'Ajjer/ Ahaggar.</p> <p>Indicateur 8: La répartition et la densité des espèces phares se maintient ou augmente dans les sites prioritaires</p>	
Constatations	Conclusions
<ul style="list-style-type: none"> - Il y a eu mise en place d'un dispositif validé de suivi, de surveillance des espèces phares (guépard saharien, gazelle dorcas et mouflon à manchettes) - Un premier plan de conservation de trois espèces phares a été produit. - De nombreux travaux et interventions ont été consacrés au guépard, à la gazelle Dorcas et au mouflon - Une étude pluridisciplinaire sur une longue période (30 mois) a été effectuée 	<p>L'on peut retenir que des procédures et des outils capables de réaliser de bonnes performances ont été bel et bien développés et mis en œuvre en vue d'améliorer les techniques de conservation des espèces phares (étude diachronique)</p>
<p>Résultat 5 : Les menaces et la dégradation des sites prioritaires de la biodiversité et des sites Ramsar sont réduites</p> <p>Indicateur 9 : Le nombre de constats de braconnage diminue de 50% dans les sites prioritaires. (N. d'individus objet de constat).</p> <p>Indicateur 10 : Densité du couvert ligneux dans les sites prioritaires se maintient ou augmente</p> <p>Indicateur 11 : Etablissement de Valeurs quantitatives pour les principaux paramètres de la qualité de l'eau des sites Ramsar</p>	
Constatations	Conclusions
<ul style="list-style-type: none"> - Pour l'indicateur 9 les valeurs cibles à la fin du projet ont été atteintes partiellement. L'on relève une réduction de constats de braconnage de 40% au lieu des 50% prévus - Pour l'indicateur 10, la densité du couvert ligneux mesuré par satellite est rapporté en augmentation - Pour l'indicateur 11, les analyses de la qualité de l'eau sont réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> - Globalement, les effets observés pour ce résultat sont approuvables <p>Les systèmes de surveillance sont renforcés. Activation de patrouilles de contrôle et de surveillance</p> <p>Les menaces et la dégradation des sites prioritaires de la biodiversité et des sites Ramsar ont été effectivement réduites suite</p>

	à la diminution du braconnage du fait des systèmes renforcés de surveillance ainsi que par la mise en place du système de suivi de la qualité des eaux naturelles dans les complexes de zones humides, notamment celles classées dans le cadre de la convention internationale de Ramsar
<p>Résultat 6 : Participation active des populations locales, par des accords de gestion collaborative, réduit les pressions exercées sur les fonctions de l'écosystème dans les PCs du Tassili N'Ajjer et de l'Ahaggar</p> <p>Indicateur 12 : Nombre d'accords de Gestion Collaborative (GC) conclus et mis en œuvre couvrant au moins 6 sites prioritaires</p> <p>Indicateur 13 : Le nombre des propositions intégrées dans les accords de gestion, émanant des femmes, double.</p> <p>Indicateur 14 : Les SET en matière d'adaptation aux changements climatiques sont codifiés et capitalisés dans les accords de GC</p>	
Constatations	Conclusions
<ul style="list-style-type: none"> - Des accords de GC sont mis en œuvre dans 8 sites prioritaires au lieu de 6 prévus - Le nombre de propositions émanant de femmes dépasse la cible prévue (23 au lieu de 18) - Les SET sont intégrés dans les accords de GC 	<ul style="list-style-type: none"> - Les 3 indicateurs de performance liés à ce résultat sont validés <p>Les effets observés sont approuvables</p>

<p>Résultat 7 : La mise en œuvre de stratégies alternatives contribue à réduire les pressions exercées sur les services écosystémiques productifs et à améliorer la situation socio-économique sur les sites prioritaires des deux PCs l'Ahaggar et Tassili N'Ajjer</p> <p>Indicateur 15 : Les fonds alloués sont effectivement mobilisés pour la mise en œuvre des actions éligibles.</p> <p>Indicateur 16 : Au moins 50 % des agences touristiques agréées adoptent et mettent en œuvre la charte de tourisme durable.</p>	
Constatations	Conclusions
<ul style="list-style-type: none"> - Les stratégies alternatives contribuant à réduire les pressions exercées sur les services écosystémiques ont été mises en œuvre grâce en grande partie au cofinancement mobilisé - Défection du tourisme international. Beaucoup d'agences de tourisme sont mis en stand by du fait de la situation régionale dans les pays du Sahel avec l'instabilité des pays voisins Libye Niger et Mali et l'impact de la pandémie de la COVID 19 - Développement d'un programme en faveur du tourisme national - Pour l'indicateur 16 : 50% des opérateurs adhèrent actuellement à la charte de tourisme initiée par le projet - L'association des agences de voyages au niveau du PC de l'Ahaggar a adopté la charte d'éthique 	<ul style="list-style-type: none"> - Le niveau cible pour l'indicateur 15 a été atteint dès 2018 - L'adhésion à la charte de tourisme initié par le projet se poursuit même dans la situation de défection du tourisme international - En vue de s'adapter à la situation inédite de défection du tourisme international, le projet a développé un programme de compensation en faveur du tourisme national. <p>Globalement, les effets observés sont approuvables</p>

Résumé concis des enseignements tirés

Rubrique	Enseignements tirés
Stratégie différenciée de conduite du projet	Choix pertinent qui s'impose pour assurer une durabilité effective des acquis du projet
Cohabitation de deux financements complémentaires	La définition précise au préalable de la destination de chaque type de financement augmente l'efficacité du projet
Vision	Le partage étendu de la vision à l'équipe de gestionnaires, tel que pratiqué dans ce projet, est source de meilleure mobilisation de l'ensemble des intervenants
Indicateurs	Majoritairement les indicateurs formulés sont estimés corrects du fait qu'ils sont bien ciblés et porteurs d'effets observables La valeur cible exclusive donnée à ces indicateurs qu'en fin de projet rend leur suivi relativement malaisé
Hypothèses/ Risques	Le suivi à intervalles réguliers des hypothèses avec formulation d'un niveau de risque (élevé, moyen, faible), tel que pratiqué dans ce projet est une démarche très vigilante.
Génération de sources de revenus pour les populations locales	Tout projet devant fournir des équipements non usités pour une population cible, ne doit pas se limiter à la fourniture de machines et une formation sur le plan technique, mais doit impérativement accompagner les bénéficiaires sur le plan gestion en pré et post création de leur entreprise
Gestion Collaborative inter sectoriels	De nombreux avantages peuvent être tirés d'un travail collectif intersectoriels Cette démarche a favorisé la transversalité entre des acteurs issus de différents horizons ainsi que la permissivité Cela a permis ainsi l'observation d'une dynamique nouvelle d'un changement fondamental dans la perception des agents des différents organismes impliqués

Théorie du changement	Le projet a réussi à inculquer chez les parties prenantes une moderne et plus intelligible perception de la démarche à entreprendre (scientifique, collaborative et intégrative des savoirs locaux) aux fins de préserver cette biodiversité
Gestion adaptative	La planification initiale des champs d'actions d'un projet ne doit pas être un outil statique, mais évolutif selon les contextes rencontrés dans la mise en œuvre du projet
Formation et renforcement des capacités	L'importance donnée par ce projet au renforcement des capacités est exemplaire. Il a durant tout son cycle multiplié des volets de développement de ressources humaines, dont certains inédits, tels que les formations prodiguées à la population locale et à un large éventail d'individus issus de multiples secteurs
Unité centrale de recherche et de gestion des PCs nouvellement créée	L'ambition du projet de créer une Unité centrale de gestion des PCs durant sa mise en œuvre a abouti, ce qui lui confère toute sa pertinence. Au-delà de cette création, mettre en œuvre cette Unité d'une manière viable, appropriée puis gérée dans la durée par les seuls acteurs régionaux et nationaux, exige à notre sens, une adaptation à ce nouveau rôle.



Tableau N° 04 Récapitulatif des recommandations

# d'enregistrement	Recommandation TE
A	Management de Projet
A1	Stratégie focalisant ses interventions dans le projet sur un nombre restreint de PCs est un choix pertinent
A2	Partenariat financement et cofinancement dans un projet de par ses multiples avantages est un principe à privilégier
A3	L'adoption d'une stratégie fondée sur une vision réaliste, commune et partagée par tous les intervenants est source de meilleure mobilisation autour d'un projet
A4	La démarche très vigilante pratiquée par ce projet vis-à-vis du suivi à intervalles réguliers des hypothèses avec formulation d'un niveau de risque (élevé, moyen, faible) est une démarche modèle. Celle-ci serait plus efficace encore en identifiant des alternatives de scénarios formulées au préalable en cas de vérification entière de l'hypothèse
A5	Pour rendre plus aisé le suivi des indicateurs, il est recommandé de procéder à l'intégration d'indicateurs intermédiaires (mesurables de manière constante dans le temps) qui permet de dresser des jalons qui sont des alarmes pour une bonne prise de décisions en temps opportun Par ailleurs, lorsque dans un projet, le nombre de partenaires est élevé, il est conseillé d'introduire des indicateurs liés au partenariat. La vérification à intervalles réguliers de ce type d'indicateurs permet de disposer de signes d'alerte quant à la réelle participation des partenaires et vérifier régulièrement dans quelle mesure la collaboration entre les acteurs engagés dans le projet est jugée satisfaisante (source d'informations incitant à l'action)
B	Génération de sources de revenu
B1	La fourniture d'équipements pour la création d'entreprise demande à accompagner les bénéficiaires sur le plan gestion en pré et post création, car créer son propre emploi à travers la création d'entreprise nécessite des compétences de gestion, de finance et de ressources humaines.
C	Gestion collaborative intersectoriels
C1	La nouvelle vision de travail collaboratif est à considérer comme exemple, mais reste à s'assurer qu'elle perdure
D	Théorie du changement
D1	Si l'on convoite de diffuser une culture écologique avec la volonté d'introduire du changement, il est important, telle que presté dans ce projet, d'avoir une vision à long terme, pour y préparer les générations futures.
E	Gestion adaptative
E1	L'adoption d'une gestion adaptative est pertinente. Elle permet d'anticiper les risques
F	Formation et renforcement des capacités
F1	La bonne pratique tirée de ce projet est son initiative d'élargir le champ des bénéficiaires de renforcement des capacités à tous ceux ou celles susceptibles d'être impliqué(e)s de loin ou de près à la problématique traitée. Cette démarche est à encourager
G	Communication Visibilité du Projet
G1	La communication externe auprès de toutes les communautés potentiellement utiles, locales et étrangères, est un déterminant fort pour la visibilité du projet et très avantageux dans l'accomplissement du projet et sur l'après projet.
H	Unité de recherche nouvellement créée
H1	Cette unité appelée à travailler en réseau formel avec les PCS exige d'adopter une nouvelle approche de travail avec ces derniers. Le passage d'un travail en réseau informel pendant le projet, à un travail en réseau formel après le projet, exige une adaptation de la constitution du système de réseautage. Ses besoins sont spécifiques. Une réflexion en consultation avec les PCs devrait probablement être menée. Quel est le type de réseau voulu ? Quel est le niveau de coopération désiré ? Comment seront les règles de la coopération ? Quels seront les mécanismes /instruments du travail en réseau ? Quel est le rôle des coordinateurs ?

Introduction



Mouflons à manchettes (*Ammotragus lervia*)
Statut de conservation UICN : Vulnérable

2. Introduction

Objectif et Finalité de l'EF

L'objectif de cette évaluation finale est de formuler une opinion motivée sur la performance de ce projet, au regard des critères fixés dans le cadre logique révisé, ainsi qu'en rapport avec le contexte de la politique de l'Algérie dans le domaine de la conservation de la biodiversité, la valorisation du patrimoine culturel et le développement des territoires

Pour l'atteinte de cet objectif, Il s'agit globalement d'évaluer les succès et les défis de l'action, les leçons apprises et formuler des recommandations pertinentes dans le but d'améliorer la prise de décisions pour les actions futures et/ou sa duplication

Ceci ayant pour finalité sous-jacente d'apporter des réponses aux essentielles questions que se posent toutes les parties prenantes de ce projet

Avons-nous formulé une logique d'intervention pertinente ?

Avons-nous fait ce qu'il convenait de faire ?

Avons-nous fait les choses qui s'imposaient comme il se devait ?

Avons-nous fait des progrès dans la réalisation des résultats que nous nous étions fixés ?

Notre projet a-t-il apporté une valeur ajoutée quelle différence fait notre intervention

L'exécution du projet a-t-il été mené dans le sens du but visé ?

Y-a-t-il des difficultés qui deviennent des obstacles ou qui freinent le projet vers son but ?

Les bénéficiaires présumés sont-ils satisfaits par la mise en œuvre de ce projet ?

Quels sont les enseignements que nous pouvons tirer de l'expérience vécue sur des bases validées et permettre au projet de poursuivre sa progression dans le sens désiré ?

Ces questions ont été abordées aussi bien avec le personnel de la DNP d'une manière implicite lors de la conduite d'un atelier participatif organisé au siège de la DNP pour discuter du cadre logique, des résultats obtenus et des indicateurs, qu'avec toutes les parties prenantes (représentants des institutions officielles partenaires du projet et autres organisations) interviewés face à face et/ou par visioconférence

Conformément aux termes de référence, l'évaluation a procédé à la conduite des actions suivantes :

- Analyser les critères CAD (pertinence, efficacité, efficience, cohérence, impact, durabilité) de l'intervention mise en œuvre et tirer les enseignements, aussi bien des facteurs clés de succès que des contraintes. Nous avons introduit le critère de cohérence interne et externe. Cohérence interne au niveau de la logique d'intervention en vue de vérifier si les éléments composant les différents niveaux du cadre logique sont cohérents les uns avec les autres. Cohérence externe pour tenir compte de la dynamique des partenariats que le projet a initié avec d'autres acteurs pour vérifier que le projet apporte une valeur ajoutée tout en évitant le chevauchement d'activités

- Dégager les leçons de l'expérience (quels outils, quelles méthodes ou approches se sont révélés être bonnes dans la situation spécifique du projet) sur l'ensemble des acquis de cette intervention

- Donner les éléments pour le partage de l'expérience et la capitalisation des bonnes pratiques

- Fournir des informations crédibles et utiles de cette expérience, permettant de les intégrer dans le processus de décision en vue particulièrement de la viabilité du système national de gestion des Parcs culturels algériens

C'est ce dernier objectif qui se décline sous la forme du but à atteindre, qui nous accorde la latitude d'évoquer et de saisir la notion de **finalité** (but à atteindre) de cette évaluation, exprimée dans l'objectif du projet. Celui-ci étant formulé ainsi : Le système de gestion des parcs culturels en Algérie vise à garantir la conservation de la biodiversité d'importance mondiale et utilisation durable des services écosystémiques. Il porte les trois (3) indicateurs suivants :

Durabilité écologique : élaboration, adoption et mise en œuvre du PGA des PCs

Durabilité institutionnelle : une structure dédiée de gestion des PCs est instituée

Durabilité socioéconomique : Patrimonialisation des cycles de savoir en matière de connaissances écologiques traditionnelles

A notre sens, c'est dans la durabilité institutionnelle, à travers l'institution d'une structure dédiée de gestion des PCs, que réside l'enjeu majeur du projet car il est l'interface aux deux (2) autres durabilités formulées et qu'il constitue la finalité prépondérante du projet

Au demeurant, l'objectif du projet qui correspond au résultat final à réaliser, évoquant la notion de système de gestion est déjà révélateur de la vision sous-jacente des concepteurs de ce projet, qui est le renforcement du système national des parcs culturels sous tutelle du Ministère de la Culture et des Arts

L'objectif du projet est focalisé sur la conservation de la biodiversité d'importance mondiale, et l'utilisation durable des services écosystémiques dans les parcs culturels. Dans cette situation, il y a lieu de s'interroger d'abord sur son aboutissement. Est-ce que les actions entreprises par le projet ont abouti à cet objectif ?

Le plan d'actions de notre mission d'évaluation comprend quatre (04) phases.

La première phase réalisée au niveau de la capitale Alger où se situe l'UGC, s'est attachée à réaliser à la fois un travail d'enquêtes et de contacts directs, face à face, avec les principaux acteurs responsables du projet, ainsi qu'avec l'ensemble des institutions officielles partenaires du projet

Ce travail a été complété par l'organisation de deux ateliers participatifs avec l'ensemble de l'équipe de la DNP. Le premier visant l'identification des points forts et des points faibles du processus d'évolution du projet à travers l'analyse du cadre logique. Le deuxième avait trait à l'état de développement actuel de l'équipe composant cette unité centrale. L'objectif de ce dernier était d'apprécier la performance de l'équipe de l'UGC, appelée probablement à devenir la future équipe de la structure centrale envisagée dans le cadre de la création d'une organisation à même de gérer le système national des PCs. Le mode d'exercice était de nature auto-évaluation à travers une grille prédéfinie de questionnements comportant quatre (4) dimensions, chacune soutenue par quatre (04) ou cinq (05) caractéristiques pondérées (critères). Les dimensions traitées se rapportent à la finalité du réseau, cartographie des acteurs, pilotage du projet, pérennité ([Annexe N° 11 Aperçu de l'état de développement actuel de l'UGC](#))

La seconde phase a consisté en une mission de terrain sur les trois (3) sites des PCs retenus pour cette évaluation finale. Celle-ci comportait des visites au niveau des principales réalisations du projet et des rencontres avec les équipes des offices des PCS ainsi qu'avec certaines autorités locales, représentants du secteur privé, associations et bénéficiaires.

Le travail accompli a été complété par l'organisation d'ateliers participatifs dans chacun des offices, regroupant l'équipe en place, les principaux responsables des directions régionales de différents secteurs, des représentants de la société civile, le secteur privé.

L'objectif de ces ateliers, était de récolter des informations contradictoires sur les effets observés liés à l'intervention du projet, de débattre autour des difficultés/contraintes rencontrées localement et des défis que présente la gestion collaborative

La troisième phase réalisée chez soi, se rapporte à des entrevues en visioconférence autant avec l'équipe centrale du projet qu'avec certaines personnalités Mme Bierta Aliko Représentante Résidente PNUD Algiers, Mr Yves de Soyès Regional technical Advisor UNDP Brussels representation Office

La quatrième réalisée également chez soi, étant réservée à l'analyse des données récoltées et à la rédaction du rapport de mission

Il y a lieu de spécifier que l'examen de tout le projet a été accompli en parfaite harmonie intra consultants

▾ Collecte et analyse des données

Notre intervention est structurée de manière à recueillir des informations pertinentes au moyen de ces sources multiples complémentaires. La compilation de l'information est de nature quantitative et qualitative, avec un effort de collecte systématique et une recherche d'objectivité, et en tout cas de diversification des points de vue. Le principe de triangulation de l'information est appliqué

Les principaux types d'outils pour le recueil de l'information ont fait appel à :

- L'examen des documents du projet. La masse imposante des documents produits par le projet nous ont été transmis quelques jours avant le démarrage de l'évaluation, rendant cet examen très laborieux. Cela a exigé de nous beaucoup d'efforts et de détermination, en vue de pouvoir cerner dès le départ, de façon assez acceptable les tenants et aboutissants des actions menées.

Cet examen documentaire a englobé les documents établis au cours de la phase de préparation (PIF, Document du Projet) ainsi que des rapports du projet dont l'examen annuel du projet/PIRs, les révisions budgétaires du projet, des documents nationaux stratégiques et juridiques. L'équipe de l'EF a beaucoup recouru aux données diffusées par le système de suivi et d'évaluation lors de la mise en œuvre du Projet (rapports annuels/PIRs) pour évaluer les indicateurs de performance.

- aux informations recueillies lors des ateliers participatifs organisés avec les équipes de chaque unité, tant au niveau de l'UGC que des UGLs de l'Ahaggar, Tessala N'Ajjer, Tindouf
- aux interviews face à face tenus avec les responsables gestionnaires du projet, DNP et MCA et avec les partenaires d'autres structures ainsi qu'avec quatre (4) consultants ayant intervenu dans le projet
- aux déclarations rapportées lors de notre rapprochement avec la population locale, les acteurs et bénéficiaires du projet durant notre mission terrain sur les trois sites cités ci-avant

Il y a lieu de spécifier que toutes nos interventions ont favorisé dans la mesure du faisable, une approche pleinement participative

Concernant la mission terrain, menée conjointement avec l'équipe de la DNP, une feuille de route détaillée, spécifiant les sites à visiter et les entretiens à mener dans les PCs de l'Ahaggar, du Tassili N'Ajjer et Tindouf, a été élaborée par l'équipe de Projet et appliquée ([annexe N° 05 Itinéraire de la mission d'EF, y compris le résumé des visites sur le terrain](#))

└ Déontologie _____

Dans la réalisation de cette mission d'évaluation, notre équipe a intervenu conformément aux principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » du GNUE. Les droits visant à garantir l'anonymat des informateurs, des personnes interrogées et des parties prenantes sont respectés. Par ailleurs, nous avons adopté un comportement éthique vis-à-vis de la culture spécifique aux populations du Sud Algérien

└ Limites de l'évaluation _____

Les limites significatives de l'évaluation finale conduite, se rapportent d'abord à la dimension de l'enquête limitée à des observations faites au niveau de trois (3) PCs, alors que nous aurions souhaité examiner l'ensemble des PCS (5) sur lesquels a intervenu le projet, aux fins d'avoir une appréciation plus pertinente de la situation de l'ensemble du système de gérance. Ensuite, la durée a été un facteur limitant. Le temps accordé très restreint pour les visites de terrain menées au pas de course sur d'aussi vastes territoires, a rendu contraignant une meilleure appréciation des aboutissants de l'intervention du projet

└ Structure du rapport de l'EF _

La présentation concise du projet et des résultats atteints sont présentés dans le chapitre 1 – (Résumé analytique)

Les éléments cadrant notre évaluation sont développés dans le chapitre 2 – (Introduction).

La description et le contexte du Projet ainsi que sa logique d'intervention sont présentés dans le chapitre 3 – (Description du projet)

La stratégie, la mise œuvre, les résultats et impacts sont exposés dans le chapitre 4 – (Constations)

Les conclusions, enseignements tirés, recommandations font partie du chapitre 5 – (dernier chapitre)

Description

du Projet



Le guépard saharien (*Acinonyx jubatus hecki*) est de nouveau réapparu dans le Parc Culturel de l'Ahaggar à l'extrême sud de l'Algérie
(Sous-espèce répertoriée comme étant en danger critique d'extinction sur la liste rouge de l'UICN)

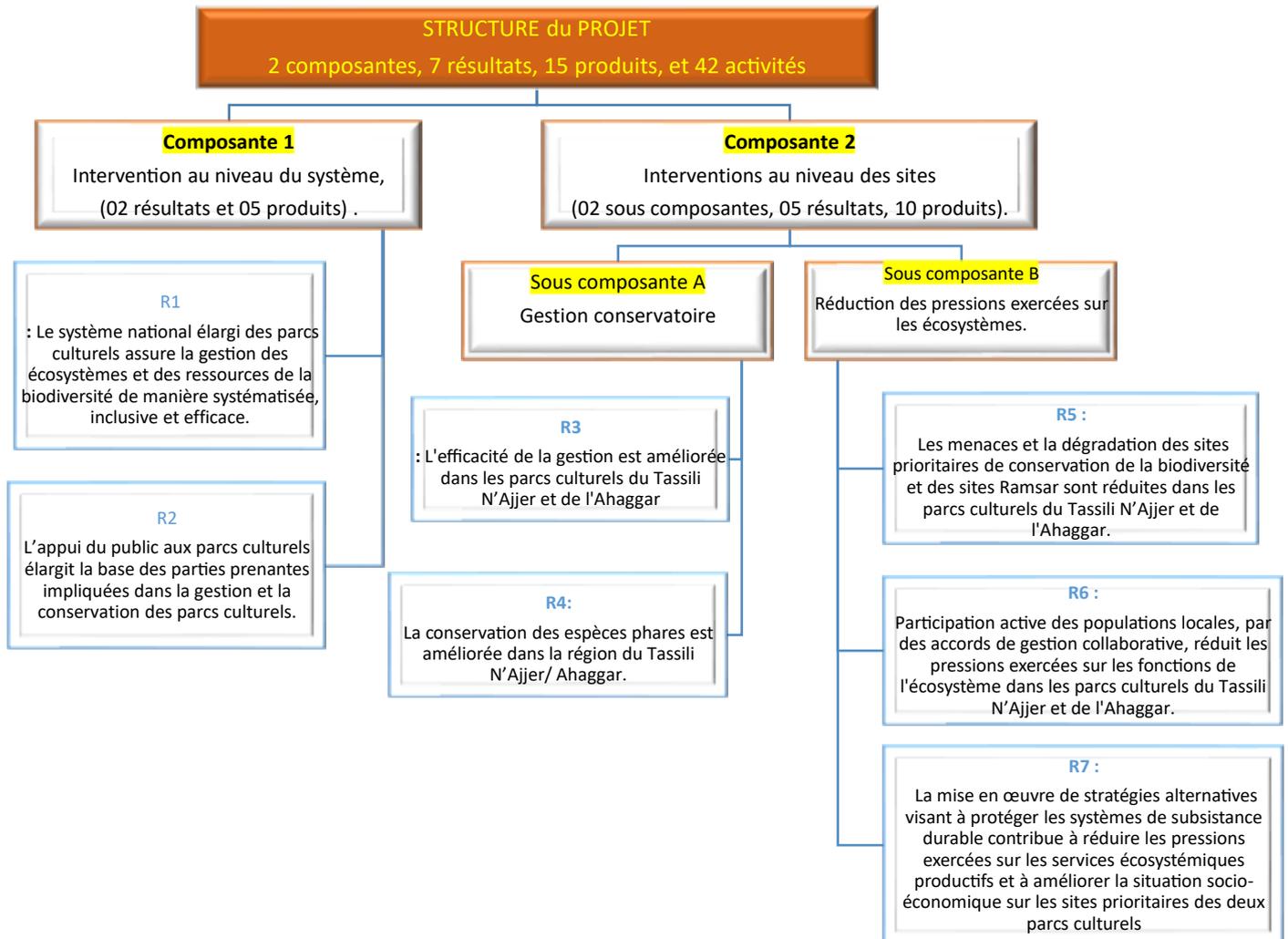
3. Description du projet

↳ Démarrage et durée du Projet, y compris les étapes

Ce projet a été conçu pour évoluer progressivement en suivant deux (2) phases

La première phase (2005-2009) avec une exécution directe par le PNUD avait pour objectif de mettre en œuvre un arsenal de mesures visant à promouvoir une initiative nationale de conservation de la biodiversité en intégrant les concepts d'avantages environnementaux mondiaux. Au cours de cette phase, le projet intervenait exclusivement sur les deux (2) parcs culturels de l'Ahaggar (wilaya de Tamanrasset) et de Tassili N'Ajjer (Wilaya d'Illizi) qui figurent parmi les sites d'intérêt mondial pour la préservation de l'aire biotique mondiale

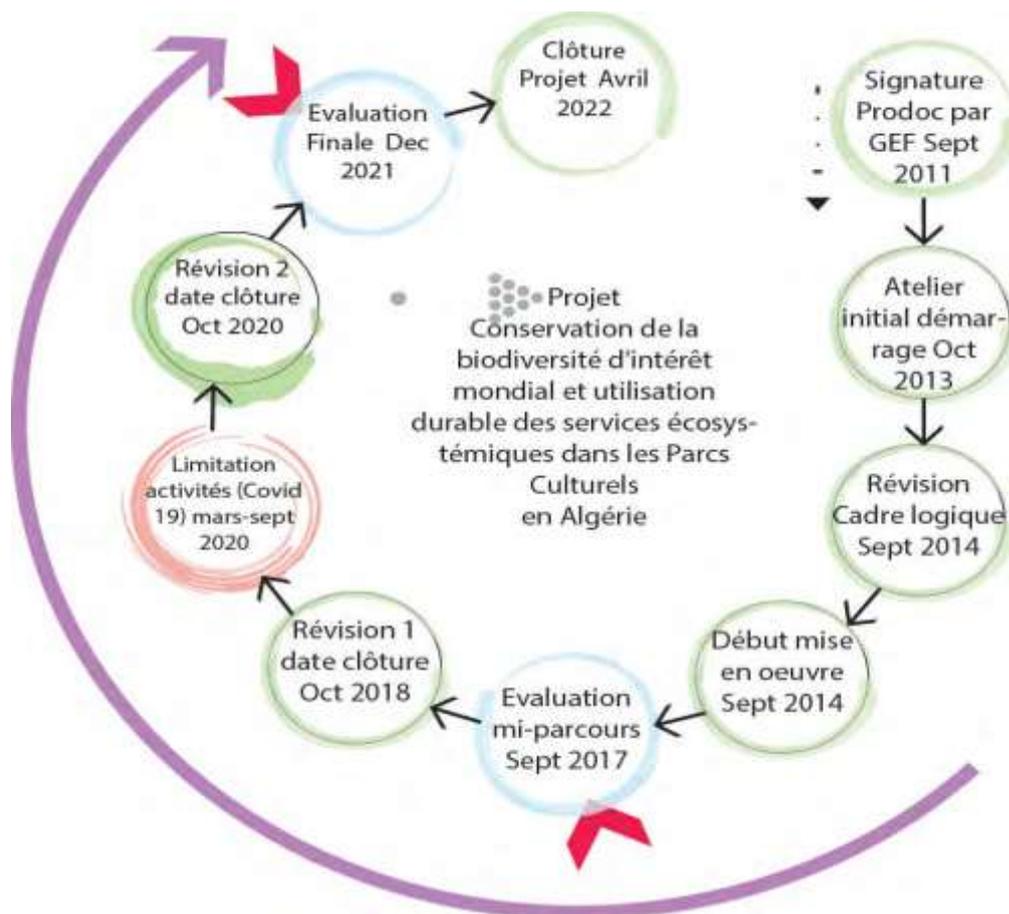
La seconde phase qui fait l'objet de cette évaluation, d'une durée de sept (7) années (2014-2021) avec une exécution nationale par le Ministère de la Culture, concerne la mise en œuvre de programmes opérationnels sur les différents sites pilotes préalablement identifiés au niveau des parcs culturels étendus au nombre de cinq



Les composantes développées dans ce projet se rapportent globalement : au renforcement des compétences aussi bien au niveau des services du Ministère de la culture et de la DNP, qu'au niveau des cinq (5) offices gérant les parcs culturels de la biodiversité, ainsi qu'à la promotion de l'information, éducation et communication, à l'écodéveloppement et gestion collaborative, ainsi qu'à la réduction des menaces et la dégradation des sites de conservation de la biodiversité

Les étapes principales qui ont jalonné ce projet se résument comme suit :

Fig N° 01 Etapes principales qui ont jalonné le projet



Contexte de développement : Facteurs environnementaux, socioéconomiques, institutionnels et politiques pertinents pour l'objectif et la portée du projet

Les facteurs environnementaux qui ont présidé à leur choix relèvent aussi bien des différentes espèces à protéger et d'écosystèmes qu'ils abritent à préserver, que de richesses culturelles inscrites au patrimoine universel. Ceci explique l'intérêt du projet et sa pertinence.

En termes socio-économiques, il y a lieu de relever la précarité des populations, certes nomades, mais de puis sédentarisées et vivant dans des conditions économiques difficiles, d'aridité et de pénuries de terres fertiles.

C'est pourquoi, le projet a inscrit dans ses objectifs, des activités génératrices de revenu, telles que le petit élevage de bétail camelin (distribution d'une quarantaine de camélidés) et caprins (distribution d'une centaine de chèvres de race locale) ; avec en même temps des dotations d'équipements de couture et de tissage pour quelques associations féminines pour encourager l'artisanat traditionnel, ainsi que l'équipement d'une association de jeunes pour la pratique des activités audio-visuel

Au plan institutionnel, il s'inscrit dans la volonté d'asseoir une stratégie nationale systémique de la préservation de la biodiversité et la protection des écosystèmes, notamment par ceux et celles des acteurs administratifs (ministères et wilayas) qui ont été impliqués dans ses actions.

Son souci consiste à promouvoir leur intégration dans un schéma général de prise en charge des espèces et de la biodiversité qui soit le plus intégré possible de sorte que les administrations agissant sur ces aires soient en mesure de développer de la concertation, de la coordination et mettre en œuvre, de façon systématisée, des synergies inclusives pour atteindre des résultats conformes aux attentes des populations riveraines, voire au-delà des frontières vu la proximité des sites ressemblants dans ces espaces désertiques. Ceci devait permettre d'élargir et d'atteindre davantage des parties prenantes avec le soutien des populations locales, mais aussi du public en général, pour contribuer à la conservation des espèces et la gestion de ces aires protégées

Enfin, sur le plan politique, son inscription comme projet à dimension internationale avec le soutien du FEM et l'appui technique du PNUD, est déterminée aussi par les ambitions de l'Etat d'être en capacité de promouvoir un modèle de gestion efficace pour une gouvernance moderne de ces parcs.

Le projet aura donc été d'un apport important pour la visibilité de la volonté politique de l'Algérie dans le domaine de la conservation de la biodiversité, la valorisation du patrimoine culturel et le développement des territoires

Globalement donc, le projet répond à de multitudes préoccupations exprimées par les autorités nationales au plus haut niveau, aussi bien dans le passé (2001-2002) lors de l'élaboration du Plan national d'Actions pour l'environnement et le Développement Durable (PNAE DD) dont divers points d'ordre scientifique sont pris en compte par le projet, que plus récemment lors de la définition de la stratégie nationale pour la biodiversité (SPANB), travaux auxquels le projet a participé pleinement.

Le Ministère de la Culture a été l'un des principaux partenaires de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), établis par l'Algérie pour la période 2016 -2030. Un plan d'action sectoriel du Ministère de la Culture a été même formulé et intégré dans le document final de la SPANB. Par ailleurs, les PC étant gérés jusque-là par des offices, d'une manière individualisée et isolée présentaient des déficiences sur divers plans : scientifique, organisationnel, absence d'interactions inter offices, management, auxquels le projet sous la forme de réseautage de ces entités, a apporté son concours à la résolution en grande partie, de celles-ci

▣ Problèmes que le projet cherche à régler : menaces et obstacles

Les parcs culturels algériens sont aujourd'hui dotés d'un statut juridique et d'une structure de gestion et d'administrations officielles, ce qui assure leur protection et leur permet de former un réseau de conservation homogène constituant un tampon efficace contre les menaces exercées sur la biodiversité et les écosystèmes. Toutefois, un certain nombre de contraintes systémiques, opérationnelles et d'ordre institutionnelles affectent les améliorations dans l'efficacité de la gestion de ce réseau

le projet actuel cherche à régler ces dites contraintes, en renforçant le réseau des parcs culturels, en le dotant de capacités systémiques, institutionnelles et opérationnelles appropriées pour :

- (i) assurer avec efficacité la planification et la gestion des parcs culturels en se fondant sur des données et des informations scientifiques;
- (ii) atténuer les menaces et les pressions exercées sur la biodiversité et les services éco systémiques présents dans les parcs culturels;
- (iii) planifier avec efficacité le financement pour la gestion des parcs culturels et améliorer leur rentabilité; et
- (iv) assurer une meilleure intégration des priorités de développement socio-économiques des usagers des ressources naturelles dans la gestion des parcs culturels

Les principales menaces et obstacles liés à la faisabilité de ce renforcement du réseau par le projet sont d'ordre interne et externe au projet et peuvent se résumer comme suit :

Obstacles d'ordre interne :

- Eventuel non alignement des Offices gérant les PC sur la nouvelle vision de gestion des PC.
- Disponibilité de ressources humaines motivées pour travailler dans le projet

Obstacles d'ordre externe :

- Mise en œuvre et veille insuffisante des instruments juridiques et institutionnels pour assurer la conservation de la biodiversité
- Manque de plans d'aménagement techniquement fondés
- Implication insuffisante des populations locales dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en raison d'une transformation progressive des systèmes économiques et de gouvernance traditionnels,
- Attention insuffisante accordée aux objectifs de conservation dans le programme de développement local, en raison d'une faible sensibilisation aux ressources de la biodiversité et à leur utilisation
- Implication insuffisante du secteur privé dans les activités économiques à retombées environne- mentales

Ainsi donc, les problèmes que cherche à régler le présent projet sont multiples et de divers ordres.

▣ Objectifs immédiats et de développement du projet

Les objectifs immédiats auxquels sont astreints au préalable les gestionnaires du projet se rapportent au plan interne. Il s'agissait de surmonter assez rapidement les deux problèmes liés à l'engagement des gestionnaires des Offices et à la disponibilité de ressources humaines motivées pour le fonctionnement du projet

L'élément qui constituait la première menace se rapportait à l'éventuel non engagement plein et entier dès le départ, des responsables de ces offices à la nouvelle vision de gestion des PC prônée par le projet. Celle-ci devant comprendre une unité centrale de coordination et de supervision. Dans cette perspective, deux (2) menaces entouraient cette nouvelle vision

Cette première menace a été levée assez rapidement au fur et à mesure de l'intervention du projet au bénéfice de ces structures, en apports d'ordre scientifique, législatif, renforcement des compétences, recrutement de personnel spécialisé.

La deuxième menace était liée aux ressources humaines et à la difficulté de disposer de cadres suffisamment motivés pour accepter de travailler dans un projet à durée déterminée et au risque que le personnel recruté par l'UGC et les UGLs sur les fonds du projet, ne soit plus disponible dès la fin de celui-ci, faute de pérennisation de leur emploi. Les efforts déployés par la Direction du projet ont résolu cette entrave.

Cette situation ne constitue plus un danger, le personnel recruté dans le cadre du projet a été intégré à la Fonction publique algérienne, grâce à l'acceptation de la DGFP de titulariser les personnels du projet dans le cadre des fonctionnaires du ministère de la culture.

Ceci a permis donc de disposer d'un personnel jouissant d'une sécurité et capable de s'investir dans les actions du projet à plus ou moins long terme.

Relatif au développement du Projet, son objectif majeur est d'assurer que l'existence d'un système national de parcs culturels en Algérie soit justiciable d'une capacité de gestion efficace pour assurer la conservation d'une biodiversité d'importance mondiale et l'utilisation durable des services écosystémiques.

Pour l'atteinte de cet objectif, le Projet a axé ses interventions sur deux (2) types de champs d'actions. Les uns réalisés au niveau central et dédiés au système national élargi des PCS, les autres consacrées aux sites d'implantation des Offices.

Les champs d'actions dévolus au système national élargi des PCs, se rapportaient d'une part à des actions devant assurer l'expansion du système national d'une manière systémique, inclusive et efficace et fonder en même temps d'une manière officielle la structure de coordination du réseau des parcs culturels, d'autre part à des actions devant favoriser l'élargissement de la base des parties prenantes. Les champs d'actions consacrés aux sites se destinaient aussi bien à améliorer l'efficacité de la gestion conservatoire des offices qu'à réduire les pressions exercées sur les écosystèmes. Dans ce cadre, des actions visant le renforcement de la conservation des espèces phares, le renforcement du sentiment d'appropriation par la population locale et par tous les intervenants locaux par la mise en œuvre d'accords de gestion collaborative, et l'introduction d'autres modes de subsistance en vue d'améliorer le statut socioprofessionnel des populations locales ont été programmées.

▣ Résultats attendus

Le projet vise ainsi à atteindre les sept (7) résultats suivants:

- L'expansion du système national de parcs culturels gère les écosystèmes et les biens de la biodiversité de manière systématisée, inclusive et efficace
- Le soutien du public aux parcs culturels élargit la base des parties prenantes contribuant à leur conservation et gestion
- L'efficacité de la gestion des parcs culturels du Tassili N'Ajjer et de l'Ahaggar est renforcée
- La conservation des espèces phares dans la région de Tassili N'Ajjer—Ahaggar est renforcée.
- Le renforcement du sentiment d'appropriation par les populations locales grâce à la mise en œuvre d'accords de gestion concerté réduit la pression sur les fonctions de l'écosystème dans les parcs culturels du Tassili N'Ajjer et de l'Ahaggar
- D'autres modes de subsistance contribuent à réduire les pressions sur les services écosystémiques productifs et à améliorer le statut socio-économique des sites prioritaires des deux parcs culturels
- Les menaces et la dégradation des sites prioritaires de conservation de la biodiversité et des sites Ramsar des parcs culturels du Tassili N'Ajjer et de l'Ahaggar sont réduites

▣ Principales parties prenantes : liste récapitulative

Le projet est mis en œuvre en collaboration avec un large éventail d'acteurs en lien direct avec ses objectifs, à l'échelon central et à l'échelon local (Annexe N°06 Liste récapitulative des principales parties prenantes et rôle dans le projet)

▣ Théorie du changement

L'intervention du projet dans le contexte algérien a aidé à mettre en œuvre, sur le plan du développement, une dynamique du changement à travers l'élaboration de programmes rationnels et fondés sur des hypothèses et des risques clairement énoncés et analysés.

Dans le cadre d'un tel projet, la théorie du changement envisagée s'est appuyée sur une base consultative ayant pris en considération l'ensemble des parties prenantes à travers leur compréhension des résultats attendus du projet. Car, comme dit la sagesse africaine «le monde du partage devra remplacer le partage du monde».

Par ailleurs, l'apprentissage permanent, le renforcement des compétences, et l'amélioration continue des capacités des acteurs, de la conception à la clôture du projet, sont encouragés et soutenus de façon pérenne. Ceci va directement dans le sillage et

le ciblage de haut niveau du changement opéré auquel le FEM et le PNUD ont contribué dans le cadre de ce projet, et a déterminé en grande partie les conditions à réunir pour que le changement souhaité sur le plan du développement se produise.

Ce changement a donc consisté essentiellement en une modification des comportements et de la manière dont les partenaires, en particulier les instances institutionnelles, ont participé à l'atteinte des résultats attendus.

Par ailleurs, si l'on convoite de diffuser une culture écologique avec la volonté d'introduire du changement, il est important d'avoir une vision à long terme et introduire des actions intersectorielles qui ont été des forces novatrices portées par ce projet, autrement dit, il y a lieu de maintenir fortement les liens déjà établis avec les différents Ministères de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle pour y préparer les générations futures.

Enfin, l'approche par territoires, élément déterminant pour la gouvernance de ces parcs culturels s'étendant sur plusieurs territoires, et facteur clé pour un changement d'attitude, pourrait être vraisemblablement plus mise en avant. Démarche favorisant l'existence d'un ancrage dans les pratiques et comportements de l'administration et conforme avec la vision et la politique de déconcentration et décentralisation de l'état algérien.

Constatations

1. Conception/ élaboration du Projet
2. Mise en œuvre du Projet
3. Résultats et Impacts du Projet



Gigantesque Dune de sable dans les PCs du Sahara Algérien
« Qu'importe si le chemin est long, du moment qu'au bout il y a un puits » Proverbe Touareg

4.1 Stratégie : Conception/Elaboration du Projet

DETERMINANT : PERTINENCE DU PROJET

Le déterminant rattaché à cette rubrique se rapporte à la Pertinence. Celle-ci est évaluée à travers les réponses apportées aux questions évaluatives se rattachant aux trois (3) critères suivants :

- Adéquation entre le projet et la problématique qu'il se propose de solutionner
- Concordance entre l'objectif du projet et les priorités locales, nationales et internationales
- Qualification démontrée de sa logique d'intervention /stratégie définie (cadre logique)

Tableau N° 05 Analyse Pertinence du projet

QUESTION CONSTAT/REPONSE	
Adéquation entre le projet et la problématique qu'il se propose de solutionner	Notation : 6
Question : Dans quelle mesure les problèmes auxquels le projet se veut apporter une réponse sont réels et constituent des enjeux significatifs ?	
Constat/Réponse : La problématique générale liée aux parcs culturels a trait à leur gestion inadéquate par les offices ne leur permettant pas de constituer un tampon efficace contre les menaces exercées sur la biodiversité et les écosystèmes. Les enjeux sont significatifs autant pour la protection de la biodiversité sur ces territoires que pour la promotion du développement local Le présent projet aspire à répondre à cette problématique en se proposant d'accompagner avec pertinence ces offices en les dotant de capacités opérationnelles, institutionnelles et systémiques adaptées en vue de leur permettre de jouer leur rôle d'une manière efficace	
Concordance entre l'objectif du projet et les priorités locales, nationales et internationales	Notation : 6
Question : L'objectif du projet s'inscrit-il dans les priorités locales, nationales et internationales PNUD, FEM, convention sur la diversité biologique et autres AME)la en matière de biodiversité et de développement local ?	
Constat/Réponse : L'objectif du projet se rapporte à l'amélioration du système de gestion des parcs culturels en algérie qui vise à garantir la conservation de la biodiversité d'importance mondiale et l'utilisation durable des services écosystémiques. Il s'inscrit dans les priorités locales de part les investissements apportés par le projet et attendus a utant par les offices quepar la population locale. Sur le plan national, cette priorité a été récemment affirmée et consacrée par le schéma directeur des zones archéologiques et historiques, un instrument de planification sectoriel intégré au Schéma national d'aménagement duterritoire (SNAT) à l'échéance 2030. Le projet s'adosse sur les acquis de la phase I (2005-2009) Sur le plan institutionnel, le Ministère de la Culture a déclaré viser à faire de l'écosystème du Sahara central un territoireunique, dont la gestion serait coordonnée, Sur le plan international, l'objectif du projet correspond aux priorités stratégiques du FEM qui se propose de s'attaquer aux facteurs de dégradation de l'environnement et de renforcer la résilience et l'adaptation. Cet objectif correspond de même aux priorités et stratégies du PNUD pour le pays, particulièrement pour l'accès aus ressources génétiques et au partage équitable des avantages découlant de leur utilisation. Le Projet s'inscrit dans le programme stratégique de développement local du FEM (LD SP1) Le projet est aligné avec les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), notamment avec l'objectif 7 qui vise à assurer un environnement durable. Pour cet OMD, le projet contribue en particulier à atteindre le cible 1, « <i>Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales</i> » L'objectif du projet soutient la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique en répondant à ses principaux objectifs qui sont : la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique qui est une préoccupation commune de l'humanité. l'Algérie à signé cette convention depuis 1992	
Qualification démontrée de sa logique d'intervention /stratégie définie (cadre logique)	Notation : 5
Question : Le cadre logique est-il correctement construit ? Est-ce que son contenu est suffisamment cohérent et explicite pour atteindre les résultats et les impacts escomptés ?	

Constat/Réponse : L'architecture du cadre logique est globalement correcte. Elle est conforme aux normes et obéit dans sa conception aux règles standard de confection d'une telle matrice.

Le cadre logique met bien en évidence la correspondance entre la problématique identifiée et la stratégie développée. Verticalement, il présente des relations logiques de causalité et de bonne cohérence entre les différents niveaux de fins/moyens formulés (objectif/outcome/outputs/champs d'actions)

Horizontalement, les rubriques portant les colonnes reflètent correctement leur intérêt

Le contenu vu sous l'angle horizontal est dans une très large mesure approuvable. Des liens logiques entre la première colonne et les colonnes suivantes sont vérifiés. Toutefois, il porte dans quelques cas peu nombreux des formulations en contradiction avec la première colonne
Manquements d'inattention : Ce cadre logique ne porte pas d'éléments se rapportant à la mesure de l'implication réelle des partenaires

Question : Les différentes parties prenantes et publics cibles du projet sont-ils correctement identifiés ? **Notation : 6**

Constat/Réponse : Les ministères et autres organisations soutenant le projet aussi bien sur le plan technique que dans le cadre du cofinancement sont identifiés sur la base de leur activation dans la zone de convergence du projet
Les populations et autorités locales, au fait de l'intervention du projet dans leur zone sont également correctement Identifiées

Question : Les indicateurs pratiqués sont-ils correctement établis ? **Notation : 5**

Constat/Réponse :

Majoritairement les indicateurs formulés sont estimés corrects du fait qu'ils sont bien ciblés et porteurs d'effets observables
Cependant, ces indicateurs sont formulés en liaison avec une seule valeur cible en fin de projet (date butoir). Cette approche est argumentée par le souci de rester en conformité avec les procédures du PNUD/FEM.

Un indicateur étant une variable permettant de fournir des informations pour chacune des étapes d'un projet afin d'aider à la bonne prise de décision, en temps opportun, il est avantageux d'intégrer des indicateurs intermédiaires, surtout pour une aussi longue période de projet

Question : Les hypothèses/risques sont-ils établis et correctement formulés **Notation : 6**

Constat/Réponse : L'objectif et tous les résultats attendus sont assignés d'hypothèses/risques, inscrits dans la colonne réservée à ceux-ci dans le cadre logique (voir ci-après l'analyse de ces éléments).

Examen de la qualification SMART des Indicateurs		Critères SMART				
Objectif/ Résultat	Indicateur	spécifique	mesurable	atteignable	réaliste	temporellement défini
		Objectif du projet				
1) Durabilité écologique	1/ Les décrets d'application de la loi 98-04 déterminent les procédures d'instruction des Plans Généraux d'Aménagement (PGA) des PCs Algériens.	X	X	X	X	A la fin du projet
2) Durabilité institutionnelle.	2/ Une structure dédiée, chargée de la gestion du système national de parcs culturels Algériens, est établie.	X	X	X	X	A la fin du projet
3) Durabilité socioculturelle.	3/ Les outils parascolaires adoptés dans les wilayas concernées, intègrent les connaissances traditionnelles, notamment en matière de savoirs écologiques.	X	X	X	X	A la fin du projet
Résultat 1	4) Notation par l'outil d'évaluation du PNUD/FEM des capacités du système national des parcs culturels.	X	X	X	X	A la fin du projet
	5) Notation par l'outil d'évaluation PNUD/FEM de la durabilité financière du réseau de parcs culturels.	X	X	X	X	A la fin du projet
Résultat 2	6) Niveau de diffusion de la notion des parcs culturels auprès du public cible, mesuré par un système de sondages périodiques.	X	X	X	X	A la fin du projet
Résultat 3	7) Notation de l'Instrument de Suivi de l'Efficacité de la Gestion (ISEG).	X	X	X	X	A la fin du projet

Résultat 4	8) La répartition et la densité des espèces phares se maintient ou augmente au niveau des sites prioritaires.	X	X	X	X	A la fin du projet
Résultat 5	9) Fréquence de braconnage dans les sites prioritaires (N. de constat diminue de 50%).	X	X	X	X	A la fin du projet
	10) La densité du couvert ligneux se maintient ou augmente au niveau des sites prioritaires.	X	X	X	X	A la fin du projet
	11) Valeurs quantitatives sont établies pour les principaux paramètres relatifs à la qualité de l'eau des sites Ramsar	X	X	X	X	A la fin du projet
Résultat 6	12) Des accords de GC sont conclus et mis en œuvre couvrant au moins 6 sites prioritaires.	X	X	X	X	A la fin du projet
	13) Le nombre des propositions intégrées dans les accords de gestion, émanant des femmes, double.	X	X	X	X	A la fin du projet
	14) Les savoirs écologiques traditionnels en matière d'adaptation aux changements climatiques sont codifiés et capitalisés dans le cadre des accords de GC conclus.	X	X	X	X	A la fin du projet
Résultat 7	16) Les fonds alloués sont effectivement mobilisés pour la mise en œuvre des actions éligibles.	X	X	X	X	A la fin du projet
	17) Au moins 50 % des agences touristiques agréées adoptent et mettent en œuvre la charte de tourisme durable.	X	X	X	X	A la fin du projet
Constatations : X signifie Qualifié						
a) Les indicateurs formulés obéissent aux critères SMART						
b) L'ensemble des indicateurs sont temporellement définis que pour la fin du projet. Absence d'indicateurs intermédiaires						

Analyse Hypothèses et Risques

Il a été identifié dans le Cadre logique révisé treize (13) hypothèses/Risques qui sont présentées dans le tableau ci-après. Il est à noter que le service de la DNP chargée de suivi/évaluation assure cette tâche de suivi des hypothèses/risques avec l'adjonction d'un niveau du risque (fort, moyen, faible) qui est vérifié à intervalles réguliers. D'autres risques qui n'étaient pas prévus dans le cadre logique mais qui leur paraissaient importants à suivre ont été intégrés dans le suivi

Dans le contexte du projet, l'hypothèse, est une condition nécessaire qui va permettre la réalisation effective de l'objectif ou du résultat. Celle-ci se traduit en risque si elle ne se réalise pas

Le risque est défini comme une menace incertaine qui, en cas de survenue, pourrait se répercuter de façon négative sur la réalisation de l'objectif ou du résultat.

Sa notation dans le tableau ci-après décrit le degré de son importance actuelle (30.01.2022) et obéit à la signification suivante : 0 : Risque levé (aucun risque) l'hypothèse est devenue effective ; 1 : Risque mineur (l'hypothèse va se réaliser dans un futur très proche) ; 2 : Risque moyen (les signaux pour la levée du risque à court terme ne sont pas évidents) ; 3 : Risque élevé (l'hypothèse sera difficilement réalisable)

Tableau N° 06: Analyse Hypothèses/Risques du Projet

Objectif/Résultat /Valeur cible	Hypothèse	Notation Risque	Effet probable sur le développement continu des acquis du Projet
Objectif du projet : Le système de gestion des parcs culturels en Algérie vise à garantir la conservation de la biodiversité d'importance mondiale, et l'utilisation durable des services écosystémiques			
Indicateur 1 Durabilité écologique	1- Les textes juridiques portant sur les plans d'aménagement des PCs sont adoptés	0	Positif
Indicateur 2 Durabilité institutionnelle.	2- Les textes réglementaires concernant la création de la structure centrale sont adoptés et personnel recruté est permis. Personnel recruté permis. Structure créée	0	Positif
Indicateur 3 Durabilité socioculturelle	3- Les autorités compétentes et les services de l'éducation collaborent dans la réalisation du projet	0	Positif
Résultat 1 : Le système national élargi des parcs culturels assure la gestion des écosystèmes et des ressources de la biodiversité de manière systématisée, inclusive et efficace.			
Indicateur 4 Notation de l'outil d'évaluation du PNUD/FEM Capacité du système	4- Des ressources humaines, techniques et financières suffisantes sont mobilisées pour gérer le système national des parcs culturels.	0	Positif
Indicateur 5 Notation de l'outil d'évaluation du PNUD/FEM Durabilité financière	5- Les engagements actuels du gouvernement en matière de financement des parcs culturels sont maintenus et renforcés.	0	Positif
Résultat 2 : L'appui du public aux parcs culturels élargit la base des parties prenantes impliquées dans la gestion et la conservation des parcs culturels.			
Indicateur 6 Niveau de diffusion de la notion des parcs culturels auprès du public cible, mesuré par un système de sondages périodiques	6- La stratégie IEC est adaptée aux profils des groupes cibles et mise en œuvre avec professionnalisme et dans le délai imparti	0	Positif
Résultat 3 : L'efficacité de la gestion est améliorée dans les parcs culturels du Tassili N'Ajjer et de l'Ahaggar			
Indicateur 7 Notation de l'Instrument de Suivi de l'Efficacité de la Gestion (ISEG).	7- Des ressources humaines, techniques et financières suffisantes sont mobilisées Permis du personnel recruté	0	Positif
Résultat 4 : La conservation des espèces phares est améliorée dans la région du Tassili N'Ajjer/ Ahaggar.			
Indicateur 8 Répartition de la population des guépards et densité des principales espèces de proies	8- La collaboration stratégique avec des partenaires scientifiques nationaux et internationaux est renforcée.	0	Positif
Résultat 5 : Les menaces et la dégradation des sites prioritaires de conservation de la biodiversité et des sites Ramsars sont réduites dans les parcs culturels du Tassili N'Ajjer et de l'Ahaggar			
Indicateur 9 Fréquence de braconnage dans les sites prioritaires diminue de 50%	9- Les principaux usagers des ressources et autres acteurs clés se mobilisent activement et sont motivés grâce à un appui renforcé des autorités des parcs culturels.	0	Positif
Indicateur 10 La densité du couvert ligneux se maintient ou augmente au niveau des sites prioritaires			
Indicateur 11 Valeurs quantitatives sont établies pour les principaux paramètres relatifs à la qualité de l'eau dans les sites Ramsar			
Résultat 6 : Participation active des populations locales, par des accords de gestion collaborative, réduit les pressions exercées sur les fonctions de l'écosystème dans les parcs culturels du Tassili N'Ajjer et de l'Ahaggar			
Indicateur 12 Nombre d'accords de Gestion Collaborative (GC) conclus	10- Les accords de GC sont formalisés, mobilisant les usagers des ressources et les autres principaux acteurs	0	Positif
Indicateur 13 Le nombre des propositions intégrées dans les accords de gestion, émanant des femmes, double.			
Indicateur 14 Les savoirs écologiques traditionnels en matière d'adaptation aux changements climatiques sont codifiés et capitalisés dans le cadre des accords de GC conclus.	11- Les actions prioritaires définies à partir des savoirs écologiques traditionnels sont mises en œuvre.	0	Positif
Résultat 7 : La mise en œuvre de stratégies alternatives visant à protéger les systèmes de subsistance durable contribue à réduire les pressions exercées sur les services écosystémiques productifs et à améliorer la situation socio-économique sur les sites prioritaires des deux parcs culturels			
Indicateur 15 Les fonds alloués sont effectivement mobilisés pour la mise en œuvre des actions éligibles.	12- Partenariat stratégique entre le MAC, les autres secteurs et les wilayas et programmation conjointe des activités d'écodéveloppement et de lutte contre la dégradation des terres, est effectif	0	Positif
Indicateur 16 Au moins 50 % des agences touristiques agréées adoptent et mettent en œuvre la charte de tourisme durable	13- Reprise significative des activités touristiques dans les parcs culturels	2	De nombreuses initiatives récentes multi cibles ont été menées par le projet pour la promotion durable du tourisme national particulièrement, rendant le risque moyen à court terme, de reprise des activités touristiques dans les PCs

L'analyse des tableaux ci-avant, nous permettent dès lors de nous prononcer sur la conception de ce projet et de tirer les leçons qui s'imposent. Ce projet comme rapporté dans le Prodoc, s'inscrit dans l'objectif global, affiché par l'Algérie, d'améliorer la mise en œuvre par les institutions nationales des stratégies de développement et plans nationaux liés à la viabilité environnementale, en adoptant une approche intersectorielle et en s'appuyant sur un partenariat avec la société civile.

Concernant les parcs Culturels, cet objectif a été repris dans la Loi n° 11-02 du 17 février 2011 relative aux aires protégées qui a défini les APs et qui intègre les PCs dans la nomenclature des APs algérienne

Conclusion Stratégie et Pertinence du Projet

La stratégie adoptée par ce projet est cernée correctement à travers le cadre logique construit à cet effet. Celui-ci nous révèle que son architecture est valide, de par son agencement scrupuleux. La conception du projet est conforme globalement aux normes, aux règles et principes directeurs de la planification d'un projet

Nous considérons de même sa pertinence comme valide, tant sur le plan de l'adéquation entre le projet et la problématique qu'il se propose de solutionner, que sur le plan de la concordance entre l'objectif du projet et les priorités locales, nationales et internationales

Relatif à la qualification de son contenu, les différentes parties prenantes et publics cibles du projet sont correctement identifiées, Les indicateurs pratiqués et les hypothèses/risques formulées sont dans l'ensemble correctement établis. Son contenu nous a permis d'effectuer un examen de la qualification ds indicateurs ainsi qu'une analyse des hypothèses/risques

Ainsi, la stratégie développée par le projet montre bien des liens logiques entre toute la hiérarchie desobjectifs (Objectif du projet/Outcome et Outputs attendus) reflétant bien sa cohérence interne.

Globalement, le contenu de ce cadre logique est suffisamment clair, explicite et cohérent pour atteindre dans la presque totalité des cas, les résultats attendus et les impacts escomptés. La formulation d'indicateurs intermédiaires ainsi que ceux propres au partenariat resteraient des points probablement à faire évoluer. La levée presque intégrale de tous les risques formulés initialement le rend par surcroît sans restriction bloquante, situation qui a pour effet probable le développement continu des acquis du Projet dans le futur proche.

Se référant à ces faits, et ce malgré les quelques imperfections très mineures signalées au niveau de la construction du cadre logique, l'on peut attester sans équivoque de la justesse de la conception/élaboration du projet et par corollaire de la pertinence de la stratégie développée

En outre, ce cadre logique tel que conçu, reflète avec évidence l'idée intégratrice de ses initiateurs, d'associer la conservation de la biodiversité et l'écodéveloppement des populations locales. En effet, on perçoit explicitement cette approche stratégique.

Enseignements tirés Stratégie et pertinence du Projet

Concernant la construction du cadre logique, quatre (4) aspects principaux peuvent faire l'objet d'enseignements tirés :

- a) La cohérence d'un cadre logique est à vérifier à travers les liens logiques (directs) qui doivent lier chaquerubrique autant sur le plan vertical qu'horizontal. Le cadre logique du projet en question a veillé consciencieusement à garantir sa cohérence verticale (vérification des liens de cause à effet entre les composantes du projet, montrant la bonne qualité de la logique d'intervention) mais a manqué dans certains cas, peu nombreux heureusement, à garantir la cohérence horizontale. Il est important de vérifier de même les liens logiques horizontalement entre la première colonne et les autres colonnes en vue de déterminer si ces derniers sont corrects
- b) L'adjonction d'un niveau du risque (fort, moyen, faible) vérifié à intervalles réguliers, comme l'a entrepris le service de suivi de la DNP est une initiative très avantageuse dans le suivi, à promouvoir certainement
- c) La formulation d'un indicateur n'est pas une fin en soi. Un indicateur est une variable permettant de fournir des informations pour chacune des étapes d'un projet afin d'aider à la bonne prise de décision en temps utile et ne pas attendre la date butoir de fin de projet. Il ya nécessité d'intégrer des indicateurs intermédiaires à vérifier à des dates privilégiées, notamment quand la période du projet est d'assez longue durée. Ces indicateurs intermédiaires pouvant être inscrits dans le cadre logique ou plus commodément dans les plans opérationnels annuels
- d) Dans le contexte où de nombreux multi-acteurs partenaires sont impliqués dans la réalisation d'un projet ou quand la notion genre est fortement incluse dans les activités du projet, il est opportun de développer des indicateurs spécifiques à ces deux éléments afin de pouvoir suivre, évaluer d'une manière régulière tout au long de l'exécution du projet, leur réelle implication et prendre les décisions qui s'imposent en temps opportun

Concernant l'approche stratégique définie, alliant la conservation de la biodiversité et l'écodéveloppement des populations autochtones, celle-ci est une combinaison qui est à même de faire aboutir les résultats d'un projet sur cette thématique, du fait qu'elle intègre les intérêts, les visions et les savoirs des habitants locaux. Ceux-ci pris en considération d'une manière active et non passive s'investiront sûrement dans le projet et à long terme, avec beaucoup plus de conviction. Approche probablement à encoura

4.2 Mise en œuvre du projet

Gestion adaptative

Ce projet se caractérise, aussi bien à travers sa conception qu'au cours de son exécution, par une démarche originale au double point de vue :

- De la méthode de gestion appliquée collaborative et intersectorielle, axée sur la concertation des différents acteurs
- De sa capacité à s'adapter à l'équilibre de combinaison tridimensionnelle entre la conservation de la biodiversité, la prise en compte du patrimoine culturel et l'écodéveloppement au profit des populations vivant sur ces territoires

En effet, la stratégie de ce projet, telle que conçue met bien en évidence l'idée de l'unification possible de ces trois éléments qui apparaissent de prime abord, divergents. Les initiateurs de ce projet ont saisi l'importance de l'enjeu de la collaboration et le support de la population autochtone pour assurer la durabilité de la biodiversité dans ces immenses espaces

Dans ce sens, l'approche adoptée de gestion adaptative s'est manifestée déjà dès le début du projet par la décision de révision du cadre logique, en vue de tirer profit des enseignements tirés du premier projet et de mieux l'adapter aux réalités du contexte, prenant en considération le patrimoine matériel et immatériel local ainsi que les besoins des groupes sociaux autochtones.

La prise en compte dans le cadre logique révisé de la durabilité socioculturelle comme l'un des indicateurs principaux de la réussite du projet, en est un des exemples de cette recherche d'équilibre et de prise en compte de la coopération nécessaire avec ces populations.

Du moment où le projet prône le principe de la synergie et faire appel à toutes les bonnes volontés complémentaires, spécialistes dans un domaine donné ou non spécialistes, et avec des dimensions de concertation et de collaboration intersectoriels, on retrouve l'application de cette notion de gestion adaptative dans d'innombrables activités menées par le projet.

Les plans initiaux d'actions sont revus sur le plan tactique avec toutes les parties prenantes potentielles dans l'action. Ceci amenant avant exécution, à l'identification et à la validation de scénarios adaptatifs, spécifiques au contexte et à la culture locale, sortant parfois de la normalité communément usitée. (Comptes rendus des réunions et rapports semestriels)

Les cas de cet ordre sont multiples où la gestion adaptative est appliquée, tels que :

- Mise en place du système de suivi de la biodiversité où le projet a fait appel à des bergères locales, qui ont été formées aux techniques de la photographie et qui activent sur le terrain devenant collectrices permanentes de données sur la biodiversité
- Adaptation de l'architecture du SIG, pour intégrer informations et données en matière de services culturels
- Conduite de sessions de formations spécifiques accédant à des besoins de communautés locales bénéficiaires du projet, non prévues initialement
- L'approche élargie du projet aux services écosystémiques
- La gestion adaptative déployée favorisant le tourisme national, permettant de contourner les contraintes liées à l'absence de touristes étrangers
- Le recentrage de certaines activités effectué semestriellement

Beaucoup d'autres exemples peuvent être relatés concernant cette gestion adaptative conduite par le projet et où les résultats sont concluants.

Conclusion Gestion adaptative

Les cas fort nombreux d'application de la gestion adaptative par ce projet, dénote que celui-ci n'est pas resté statique devant les situations rencontrées, mais a développé une dynamique d'adaptation aux conditions spécifiques de ces territoires. Il a montré sa capacité à s'adapter et à répondre efficacement aux dynamiques et incertitudes et faire les ajustements nécessaires en réponse à de nouvelles informations ou à des changements de contexte

Cette approche a permis à l'équipe de la DNP et à celle des offices d'ajuster leur pratique dans le sens d'une amélioration continue de leurs interventions, tout en bénéficiant d'un apprentissage évident, tant de la part de spécialistes dans la thématique considérée que de la part des locaux héritier(e)s de connaissances transcendantes.

Enseignements tirés Gestion adaptative

La planification initiale des champs d'actions d'un projet ne doit pas être un outil statique, elle doit évoluer au rythme de la réalité des situations rencontrées. Dans ce sens, l'approche de gestion adaptative, basée sur les conditions spécifiques locales et sur la dynamique de la communauté laisse de la place à l'imprévu et intègre l'identification de scénarios de gestion alternatifs. Cela implique parfois même de tester des pratiques qui sortent de la « norme »

└ Gestion collaborative (GC) et Accords de Partenariat

La dynamique autour des accords de GC, déjà développée lors de la première phase du projet (2005-2009) a été relancée dans ce projet, qui l'a enrichie dès 2015, avec la mise en place d'une plateforme multi-acteurs au niveau des sites prioritaires du PC de l'Ahaggar, du PC du Tassili N'Ajjer et en 2021 du PC de Tindouf

Des accords de GC pour certains d'entre eux, ont été diligemment signés, formalisés et des comités de suivi ont été installés. Des actions pilotes furent identifiées pour accompagner la mise en œuvre de ces accords. Les premières actions pilotes financées directement par le projet, consistaient à appuyer l'électrification solaire, l'artisanat féminin, le petit élevage, la surveillance et suivi de la biodiversité ainsi que l'éducation environnementale

A ce titre, les populations implantées sur le territoire du PC de Tassili N'Ajjer ont bénéficié de 48 kits solaires, 7 pompes solaires pour puits collectifs, 10 broyeurs et 200 caprins, 40 camelins, 28 tentes pour nomades, la création et équipement d'un atelier de tannerie et de couture ainsi que la mise en place d'une unité de production d'articles souvenirs inspirés du patrimoine mondial du Tassili N'Ajjer

Celles implantées sur le territoire du PC de l'Ahaggar ont bénéficié quant à elles de 48 kits solaires, 8 pompes solaires, 14 broyeurs, 200 caprins, 40 camelins, 28 tentes pour nomades, 10 appareils photos pour le suivi de la biodiversité, la création et équipement de deux ateliers de couture et d'un atelier d'artisanat traditionnel

Considérant l'impact de ce concept sur les populations environnantes, le projet a vite fait appel à une expertise externe en vue de fournir un service d'appui-conseil régulier en matière de gestion collaborative.

En vue d'encourager la collaboration intersectorielle dans ce dispositif des accords de GC, des chartes de GC ont été signées avec les partenaires administratifs locaux ainsi qu'avec les Directions régionales des différents ministères activant dans ces zones. Notamment les PAPC de Tamanrasset, Tazrouk, Idelès, les directions de l'environnement, ressources en eau, l'INRF, agriculture, la conservation des forêts, la direction des affaires sociales et même le tourisme. Ainsi, plusieurs partenaires locaux ont été impliqués dans ce processus.

Des sessions de formation et d'apprentissage par l'action ont été de même menés au profit des comités de suivi en vue de renforcer leurs capacités d'intervention.

Cette démarche, limitée jusque-là à deux (2) PCs, Tassili N'Ajjer et l'Ahaggar, a été élargie en 2021 aux PCs de Tindouf et à celui de l'Atlas saharien

Pour accompagner la mise en œuvre de ces nouveaux accords, des actions pilotes furent identifiées. Deux ateliers de tissage et de couture au profit de 28 artisanes ont été installés et équipés à Oum Lassel et Tindouf. Structures que nous avons eu l'occasion de visiter lors de notre mission sur terrain

└ Conclusion Gestion collaborative

Les gestionnaires du projet ont saisi rapidement tout l'intérêt que portait l'application de cette notion de gestion collaborative dans leurs interventions auprès des populations locales, pour pouvoir appliquer le principe de nature/culture dans le suivi et la protection de la biodiversité sur ces immenses territoires isolés.

La prise en compte des éléments très spécifiques de la vie de ces populations était un prérequis inévitable.

Sans la collaboration et le support de celles-ci, le projet aurait des perspectives futures très limitées. Faisant sienne cette vérité, le projet a entamé relativement tôt dans son cycle la réalisation d'actions de relèvement économique au profit de ces populations

La démarche poursuivie était d'établir en premier lieu des accords de gestion collaborative signés entre les parties aux fins de donner de la crédibilité à ces actions et essayer d'acquiescer un engagement prononcé des bénéficiaires. Cette première démarche est tout à fait convenable à notre sens, autant dans ses procédures que dans la nature des produits fournis par le projet (électrification solaire, pompes solaires pour puits ; broyeurs et cheptel)

La seconde démarche était d'impliquer les acteurs des différents secteurs activant sur ces zones en tant que support pour la validation commune de ces projets dits pilotes et de veiller sur leur réalisation effective. Ce procédé de réunir des compétences de différents secteurs pour collaborer dans le sens d'atteindre un objectif commun a eu beaucoup de succès, de par sa singularité de bousculer les habitudes ancrées de travail en solo, dictées dans le passé par leur tutelle. Les personnes de différents organismes rencontrés lors de nos visites sur le terrain ont affiché dans une grande majorité, de la fierté quant à cette singulière manière d'aborder en commun avec les autres secteurs une problématique qui concerne leur région commune

└ Enseignements tirés Gestion collaborative

L'application d'un tel processus tiré de l'expérience d'intervention sur le terrain dans la gestion collaborative est exemplaire, gratifiante pour les bénéficiaires et valorisante pour les agents des différents organismes impliqués dans la réalisation de ce projet.

Cela a consisté à faire travailler temporairement plusieurs acteurs ensemble, ayant des compétences différentes, vers un objectif commun, sans qu'aucun lien hiérarchique n'existe entre eux et ayant la possibilité d'interagir en dehors des relations de travail structurées. Ce mode de travail est devenu non seulement permis mais encouragé par leur hiérarchie

Cette démarche a favorisé la transversalité entre des acteurs issus de différents horizons ainsi que la perméabilité

Ceci a permis ainsi l'observation d'un changement fondamental dans la perception des agents des différents organismes impliqués quant aux avantages que l'on peut tirer d'un travail collectif.

L'on suppose qu'il a fallu beaucoup de diplomatie et d'influence de la part du projet pour faire aboutir ce changement de concept de travail

Reste à s'assurer que cette nouvelle vision de travail perdure au-delà de la fin du projet, car il est fondamental de le maintenir pour influencer positivement sur la protection et le suivi de la biodiversité sur ces territoires

La question qui est légitime de se poser est « est ce que cette nouvelle vision de travail est suffisamment ancrée dans l'esprit des services externes pour assurer sa répliquabilité dans le futur ou doit-on encore consolider cette cohésion ? C'est sur ces deux derniers points que nous nous proposons d'aborder nos recommandations.

Recommandations Gestion collaborative

L'application de ce modèle de démarche dans la gestion collaborative est sans équivoque. Sa répliquabilité est assurée L'on gagnerait toutefois à la rendre plus pragmatique en consolidant en permanence la cohésion des équipes créées dans le cadre de la gestion collaborative, même après la fin du projet, entre les différents secteurs impliqués dans la gestion collaborative et par corollaire dans la protection et le suivi de la biodiversité

Pour obtenir un changement dans les attitudes en faveur de la gestion collaborative par les agents externes au projet, un exercice de sensibilisation en faveur de cette nouvelle vision de travail et de développement de l'esprit d'équipe, est essentiel. Celui-ci complété par des interventions auprès des décideurs

Enfin, l'efficacité et la qualité du travail accompli par les multi-acteurs, sont des critères de réussite très appréciable à connaître. Son intégration dans les futurs projets spécifiques à la biodiversité est très utile

4.2.3 FINANCEMENT ET COFINANCEMENT DU PROJET

Modalités financières

Il est stipulé dans le Prodoc du projet que la demande de financement déposée auprès du FEM concerne essentiellement l'assistance technique, avec des investissements envisagés pour la mise en œuvre des accords de gestion collaborative, définis au cours de la première phase (2005-2009).

L'assistance technique envisagée se rapportait au développement des capacités au niveau du système et des sites, et pour garantir l'intégration des pratiques de gestion durable des terres et de la biodiversité dans la gestion globale des parcs culturels en Algérie. Quant à l'appui aux investissements, celui-ci assurera un financement catalyseur qui permettra d'initier et de mettre en œuvre les projets de soutien au niveau des usagers et des bénéficiaires, définis dans le cadre des accords de gestion collaborative finalisés au cours de la première phase du projet.

Le financement du FEM sera complété par celui du PNUD pour l'assistance technique et le gouvernement Algérien financera quant à lui, les investissements et les objectifs opérationnels, ce qui permettra de couvrir les frais d'équipements et d'infrastructures. Ce type de modalités financières envisagée, a été respecté de part et d'autre des trois partenaires financiers.

Fonds alloués par les trois (3) partenaires (PRODOC)

Partenaires financiers Projet	Budget global unité (US \$)
GEF	5.387.142
UNDP	522.858
Budget géré par UNDP	5.910.100
Gouvernement (cofinancement)	20.803.052
Total	26.713.152

Coût/Efficacité

Étant donné l'ampleur des zones ciblées dans les cinq (5) Parcs culturels (1.042.577 km²), le financement global envisagé s'élève à 25,62 US \$ par Km² et se répartit comme suit :

Partenaires Financiers	GEF	PNUD	GOUVERNEMENT	Total/Km ²
Financement/Km ²	5,17	0,50	19,95	25,62

Coût/Valeur ajoutée

Le rapport coût/valeur ajoutée exprimé en impacts sur la biodiversité et les services écosystémiques, est considéré maximisé de par, les multiples contributions attendues et obtenues du projet, aussi bien en investissements liés à l'amélioration de la conservation de la biodiversité d'intérêt mondial sur une aussi vaste aire d'intervention, qu'à la mise en place d'une gestion performante d'un système national de parcs culturels combinant nature/culture, avec des approches orientées écosystèmes et impliquant les populations locales.

En effet, les produits attendus et obtenus par le projet sont nombreux et ont un impact très positif sur le futur de la gestion des PC et au-delà globalement sur la biodiversité de ces territoires. La forme de valeur apportée par ce projet, difficilement mesurable dans l'immédiat, justifie sans aucun doute les coûts de revient de ce projet, en termes de valeur environnementale et sociétale.

Arrangements de gestion

Le projet est exécuté par le Ministère de la Culture de la République Algérienne Démocratique et Populaire, à travers une Direction nationale de projet (DNP), selon les lignes guides du PNUD relatives aux projets exécutés au niveau national (NIM) et conformément aux règles et procédures des programmes et opérations du PNUD et aux principes de gestion axée sur les résultats, comme le stipule l'accord de base signé entre le PNUD et le Ministère des affaires étrangères le 20 juillet 1977.

Gestion financière du projet

Le Ministère de la Culture possède comme convenu avec le PNUD, la totalité du contrôle sur le programme et donc sur les dépenses. Le PNUD effectuant la dépense à partir de la réquisition par le biais du déboursement sans transfert d'espèces. Le Ministère de la Culture informe le PNUD de l'utilisation des fonds et de la réalisation des objectifs fixés et des résultats du projet, conformément au plan de travail convenu d'un commun accord.

Modalités de financement

Les modalités de financement convenues dans le prodoc sont toutes respectées par le partenaire de réalisation (MCA), aussi bien au niveau de la certification des dépenses conformément aux budgets et plans de travail approuvés, que sur le plan de la coordination du projet et des résultats obtenus. Toute la comptabilité du projet est mise à disposition du PNUD en temps réel.

Le PNUD en qualité de partenaire de mise en œuvre est associé à toutes les activités de programmation, de suivi et de budgétisation. Il est informé en temps réel de l'état d'avancement de toutes les activités du projet et il assure le suivi de ce dernier pour le compte du FEM, au titre d'agence de mise en œuvre.

Le total des fonds PNUD/FEM consommés depuis le démarrage du projet jusqu'au 31 Décembre 2021, sont estimés à (US \$) 5.664.952, correspondant à 96% du budget global du projet. Un solde de l'ordre de (US \$) 264988 reste pour couvrir les charges en suspens de janvier à la clôture Avril 2022

Fig N° 02 Trajectoire temporelle des crédits (PNUD/GEF) consommés par composante principale

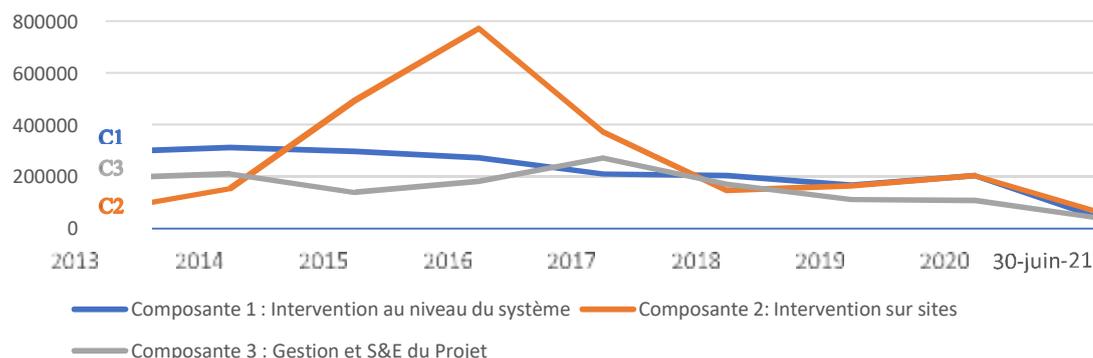
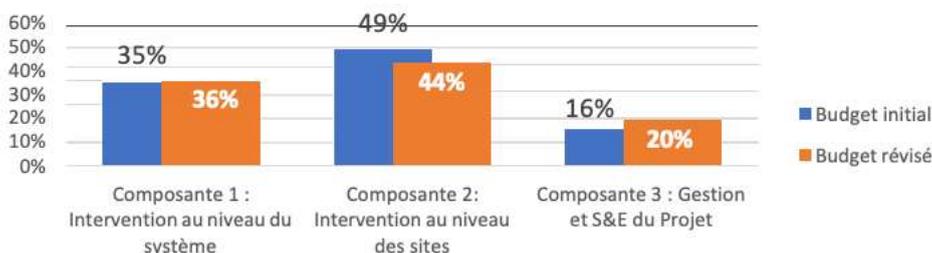
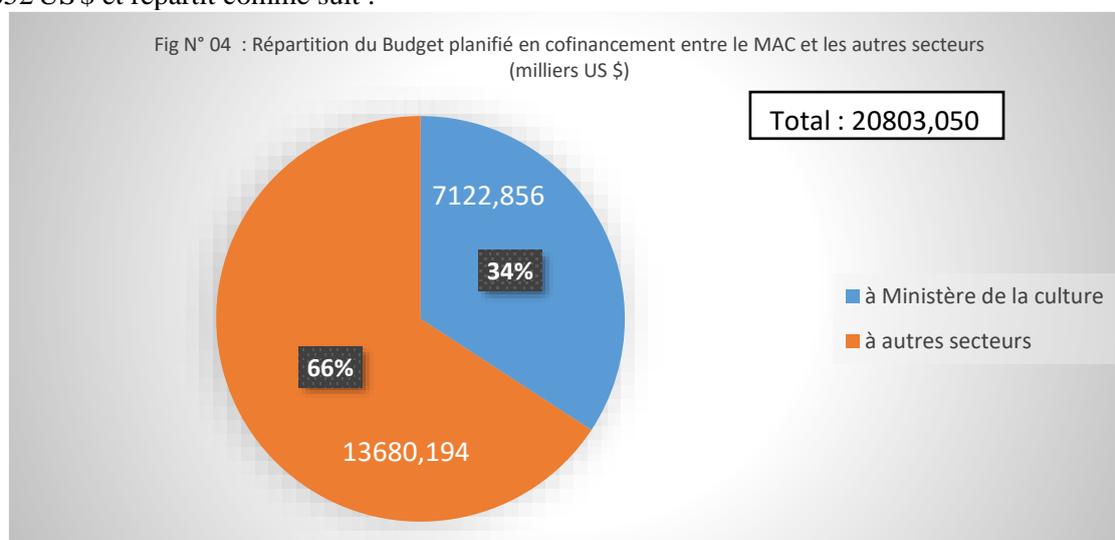


Fig N° 03 Position des trois principales composantes du Projet dans le budget



Cofinancement du Projet

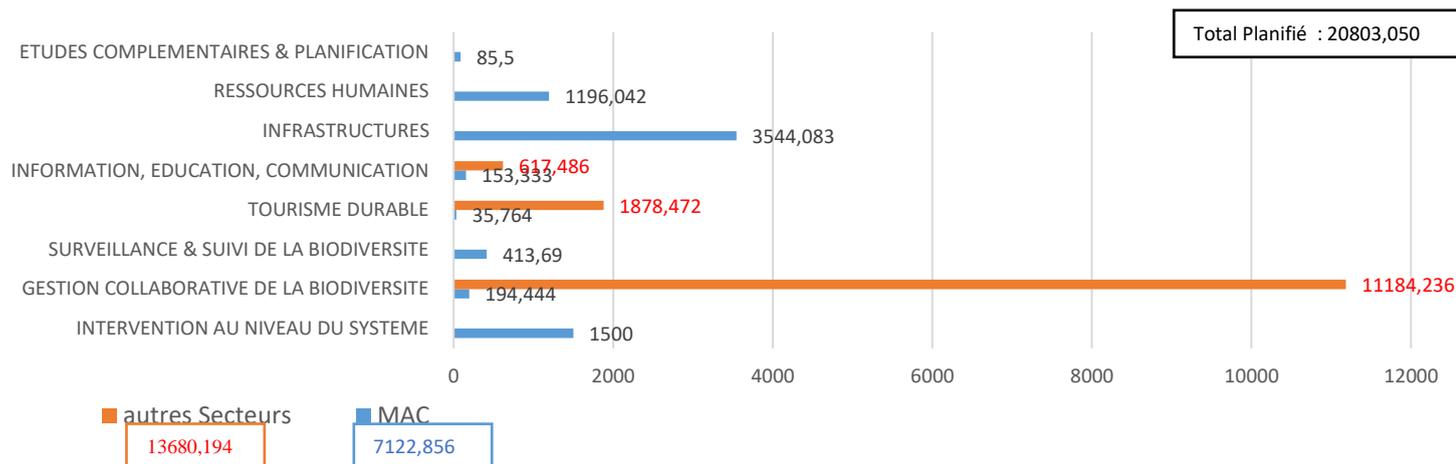
Les engagements financiers du gouvernement algérien dans le cadre du cofinancement du PPCA étaient à la formulation du projet de 20.803.052 US \$ et répartis comme suit :



Le Budget planifié en cofinancement dans le Prodoc était réservé à des dépenses de l'ordre de 1/3 directement par le Ministère de la culture et de 2/3 par les autres secteurs

Le graphe N° 05 ci-dessous renseigne sur les rubriques revenant au Ministère de la culture et à celles revenant aux autres secteurs (ces derniers devant intervenir que sur trois (3) rubriques signalées en rouge)

Fig N° 05 : Rubriques revenant au MAC et aux autres Secteurs dans le cofinancement PRODOC (millier US \$)



Observation : Tous les data exploités dans cette analyse sont des données brutes recueillies à partir d’une étude sur le cofinancement du PPCA, réalisée en mai-juin 2021 par le Professeur à l’Université Ferhat Abbas de Sétif (Algérie) M. Abdel madjid DJENANE, pour le compte de la DNP/MCA.

Se rapportant à ces données recueillies à partir de l’étude citée, **il ressort (tableau N°7) que le montant global mobilisé par le gouvernement Algérien pour l’ensemble des rubriques au bénéfice des deux parcs (Tassili N’Ajjer et l’Ahaggar) est de 477.518.000 US \$.** Le montant total consommé à fin 2020 est de 236.581.000 US \$ dont 186.218.000 US \$ durant la période 2014-2020,

Le montant restant à dépenser à partir de 2021 s’élève ainsi à 240.937.000 US \$ soit près de 50% de l’enveloppe monétaire initiale mobilisée

La nomenclature adoptée est composée des sept (7) grandes rubriques inscrites dans le tableau N°07 ci-après :

Etat Général de situation au 1.1.2021

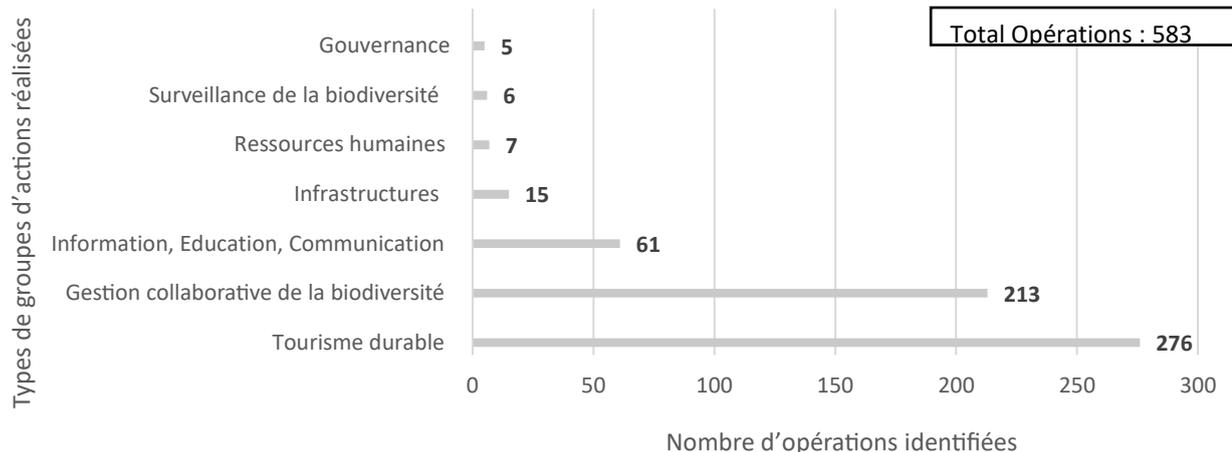
Tableau N° 07 Enveloppes budgétaires mobilisées et consommées par rubrique (milliers US \$)

COFINANCEMENT RUBRIQUE	Montant mobilisé Par le Gouvernement Algérien	Montant consommé à fin 2020	Reste à consommer à partir de 1.1.2021
Gestion collaborative de la biodiversité	169045,56	78705,17	90340,39
Surveillance de la biodiversité	8118,34	3635,56	4482,78
Tourisme durable	201043,48	98723,12	102320,37
Information, Education, Communication	42736,52	17994,81	24741,71
Infrastructures	7572,06	3923,99	3648,07
Ressources Humaines	1460,39	1387,40	73,00
Gouvernance	47541,23	32210,84	15330,39
Total	477517,60	236580,89	240936,71

Le montant restant à consommer en cofinancement à partir de l’année 2021 correspond à 50% du montant initialement mobilisé

Concernant le nombre d’opérations planifiées pour réalisation à travers les sept (7) rubriques, celui-ci atteint un nombre total de 583, qui se répartissent comme suit :

Fig N° 06 : Répartition des opérations identifiées du PPCA du Tassili n'Ajjer et de l'Ahaggar par types de groupes d'actions réalisées en Cofinancement Algérien

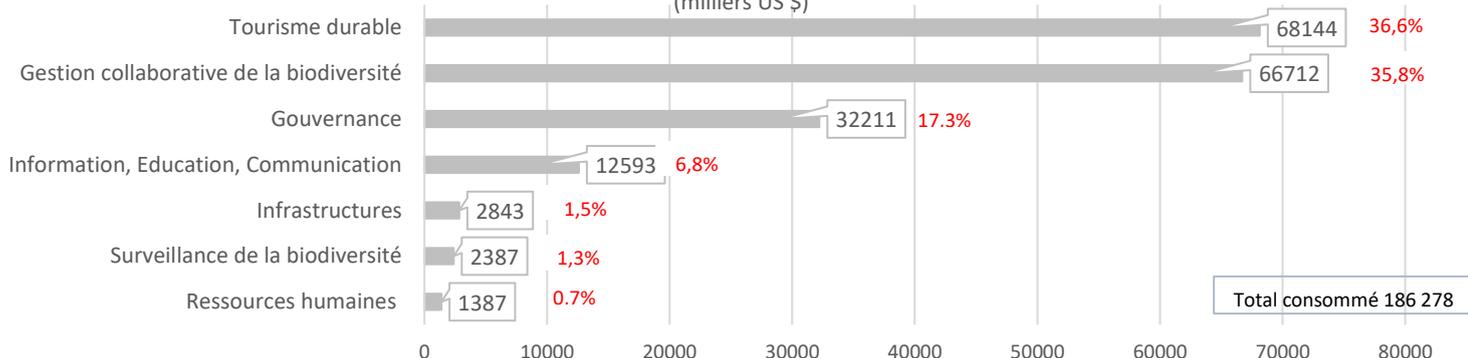


Sont indiquées au niveau de chaque rubrique, le nombre d'opérations à réaliser en cofinancement. Il ressort une prépondérance de celles liées au tourisme durable, à la gestion collaborative et à l'information, éducation et communication.

Etat spécifique des montants consommés durant la période du projet (2014-2020)

L'examen de la réalisation des dépenses dans le cadre du cofinancement effectué durant la période considérée, l'on observe (graphe N°7), que les crédits consommés dans les seuls deux (2) parcs de Tassili N'Ajjer et l'Ahaggar durant cette période s'élèvent à 186.278.000 US \$

Fig N°07 : Répartition des montants consommés par grandes rubriques dans les deux PCs durant la période 2014-2020 (milliers US \$)



Ce graphe ci-avant (Fig N°07) permet de distinguer la destination des fonds alloués en cofinancement. Ceux-ci se focalisent sur deux grandes rubriques, le tourisme durable et la gestion collaborative de la biodiversité, qui occupent à eux deux près des 3/4 des fonds consommés depuis le lancement effectif du projet en 2014.

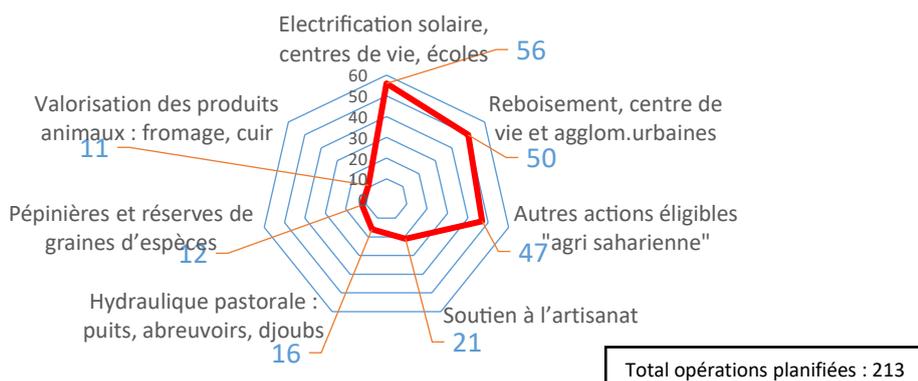
La gouvernance venant en troisième position avec un taux de 17% dévoile que cette rubrique est marquante. Celle-ci intègre les dépenses salariales de l'UGC, celles des personnels des deux offices ainsi que leurs dépenses de fonctionnement. La rubrique Information, éducation communication avec un taux de 7% est relativement modeste par rapport aux investissements des deux premières rubriques mais reste conséquente par rapport aux objectifs qui lui ont été assignés.

Le parent qui nous paraît pauvre dans ce cofinancement (1,3%) est celui correspondant à la surveillance de la biodiversité dans l'écosystème du Sahara central Algérien, qui constitue un des principaux sites mondiaux pour la conservation de l'aire biotique du désert et de surcroît, étendue sur un territoire très vaste qui avoisine le double d'un pays comme la France métropolitaine.

Vu l'intitulé actuel de la rubrique liée à cette notion et le faible taux de financement qui lui a été attribué, se rapportant exclusivement à l'acquisition de véhicules et du parc animalier, l'on saisit logiquement que cette notion de « surveillance de la biodiversité » n'a pas été probablement assurée pleinement dans le cadre du cofinancement dont bénéficie le projet, mais plutôt par les fonds mis à disposition par le GEF durant la période d'exécution du projet.

Se rapportant à la rubrique « Gestion collaborative de la biodiversité », qui est intimement lié au projet, celle-ci rattache sept (7) sous rubriques dont la typologie et le nombre des opérations planifiées sont rapportées dans le graphe ci-après

Fig N° 08 Typologie et nombre des opérations planifiées dans la rubrique Gestion collaborative de la Biodiversité dans les deux (2) PC de Tassili N'Ajjer et l'Ahaggar pour la période 2014-2020



L'on peut constater que toutes les sous rubriques font l'objet d'opérations planifiées et que celles rattachées à l'électrification solaire, au reboisement et à l'agriculture saharienne présentent un nombre plus important d'opérations

Actualisation du tableau de cofinancement prévu dans le Prodoc pour les autres secteurs non compris le MAC

Tableau N° 08 Actualisation des rubriques en cofinancement	Fonds prévisionnel Prodoc US \$ pour les autres secteurs	Fonds Consommé US \$ Par les autres secteurs
1 Hydraulique pastorale : puits, abreuvoirs, djoubs	2918611	1057275
2 Valorisation des produits animaux : fromage, cuir	900000	1365074
3 Electrification solaire, centres de vie, écoles	2605000	1291965
4 Reboisement, centre de vie et agglom. urbaines	883333	30975389
5 Pépinières et réserves de graines d'espèces	458333	9154812
6 Soutien à l'artisanat	800903	809633
7 Autres actions éligibles à identifier	1506944	22058183
8. Plantes médicinales et fourragères	1111111	N.D
9. Tourisme durable	1878472	68144419
10. Information, éducation, communication	617486	12592978
Total	13.680.694	147.449.729

Les données relatives au fonds prévisionnel sont relevées à partir du Prodoc. Les données relatives au fond consommé sont recueillies à partir de l'étude sur le cofinancement du PPCA, réalisée en mai-juin 2021

Le tableau ci-avant dévoile que globalement, les montants consommés en cofinancement par les autres secteurs ont été plus de 10 fois supérieurs aux prévisions formulés dans le Prodoc

Le graphe ci-après (fig N°09) indique que cet important écart est dû à une augmentation exponentielle durant la période considérée de cinq (5) rubriques, principalement celles liées au reboisement, aux pépinières, à l'agriculture saharienne (autres actions éligibles), au tourisme durable et à l'information, éducation, communication

Fig N°09 Masses monétaires US \$ prévues et consommées en cofinancement durant la période du Projet (2014-2020)

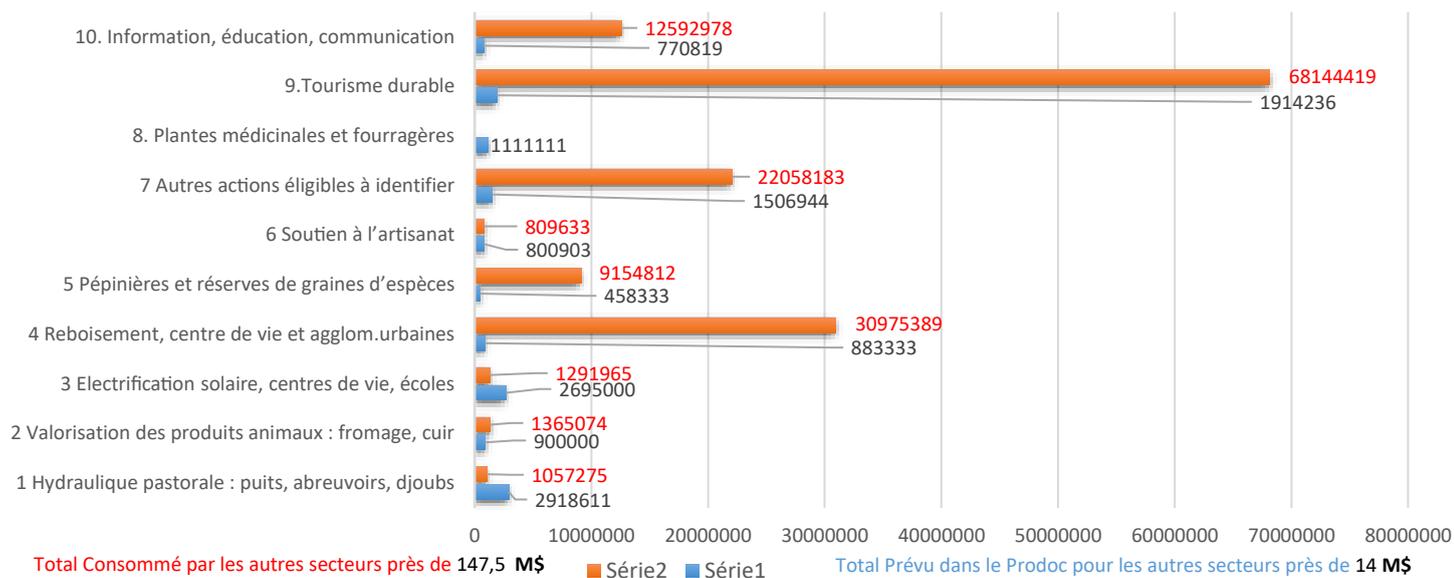
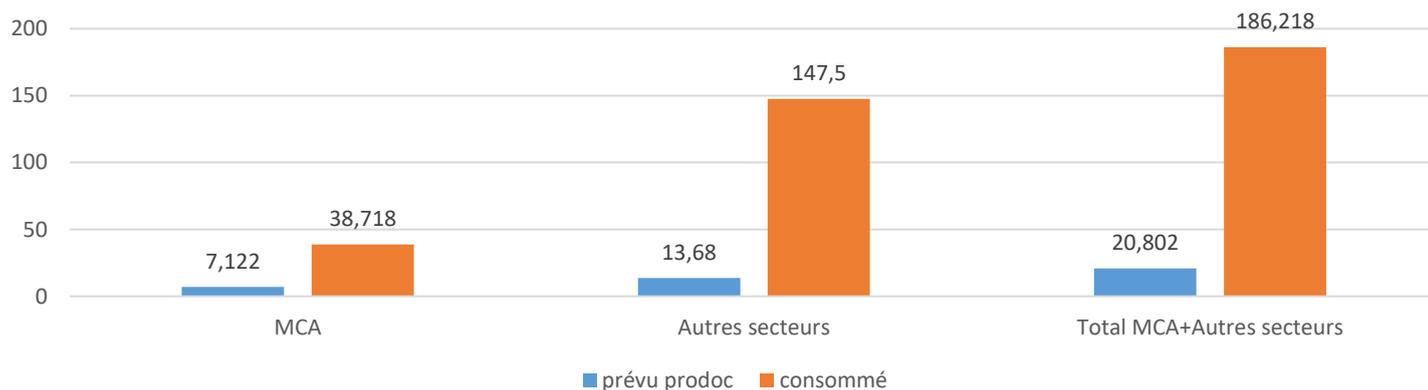


fig N° 10 Synthèse Cofinancement Prévû Prodoc/Consommation concrète Période 2014-2020 (milliers US \$)

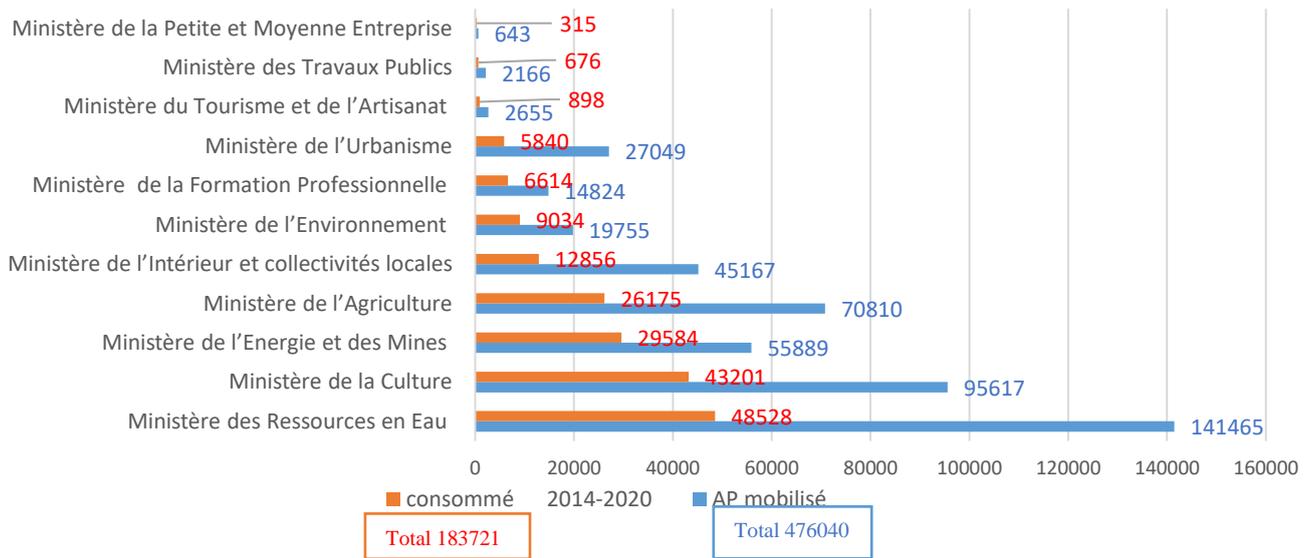


Partenaires impliqués dans le Cofinancement

Les Ministères Algériens impliqués dans ce cofinancement sont au nombre de onze (11). La hauteur des fonds consommés par chaque Ministère (fig N° 11 ci-après) se situe durant cette période, entre près de 50000 milliers US \$ à moins de 1000 milliers US \$. Les ministères les plus engagés financièrement sont : Le Ministère des ressources en eau, suivi de près par le Ministère de la Culture, suivi par ordre décroissant les Ministères suivants : Le Ministère de l'énergie et des mines, le Ministère de l'agriculture, le Ministère de l'intérieur et des collectivités locales, ces derniers ayant investis des montants de plus de 10000 milliers US \$.

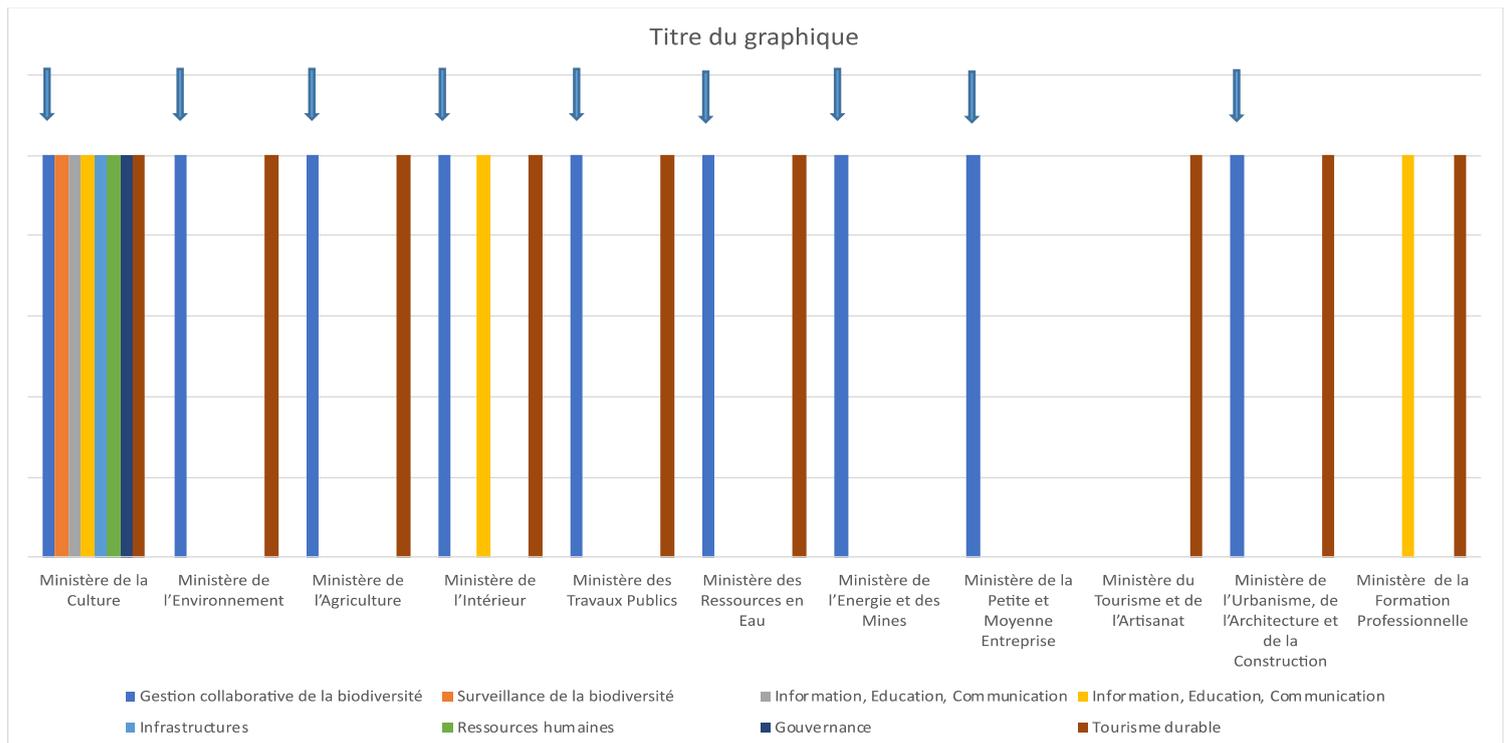
Neuf (9) ministères sur les onze (11) impliqués se sont associés dans le financement de la principale rubrique mise en exergue par le projet, qui est la « gestion collaborative de la biodiversité », ce qui constitue un point très fort dans les effets positifs déjà observables de collaboration intersectoriels visant un objectif commun « La protection de la biodiversité sur ces territoires »

Fig N°11 : Etendue de la masse monétaire mobilisée/consommée, toutes rubriques confondues par les différents ministères, y compris le MCA Période 2014-2020 (milliers US \$)



L'implication de ces différents ministères dans la rubrique « gestion collaborative de la biodiversité » est illustrée en couleur bleu dans la figure N° 12 ci-dessous, qui permet de constater cette réalité

Fig N° 12 Participation des Ministères dans le financement des opérations identifiées principalement dans la gestion collaborative de la biodiversité (flèche bleu)



Conclusion Financement et Cofinancement du Projet

Le type de modalités financières envisagé dans le cadre de ce projet, a été respecté de part et d'autre des trois partenaires GEF, PNUD, Gouvernement algérien

Le rapport coût/efficacité recalculé par rapport à l'ensemble des financements durant la période du projet 2014-2021, est de US \$ à 25,62/Km².

Quant au rapport coût/valeur ajoutée, il est considéré maximisé de part, les multiples contributions du projet, aussi bien aux investissements liés à l'amélioration de la conservation de la biodiversité d'intérêt mondial qu'à la gestion efficace d'un système national de parcs culturels combinant nature/culture

En effet, les produits attendus et obtenus par le projet fort nombreux ont un impact très positif sur le futur de la gestion des PC et au-delà globalement sur la biodiversité de ces territoires. La forme de valeur apportée par ce projet, difficilement mesurable dans l'immédiat, justifie sans aucun doute les coûts de revient de ce projet, en termes de valeur environnementale et sociale

Les arrangements de gestion octroyant le contrôle des dépenses NIM au partenaire local, le Ministère de la culture, ont permis à ce projet de faire face aux complexités sur le terrain avec beaucoup plus d'efficacité, selon les propres termes d'un responsable du PNUD. Cette initiative a de même permis aux responsables du projet du pays hôte, une appropriation du dispositif de gestion de projet et un développement d'une responsabilisation accrue en termes de redevabilité.

Les modalités de financement convenues sont toutes respectées par le partenaire de réalisation (MCA). Toute la comptabilité du projet est mise à disposition du PNUD en temps réel qui est aussi informé en temps réel de l'état d'avancement de toutes les activités du projet

Les fonds mis à disposition par le PNUD/GEF ont bénéficié à hauteur de 44% pour les interventions effectuées sur sites, 31% pour les interventions effectuées sur le système et 25% pour celles concernant la gestion

Le solde restant du financement GEF/PNUD au 31.12.2021 est de l'ordre de (US \$) 265.000, destiné à couvrir les charges opérationnelles de janvier 2022 à la clôture Avril 2022

L'examen global de la réalisation des dépenses dans le cadre du cofinancement, révèle que les crédits consommés dans les seuls deux (2) parcs de Tassili N'Ajjer et l'Ahaggar durant la période 2014-2021, s'élèvent toutes rubriques confondues, à 186.278.000 US\$. La destination des fonds alloués en cofinancement, se focalisent sur deux grandes rubriques, le tourisme durable et la gestion collaborative de la biodiversité, qui accaparent à eux deux, presque à niveau similaire, près des 3/4 des fonds consommés depuis le lancement effectif du projet en 2014. Le développement exponentiel du reboisement et de l'agriculture saharienne durant cette période justifient le très haut niveau de consommation de fonds de la rubrique liée à la gestion collaborative de la biodiversité. La gouvernance venant en troisième position avec un taux de 17% dévoile que cette rubrique est aussi marquante. Le parent qui paraît pauvre dans ce cofinancement (1,28%) est celui correspondant à la surveillance de la biodiversité dans l'écosystème du Sahara central Algérien, bien que cette rubrique est d'une importance capitale et très exigeante en ressources humaines et financières. L'on peut saisir toutefois, que ce faible taux est compréhensible, du fait que deux éléments ont concouru à cette situation, à savoir que cette rubrique au niveau du budget des offices est restreinte à deux (2) paramètres liés tous les deux à la logistique transport, ce qui a eu pour effet de devoir faire appel au financement du PNUD/GEF pour assurer la prise en charge des autres paramètres liés aux ressources humaines et aux dépenses subsidiaires

La révision par les offices de cette rubrique avec un intitulé prenant en considération les exigences liées à cette notion de surveillance de la biodiversité, avec des niveaux de financement adéquats, reste un défi pour le futur

L'éducation environnementale quant à elle demeure presque insignifiante dans la rubrique information, éducation, communication, alors qu'elle constitue un aspect très fondamental dans la théorie du changement voulu

Onze (11) ministères ont été impliqués dans ce cofinancement avec des participations inégales. La hauteur des fonds consommés par chaque Ministère se situe durant cette période, entre près de 50000 milliers US \$ à moins de 1000 milliers US \$. Neuf (9) ministères sur les onze (11) impliqués se sont associés dans le financement de la principale rubrique mise en exergue par le projet, qui est la « gestion collaborative de la biodiversité », ce qui constitue un point très fort dans les effets positifs déjà observables obtenus par le projet

Quant au financement de la rubrique « surveillance de la biodiversité » celle-ci reste exclusivement imputée au Ministère de la culture, porteur de ce projet

Enseignements tirés Financement et Cofinancement du Projet

Globalement, l'enseignement dominant sur le plan d'octroi de crédits que nous tirons de ce projet est que la cohabitation de deux financements complémentaires, celle du PNUD/FEM et celle du Gouvernement algérien pour assurer d'une manière commune la prise en charge totale des investissements projetés, a été une expérience efficace qui mérite d'être louée. Le cofinancement a dévoilé à travers ce projet toutes ses prouesses d'outil d'accompagnement efficient d'une intervention de développement. Sur le plan stratégique, le rôle joué par le cofinancement a été primordial dans la mobilisation et l'engagement des parties prenantes sur le terrain.

Dans ses particularités :

1/ Ce projet a démontré que les arrangements de gestion octroyant le contrôle des dépenses (NIM) au partenaire local, le Ministère de la culture, est une initiative très bénéfique en termes de prise de responsabilité et de flexibilité. Ceci permettant sur le plan opérationnel de développer des tactiques à court terme, rendant plus efficace les interventions faites « Comment agir » « Comment s'y prendre concrètement pour réaliser telle ou telle activité planifiée ». Il y a pluralité de choix auxquels les gestionnaires locaux sont confrontés.

Des scénarios pouvant faire office de tactiques sont réfléchies par l'équipe de gestion et une décision est prise sans tarder, quant à la tactique qui semble la plus réaliste et l'adopter. Processus difficilement réalisable quand la gestion n'est pas en totale prise par le partenaire local responsabilisé. Sinon, on se considère comme exécutant et non pas comme acteur de l'action, avec tous les inconvénients d'une telle position.

Par ailleurs, cette initiative permet aux responsables du projet du pays hôte, une appropriation du dispositif de gestion de projet et un développement d'une responsabilisation accrue en termes de redevabilité

2/ L'intégration d'un projet dans un plan de développement du pays hôte, telle que l'a fait ce projet est très avantageuse. Le projet peut bénéficier d'une enveloppe financière conséquente complémentaire en guise d'accompagnement du plan de développement. Il peut de même avoir la possibilité d'exploiter la synergie développée par l'intégration de nombreux autres partenaires utiles et d'appliquer le principe de collaboration intersectoriels

3/ Ce processus de collaboration intersectoriels testé, validé et intégré par les différents organismes activant dans ces régions, formera un impact prévisible concret sur la durabilité des acquis obtenus par ce projet

Recommandations Financement et Cofinancement du Projet

1/ L'octroi de la gestion des dépenses (NIM) au partenaire local est une décision à encourager, car cela est source de nombreux avantages, autant pour l'agence de coopération que pour le bénéficiaire. Elle permet à ce dernier de se considérer comme acteur et non comme exécutant, ce qui va accroître sa responsabilité en termes de redevabilité

L'avantage est aussi intéressant sur le plan opérationnel, du fait, de bénéficier d'une plus grande flexibilité qui va élargir le champ d'exploration du bénéficiaire quant à la manière de conduire les interventions, élaboration de tactiques, processus difficilement réalisable par les agences de coopération.

Sur le plan bénéfice personnel et celui du pays, l'exercice en gestion NIM permet l'appropriation des procédures et de la méthodologie exigées par une gestion cohérente d'un projet

Cependant, la vérification et la validation au préalable des capacités techniques de l'organisme qui va bénéficier de ce privilège de gestion NIM est une condition absolue pour que cette décision soit rationnelle

2/ Dans le cas où un plan de développement local est initié ou en exécution, dans la zone de convergence du projet, il est avantageux de s'intégrer à celui-ci en coordonnant les activités du projet dans un ensemble concret et plus large

3/ Dans un projet lié à une thématique où doivent intervenir divers partenaires externes ayant des fonctions différentes, la notion de collaboration interpartenaires est à prendre en considération et à promouvoir

4.2.4 Suivi et Evaluation

Le système de suivi/évaluation mis en place au départ, dès septembre 2014 était relativement efficace, du fait que des agents relativement proches du management de projets ont été recrutés et formés ensuite dans cette discipline, ce qui a permis une amélioration progressive de ce système

Ce système repose sur une planification opérationnelle approuvable devant guider le dispositif du suivi/évaluation

- Planification opérationnelle

Le système de planification opérationnelle existant au sein de la DNP dans le cadre du projet est intégré au niveau de son système de suivi-évaluation (S&E) interne

La structure en charge de cette planification opérationnelle et du suivi/évaluation est soutenue en permanence par toute l'équipe de l'unité centrale de gestion du projet Le fruit obtenu est issu de synergies de ses membres lors des réunions hebdomadaires organisées à cet effet

Le système de planification opérationnelle usité, obéit à une série d'étapes en cascade

Un premier palier est entrepris en début de chaque exercice où les activités sont planifiées et inscrites aux plans d'actions annuels, qui se construit sur la base de travaux d'ateliers internes aux Unités de gestion du Projet (UGC/UGLs des cinq parcs culturels), avec l'implication des représentants institutionnels des membres de la Tripartite (PNUD, Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de la Culture et des Arts).

Ces derniers valident le plan d'action annuel du Projet lors de la réunion ordinaire du Comité de pilotage du projet (réunion annuelle) ; lequel Comité, en sa qualité d'organe de décision, a pour compétences de contrôler la bonne exécution des actions antérieurement planifiées et de valider le projet de plan d'action de l'exercice suivant

Dans un cadre de concertation élargie, les membres du Comité de pilotage interviennent ainsi dans le processus de planification par l'examen, la discussion et l'émission d'éventuelles recommandations relatives au projet de plan d'action, en cohérence avec le cadre logique du Projet, avant validation consécutive. Les PV des différentes réunions du comité de pilotage 2014-2021 faisant foi

Ces ateliers organisés, au siège de la Direction nationale du Projet, à l'amont de chaque exercice annuel, font l'objet d'un travail préparatoire d'échanges UGC-UGLs et d'analyse systématique de l'état d'avancement des activités antérieurement programmées et des risques identifiés.

Le deuxième palier suit un cycle semestriel : en décembre-janvier pour dresser le bilan de l'exercice budgétaire précédent et la planification et budgétisation des actions relatives à l'exercice suivant, et en juin-juillet pour la préparation du PIR et le rapport de S&E semestriel, y compris l'identification des recentrages nécessaires pour atteindre les résultats assignés pour l'année.

Le troisième palier est effectué mensuellement en intra et inter équipes de l'UGC et des UGLs des cinq parcs culturels où l'on ajuste le plan d'actions mensuel courant en fonction de la réalité des réalisations accomplies

Le quatrième palier effectué d'une manière hebdomadaire en interne, formule et affiche sur un tableau que nous pouvons visualiser dans la salle de réunion de la DNP

Concernant la circulation des flux d'information relatifs aux plans d'actions dans l'équipe de l'UGC et avec les UGLs, celle-ci est assurée notamment par :

- l'établissement et partage des feuilles de route trimestrielles de mise en œuvre
- la tenue périodique de réunions de coordination
- l'organisation d'ateliers semestriels d'analyse des bilans d'activités et de planification

Les paramètres de suivi font l'objet d'évaluation lors des bilans semestriels des activités :

- allocation et consommation des fonds pendant le cycle du Projet (pourcentages de consommation).
- allocation et consommation des co-financements.
- notation semestrielle des résultats et produits du Projet.

Quant aux activités dont la réalisation est finalisée, celles-ci sont sujettes à une procédure de validation en interne (sur la base des termes de référence de l'activité) et à l'évaluation de leur contribution à l'atteinte des objectifs et ce à l'occasion des ateliers bilans d'activités/planifications à travers le système de notation PNUD/FEM semestriel et annuel

Recolte d'informations pour le suivi et prise de décisions

Au niveau UGC, le suivi se fait par la circulation en temps réel de l'information entre les membres de l'équipe et à l'occasion des réunions hebdomadaires de coordination.

Concernant l'activité de suivi en interaction avec UGLs, celle-ci est réalisée par :

La coordination technique avec les membres des UGLs pour la mise en œuvre des activités programmées au niveau local (dans les cinq parcs culturels)

L'établissement et le renseignement de canevas relatifs au suivi trimestriel des feuilles de route de mise en œuvre
L'organisation de réunions de coordination et d'ateliers semestriels d'analyse des bilans d'activités et de planifications
l'analyse participative des instruments de suivi (renforcement des capacités, durabilité financière, efficacité de gestion des ONPCs)
La prise de décision suite aux informations recueillies est effective de part, la gestion adaptative conduite, traduite par la définition annuelle de plans d'action réajustant le processus de mise en œuvre global du Projet, lesquels plans sont soumis à la validation du Comité de pilotage.
Faudrait-il de même spécifier que sur le terrain, au niveau des parcs culturels de l'Ahaggar et du Tassili N'Ajjer, des outils de suivi standards qui permettent de réaliser des comparaisons et évaluations pertinentes, ont été développés. Il s'agit des cahiers d'observation de la biodiversité. Ces cahiers sont conçus et structurés en rubriques en fonction des indicateurs retenus pour le suivi et incluent des consignes de collecte détaillée

4.3- Résultats et impacts du projet

4.3.1. Efficacité du projet

DETERMINANT : EFFICACITE DU PROJET

Les Questions Evaluatives liées à ce déterminant se formulent comme suit

- Quels sont les écarts significatifs entre les réalisations prévues et effectives ?
- Quels sont les facteurs qui ont contribué à ces écarts ?
- Pour les principales actions, les produits attendus ont-ils été observés ?
- Quels sont les changements induits par les actions initiées ?
- Comment les actions du projet sont perçues par les populations cibles (intérêt, satisfaction) ?
- Des circonstances imprévues ont - elles parfois favorisé ou nui à l'efficacité ?

Les réponses aux dites questions découlent principalement de l'analyse d'un état de situation final du projet, que nous avons tenté de cerner à travers les éléments suivants :

- l'analyse de la documentation du projet
- nos entrevues avec les différentes parties prenantes en face à face et/ou par visio conférence
- les ateliers participatifs que nous avons conduit aussi bien au niveau central avec l'équipe de la DNP que sur le terrain avec les équipes des PCs
- nos entretiens avec la population locale et avec les bénéficiaires lors de nos visites sur le terrain

Le tableau N°09 ci-après reprend nos constatations et nos conclusions en termes d'efficacité des actions menées ainsi que la justification de notre notation

Tableau N° 09 Degré d'atteinte des Objectifs/Résultats et effets engendrés

OBJECTIF/RESULTATS INDICATEURS	CONSTATATIONS		NOTATION EVALUATION
	FORCES	FAIBLESSES	
Objectif : Le système de gestion des parcs culturels en Algérie vise à garantir la conservation de la biodiversité d'importance mondiale, et l'utilisation durable des services éco systémiques			
<p>1/Durabilité écologique</p> <p>Indicateur 1.1 Les décrets d'application de la loi 98-04 déterminent les procédures d'instruction des Plans Généraux d'Aménagement des PCs Algériens.</p> <p>Indicateur 1.2 Des instruments conformes sont développés pour les PCs du Tassili N°Ajjer et de l'Ahaggar.</p>	<p>1.1. Un ensemble de textes a été développé afin de déterminer les procédures d'instruction des Plans Généraux d'Aménagement (PGA) des PCs Algériens.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un arrêté interministériel publié sur le journal officiel le 15 août 2018 fixe le rôle et les services assignés aux offices nationaux des PCs dans l'élaboration et la mise en œuvre du PGA - Un deuxième arrêté interministériel publié sur le journal officiel le 8 avril 2020, institue le chef de service du plan général d'aménagement parmi les postes supérieurs des offices des PCs, stipulant les critères et les conditions d'accès au poste - Le reste des dispositions relatives à l'instruction du PGA sont détaillées dans un décret, récemment transmis par le ministère de la culture et des arts à la Direction Générale de la Fonction Publique (courrier de transmission Réf. 715 /M/M.C.A du 20 décembre 2021) pour compléter sa ratification <p>1.2/ Une série d'outils de gestion a été élaborée pour l'ensemble des PCs algériens, anticipant sur les procédures d'instruction des PGA en voie de mise en place. Les premiers plans de gestion pour le PC du Tassili N°Ajjer et le PC de l'Ahaggar ont été développés</p>	<p>Les décrets d'application de la loi 98-04 déterminant les procédures d'instruction des Plans Généraux d'Aménagement des PCs Algériens ne sont pas encore publiés au 31.12.2021. Ils sont en instance de ratification</p> <p>Les drafts de ces instruments ont été complétés pour les deux PCs et sont en voie de validation</p>	5
<p>Justification notation : Satisfaisant La notation satisfaisante attribuée à la durabilité écologique du projet se justifie, même si les décrets d'application de la loi 98-04 déterminant les procédures d'instruction des PGAs des PCs ne sont pas encore ratifiés au 31-12-2021. De par l'observation de beaucoup de points forts que présentent le projet vis-à-vis de la durabilité écologique et de la constatation que le projet a fait tout ce qu'il convenait de faire dans un domaine externe (législatif) dont les décisions échappent à sa compétence. Celui-ci a collaboré d'abord à la préparation des textes devant déterminer les procédures d'instruction des (PGA) des PCs Algériens. Il a pris ensuite l'initiative d'anticiper sur les procédures d'instruction des PGA, à travers l'élaboration d'une série d'outils de gestion pour l'ensemble des PCs et que les premiers plans de gestion pour le PC du Tassili N°Ajjer et le PC de l'Ahaggar sont développés. Enfin par le caractère de développement continu qu'il affiche en élaborant dès maintenant un programme de travail allant jusqu'en 2025 constituant un point fondamental d'assurance de cette durabilité</p>			

<p>2) Durabilité institutionnelle. Indicateur 2 Structure de gestion des PCs Algériens instituée et dotée du personnel permanent et des ressources techniques et financières adéquates pour accomplir ses missions</p>	<p>La durabilité institutionnelle du système national de parcs culturels algériens a été fortement renforcée avec le concours du projet. La structure centrale de gestion des PCs, dotée d'un personnel de base permanent pris en charge par la Fonction Publique, a été instituée le 7 février 2022 sous forme d'une Unité de Recherche au sein du CNRPAH. Cette création était l'aboutissement principal du Projet</p> <p>Cette Unité a les prérogatives d'étude, de suivi, de planification de gestion du système national des PCs en Algérie</p> <p>Sur le plan législatif, l'efficacité de la gestion du réseau national de PCs est renforcée par deux arrêtés interministériels, établis et publiés en 2018 avec le Ministère de l'Environnement et celui de l'Agriculture. Ces arrêtés fixent les conditions de mise en position d'activité des fonctionnaires relevant de ces deux secteurs au niveau du système des PCs avec une première autorisation pour la mise en position d'activité de 50 ingénieurs en environnement, 50 ingénieurs agronomes et 50 techniciens en agriculture.</p> <p>Au niveau politique, un outil clé est également réalisé, notamment le premier (ScOS) pour le système de parcs culturels algériens [Doc. 13]. Le ScOS adopté par le MCA et mis en œuvre par le biais de la structure centrale créée avec le concours du projet, guidera la gestion et l'expansion future du réseau national de PCs.</p>		6
--	--	--	---

Justification notation : Très Satisfaisant

La notation très satisfaisante attribuée à la durabilité institutionnelle du projet se justifie, par la nouvelle création d'un organe central formel, sous forme d'une Unité de recherche, qui était l'aboutissement principal du projet. La durabilité institutionnelle est assurée à notre avis, au vu de tous les points forts recensés

<p>3) Durabilité socioculturelle. Indicateur 3 Les outils parascolaires adoptés dans les wilayas concernées, intègrent les connaissances traditionnelles, notamment en matière de savoirs écologiques</p>	<p>Le projet a été en mesure d'intégrer les (SET) dans un large éventail d'outils pédagogiques et parascolaires</p> <p>Des outils parascolaires ont été préparés par le projet, destinés aux écoles de la région, ainsi qu'aux formateurs et agents des PCs et aux principaux partenaires locaux des PCs. Les outils incluent un guide des clubs vert, un manuel du formateur, un guide de gestion collaborative et un guide pour les agents, avec la plupart de ces outils disponibles en version française et arabe</p> <p>Trois outils pédagogiques clés développés par le projet sont actuellement en phase finale d'adoption par les différentes institutions concernées, à savoir le ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels (MFEP), le réseau national de l'éducation (INFEP) et le ministère de l'Enseignement Supérieur</p> <p>Concernant le dispositif de la formation professionnelle, un comité mixte a été mis en place afin de mettre en œuvre les programmes. Les outils développés avec le concours du projet comprennent : (i) une licence et un master universitaire en gestion du patrimoine éco-culturel ; (ii) un dispositif national de formations initiales professionnelles et (iii) un programme interne de formation continue ciblant le personnel des PCs</p> <p>Un inventaire des savoirs écologiques traditionnels (SET) a été élaboré avec le concours du projet</p> <p>Une initiative visant à capter et documenter les SET à l'aide d'outils audiovisuels, a produit 20 vidéos dont une sur le rituel et les cérémonies de la Sebeiba dans l'oasis de Djanet, inscrite sur la Liste représentative de l'UNESCO du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.</p> <p>Mise en place d'unités audiovisuelles équipées au sein des offices des 5 PCs, chargées de la production et diffusion d'outils dédiés au patrimoine écoculturel des PCs</p> <p>L'Office du PC de l'Ahaggar, a réalisé une série de reportages et de portraits sur les détenteurs des savoirs et savoirs faire traditionnels en lien avec la biodiversité et l'utilisation durable des services qu'elle procure.</p> <p>Tous ces produits sont disponibles en ligne sur les canaux de communication de l'office</p> <p>https://www.facebook.com/OfficeNationalDuParcCulturelDeLAhaggar;</p>		6
---	---	--	---

	https://www.youtube.com/channel/UCS96rr0cVikyCx9iBJ0SpNQ		
--	---	--	--

Résultat 1 : Le système national élargi des parcs culturels assure la gestion des écosystèmes et des ressources de la biodiversité de manière systématisée, inclusive et efficace

Indicateur 4 La notation par l'outil d'évaluation du PNUD/FEM des capacités du système national des parcs culturels augmente (valeur cible 66%)	La moyenne de notation de l'outil d'évaluation du PNUD/FEM des capacités du système national des parcs culturels est passé de 44% à 75% dépassant la valeur cible de 66% prévue en fin de projet	Une seule valeur cible de la sous composante Politique systémique (83%), n'a pas totalement atteint la cible de 100%	5
Indicateur 5 La notation par l'outil d'évaluation PNUD/FEM de la durabilité financière du réseau de parcs culturels (valeur cible 65,9%)	La moyenne de notation de l'outil d'évaluation PNUD/FEM de la durabilité financière du réseau de parcs culturels a progressé de 40,6% à 51,8%	La moyenne de notation de la durabilité financière n'a pas atteint la valeur cible prévue de 65,9 %	

Justification notation R1 : Satisfaisant

Parmi les deux (2) produits attendus pour ce résultat, le premier lié aux capacités du système national est totalement effectif, il a atteint sa cible. le second lié à durabilité financière qui a progressé, mais n'a pas atteint totalement sa cible, s'explique par la présence d'un paramètre lié aux recettes capitalisées dans les PCS. Celui-ci a biaisé sa valeur, du fait que les recettes ne pouvaient être que très faibles dans le contexte fragile propre à ce projet

La haute valeur de la moyenne atteinte relative aux capacités du système national des PCS est révélatrice d'un effort très significatif accompli, dans ce domaine.

Relatif à la notation concernant la durabilité financière qui a progressé mais qui n'a pas atteint sa valeur cible, cette situation est due à l'intégration dans l'outil d'évaluation d'un paramètre lié aux recettes capitalisées par les PCs. Paramètre fragile qui n'aurait pas dû être pris en compte dans ce projet, du fait qu'il est entaché de deux contraintes. a) les faibles recettes engrangées par les PCs, limitées aux droits d'entrée, ne sont même pas réinvesties dans les PCs, mais sont reversées au trésor public b) ce paramètre est d'autre part très sensible à la situation sécuritaire des lieux, qui a été et reste encore aujourd'hui problématique.

En conséquence, nous considérons que la notation liée à la durabilité financière telle que calculée ne reflète pas le haut niveau de durabilité financière du système de PCs, fortement soutenue et garantie par l'Etat algérien et de ce fait, les capacités du système national de gestion des PCS sont approuvables

Résultat 2 : L'appui du public aux parcs culturels élargit la base des parties prenantes impliquées dans la gestion et la conservation des parcs culturels.

Indicateur 6 : Le niveau de diffusion de la notion des Parcs culturels auprès du public est mesuré par un système de sondages périodiques	La valeur cible a atteint 93% au cours de ces 3 dernières années Il a été enregistré 204 articles dans la presse, 7 624 abonnés face book, 15 540 visites au site web PPCA, 65 événements culturels /scientifiques organisés, 183 émissions de radios locales, 61 émissions sur TV nationale Le très haut niveau de vulgarisation atteint est vérifié concrètement par les multiples invitations adressées au projet.	Le niveau de diffusion mesuré par un système de sondages périodiques n'a pas été effectué dans les formes prévues La valeur cible pour ce résultat n'a été défini qu'après l'évaluation à mi-parcours (2018) à une augmentation de 10% par an soit 30% en fin de projet	6
--	--	--	----------

Justification Notation R2 : Très Satisfaisant

De très nombreux outils de diffusion de la notion de parcs culturels sur de multiples supports ont été développés et mis en œuvre, élargissant formellement la base des parties prenantes impliquées. Il est constaté un développement continu des outils et produits de communication sur les patrimoines liés à la biodiversité du réseau des PCS, qui a élargi substantiellement leurs audiences autant sur le plan local, régional, national et international et ce au niveau de différentes communautés. Les réalisations effectuées par le projet dans ce domaine vont au-delà de toute attente. Les nombreuses invites de participation à des événements sur la biodiversité, adressées au projet, émanant de foisonnantes sources, traduisent on ne peut mieux le fort impact sur toutes les parties prenantes. Ceci pouvant se substituer aisément aux sondages périodiques non effectués

Résultat 3 : L'efficacité de la gestion est améliorée dans les parcs culturels du TassiliN'Ajjer et de l'Ahaggar

Indicateur 7: Notation de l'Instrument de Suivi de l'Efficacité de la Gestion (ISEG).	Le personnel des UGLs des deux Offices) complété et formé sur la gestion du patrimoine écoculturel active sur le terrain. la biodiversité est suivie, aussi bien sur terrain que par le système SIG sur les transects retenus Des postes de surveillance en terre stabilisée sont opérationnels	La première génération de plans de gestion pour les deux PCs, ainsi qu'à une série d'outils de planification dédiés pour les sites prioritaires et les sites Ramsar ne sont pas encore opérationnels. Ils sont en cours d'achèvement.	6
--	--	---	----------

Justification Notation R3 : Très Satisfaisant

Les trois aspects recouvrant l'amélioration de l'efficacité de la gestion dans les PCs cités sont tangibles. Les valeurs cibles en fin de projet ayant été dépassées sur les deux sites pris en considération attestent de cette réussite. Tassili N'Ajjer atteint 81/prévu 77 L'Ahaggar atteint 82/prévu 78

Résultat 4 : La conservation des espèces phares est améliorée dans la région du Tassili N'Ajjer/ Ahaggar.

Indicateur 8 : La répartition et la densité des espèces phares se maintient ou augmente au niveau des sites prioritaires.	<p>Mise en place d'un dispositif validé selon une approche multisectorielle, de suivi, de surveillance et de contrôle capable de générer des indicateurs de manière chiffrée et/ou cartographique sur l'état de la biodiversité</p> <p>Un premier plan de conservation de ces trois espèces a été produit</p> <p>De nombreux travaux et interventions ont été consacrés au guépard, sur le plan local, national et même international du fait qu'il est répertorié comme étant en danger critique d'extinction sur la liste rouge de l'UICN</p> <p>Le plan de conservation du guépard intègre nécessairement l'ensemble des éléments qui composent l'écosystème. Il importe de noter que le Guépard saharien (<i>Acinonyx jubatus hecki</i>) est une espèce phare et "parapluie". Etant au sommet trophique de l'écosystème de la région, le guépard est un indicateur de l'intégrité des principales niveaux trophiques inférieurs qui le composent. La gazelle Dorcas et le mouflon à manchettes, deux espèces encore répandues dans toute la région nord africaine, sont parmi les principales espèces de proies pour le guépard.</p> <p>L'étude pluridisciplinaire de 30 mois assistée par la télédétection et le photo piégeage menée par le projet, confirme que la région du Tassili N'Ajjer – Ahaggar est le dernier bastion pour le Guépard saharien (<i>Acinonyx jubatus hecki</i>) en Afrique du Nord.</p>	Le premier plan de conservation, bien qu'étant appliqué à l'essai, reste à être validé avec les partenaires directement concernés par la thématique	6
--	---	---	----------

Justification Notation R4 : Très Satisfaisant

Le seul produit attendu pour ce résultat est effectif. Bien que le projet se soit focalisé sur le guépard saharien (*Acinonyx jubatus hecki*) qui a fait sa réapparition sur ces lieux qui a constitué un événement majeur, le projet a de même accompli en parallèle des travaux de suivi sur les deux autres espèces phares la gazelle Dorcas et le mouflon à manchettes. Considérant le grand investissement en hommes et en matériels qui a été effectué à travers l'étude pluridisciplinaire menée par le projet sur une longue période (30 mois) dévoilant le sérieux et la persévérance de l'équipe du projet, nous affichons notre totale satisfaction de la réussite de ce résultat

Résultat 5 Les menaces et la dégradation des sites prioritaires de conservation de la biodiversité et des sites Ramsar sont réduites dans les parcs culturels du Tassili N'Ajjer et de l'Ahaggar

Indicateur 9 : Fréquence de braconnage dans les sites prioritaires (N. de constat diminue de 50%).	Les systèmes de surveillance et de contrôle dans les sites prioritaires sont renforcés à travers l'activation de patrouilles de contrôle et de surveillance mis en place Les données de surveillance disponibles pour les années 2015-2021 tous sites confondus, donnent une occurrence moyenne consolidée de 0,33 incidents de braconnage / jour d'observation [Doc. 34] relativement un peu moins faible que celle enregistrée avant projet qui se situait à 0,35 incident de braconnage/jour d'observation Si l'analyse est restreinte aux sites prioritaires de la Taessa, de la Tefedest et du Tihodaine, la fréquence d'observation du braconnage est de l'ordre de 0.21 incidents/jour, dans ce cas, l'on constate une réduction de 40% par rapport à la 1ère phase du projet (années 2003/2007),	Les valeurs cibles à la fin du projet ont été atteintes seulement partiellement pour l'indicateur 9	5
Indicateur 10 : La densité du couvert ligneux se maintient ou augmente au niveau des sites prioritaires.	La densité du couvert ligneux mesuré par satellite a augmenté au niveau des sites prioritaires		

<p>Indicateur 11 : Valeurs quantitatifs sont établies pour les principaux paramètres relatifs à la qualité de l'eau des sites Ramsar</p>	<p>Des évaluations complètes de la qualité de l'eau ont été menées dans les trois sites Ramsar (Iherir, Issakarassene et Afilal), ainsi que dans 50 autres stations d'échantillonnage situées dans les zones humides des PCs du Tassili N'Ajjer et de l'Ahaggar</p>		
---	---	--	--

Justification Notation R5 : Satisfaisant

Deux (2) indicateurs (10 et 11) sur les trois liés à ce résultat sont vérifiés et approuvables. Par contre l'indicateur 9 n'atteint pas totalement (40%) mais s'approche de la valeur prévue (50%)

Résultat 6 : La Participation active des populations locales, par des accords de gestion collaborative, réduit les pressions exercées sur les fonctions de l'écosystème dans les PCs du Tassili N'Ajjer et de l'Ahaggar

<p>Indicateur 12 Des accords de GC sont conclus et mis en œuvre couvrant au moins 6 sites prioritaires.</p> <p>Indicateur 13 Le nombre des propositions intégrées dans les accords de gestion, émanant des femmes, double.</p> <p>Indicateur 14 Les savoirs écologiques traditionnels en matière d'adaptation aux changements climatiques sont codifiés et capitalisés dans le cadre des accords de GC conclus.</p>	<p>Des accords de GC conclus et mis en œuvre dans 8 sites prioritaires (deux de plus que les 6 prévus au démarrage du projet)</p> <p>Les propositions générées par des femmes dans les accords de GC ont totalisé 21 au cours de la quatrième année, contre une valeur de référence de 9 propositions émanant de femmes au cours de la première année. Une série d'opérations pilotes principalement destinées aux femmes a également été initiée : (a) deux ateliers de tannerie et de couture ciblant un total de 40 bénéficiaires ; (b) un atelier de broderie moderne dans le PC du Tassili N'Ajjer pour 8 bénéficiaires ; (c) une session de formation sur la GC a été dispensée en décembre 2020. De nouvelles propositions émanant de femmes sont en cours d'élaboration. Ces opérations sont issues de 4 nouvelles propositions générées par des femmes dans les domaines de la tannerie, de la couture, de la broderie et du tissage, impliquant 76 femmes travaillant ensemble et regroupées en associations</p> <p>Les savoirs écologiques traditionnels (SET) liés au changement climatique ont été intégrés dans les accords de GM conclus et mis en œuvre dans les 8 sites prioritaires. Sur la base des enseignements tirés des PCs du Tassili N'Ajjer et de l'Ahaggar, l'intégration des SET dans les accords de GC est actuellement répliquée et étendue dans le reste du réseau national de PCs, à commencer par le PC de Tindouf. Les efforts entrepris par le projet vers la codification des savoirs traditionnels liés à l'adaptation au changement climatique sont cités et inclus dans la contribution du secteur de la culture à un livre blanc produit sur cette thématique</p>		<p>6</p>
--	---	--	-----------------

Justification Notation R6 : Très satisfaisant

Le produit attendu « Mise en œuvre des accords de gestion Collaborative (GC) dans les sites prioritaires des PCs du Tassili N'Ajjer et de l'Ahaggar » est effectif. Les 3 indicateurs de performance liés à ce résultat sont validés

Résultat 7 : La mise en œuvre de stratégies alternatives visant à protéger les systèmes de subsistance durable contribue à réduire les pressions exercées sur les services écosystémiques productifs et à améliorer la situation socio-économique sur les sites prioritaires des deux parcs culturels l'Ahaggar et Tassili N'Ajjer

<p>Indicateur 15 : Cofinancements effectivement mobilisés pour la mise en œuvre des actions d'écodéveloppement et de lutte contre la dégradation des terres</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des stratégies alternatives contribuant à réduire les pressions exercées sur les services écosystémiques ont été mises en œuvre grâce au cofinancement mobilisé - Une mission de terrain a été réalisée en juin 2021 pour examiner les interventions cofinancées par les différents secteurs partenaires du gouvernement dans les PCs de l'Ahaggar et du Tassili N'Ajjer. Celle-ci dévoile que les cofinancements prévus ont été effectivement mobilisés pour la mise en œuvre des actions d'écodéveloppement 		<p>6</p>
--	--	--	-----------------

<p>Indicateur 16 Au moins 50 % des agences touristiques agréées adoptent et mettent en œuvre la charte de tourisme durable.</p>	<p>Il est à relever par ailleurs que le mécanisme piloté par le projet pour sécuriser le cofinancement des activités d'écodéveloppement au sein des PC couvrira l'extension du programme GC au-delà de la fin du cycle du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collaboration active des Offices locaux du Tourisme (OLT) dans l'action de promotion du tourisme durable dans la région. - L'association des agences de voyages au niveau du PC de l'Ahaggar a adopté la charte d'éthique de tourisme durable - 50% des opérateurs adhèrent actuellement à la charte de tourisme initiée par le projet - Par ailleurs, il y a eu développement d'un programme en faveur du tourisme national - Afin de contrer des impacts négatifs externes, le projet a développé un plan d'action stratégique, favorisant le tourisme national dans la région. <p>Ce plan a été élaboré et est mis en œuvre avec la participation active des Offices Locaux de Tourisme (OLT) de Tamanrasset et de plusieurs opérateurs touristiques et associations émanant de la société civile locale dans les deux régions</p> <p>Dès 2017 Démarrage, mise en place circuits touristiques visant clientèle nationale</p> <p>Le plan d'action établi en application des dispositions des conventions de partenariat, signées le 10 juillet 2019, entre le PPCA et les deux associations de Djanet (Ksar Taghourfit et Azdjer Méhari) et en mai 2020 avec l'association « forum de l'atakor pour la promotion de la culture et du tourisme Saharien » dans le PC Ahaggar pour la promotion de l'écotourisme dans le PC du Tassili n'Ajjer pour la promotion de l'écotourisme dans le PC du Tassili n'Ajjer, a été mis en œuvre à travers</p> <p>un large éventail d'activités de renforcement des associations, de formation, de médiatisation et mise en place de projets pilotes centrés sur le tourisme durable</p> <p>Expertise contractualisée afin de fournir un service d'appui-conseil régulier en matière de tourisme durable auprès des Offices des PC du Tassili N'Ajjer et de l'Ahaggar</p> <p>Une convention de partenariat entre le MCA et le ministère du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial a été formalisée le 1^{er} juin 2021, visant à développer une filière de tourisme culturel</p> <p>Circuit "Villages & Jardins de l'Ahaggar", reliant 9 villages du PC de l'Ahaggar et le circuit "Patrimoines de Tihodaine", reliant 4 villages du PC du Tassili n'Ajjer. Les deux initiatives pilotes visent l'intégration des populations des villages dans les activités écotouristiques, suivant un modèle qui se base sur l'hébergement des touristes chez les habitants, la valorisation des produits agricoles et artisanaux et l'interprétation du patrimoine écoculturel local</p>	<p>Défection du tourisme international. Beaucoup d'agences de tourisme sont mis en stand by du fait de la situation régionale dans les pays du Sahel avec l'instabilité des pays voisins Libye, Niger et Mali et l'impact par la pandémie de COVID 19</p>	
--	---	---	--

Justification Notation R7 : Très satisfaisant Les deux stratégies principales mises en œuvre pour accompagner ce résultat, se rattachent à la mise à disposition des volumes monétaires prévus en cofinancement lors de la formulation du projet et à la promotion du tourisme national pour contrer l'absence de tourisme international, dû à la situation sécuritaire sur les territoires des PC et dans les pays avoisinants

Sur le plan cofinancement, le montant cumulé consommé durant la période du projet de l'ordre de 186 millions de US \$ correspond à près de 10 fois le montant prévu initialement de 20 millions de US \$. Ceci révèle que ce fort investissement effectué par le pays hôte est d'abord synonyme de mobilisation effective du cofinancement prévu et d'accès assuré à celui-ci en temps opportun par les différents secteurs ministériels concernés, pour la mise en œuvre des actions d'écodéveloppement et de lutte contre la dégradation des terres. Il indique ensuite la transcendance du pays hôte quant à la prise en charge d'une manière diligente et systémique d'une problématique complexe qu'est la protection de la biodiversité nécessitant un engagement à moyen et long terme.

Tout nous porte ainsi à conclure que le cofinancement assuré par le Gouvernement algérien dans le cadre de ce projet a été exemplaire en termes de respect des engagements pris et de sécurisation de la réalisation des activités planifiées.

Concernant les facteurs externes contraignants liés au secteur touristique international, situation non prévisible lors de la formulation du projet, la gestion adaptative déployée par l'UGC en usant diverses initiatives en faveur du tourisme national, pourrait contourner ces contraintes.

A ces titres, nous considérons que la mise en œuvre de stratégies alternatives visant à protéger les systèmes de subsistance durable contribuant à réduire les pressions exercées sur les services écosystémiques productifs et à améliorer la situation socio-économique sur les sites prioritaires des deux parcs culturels l'Ahaggar et Tassili N'Ajjer est effective. Les deux indicateurs liés à ce résultat sont approuvables

Conclusion Efficacité du Projet

L'efficacité du projet se mesure à sa capacité de réalisation des actions planifiées et à l'atteinte des résultats attendus.

L'ensemble des actions planifiées ont été dans une large mesure réalisées. Tous les produits attendus ont été observés. L'unique décalage relevé concerne la mesure du niveau de diffusion de la notion des PC par un système de sondages périodiques. Celui-ci a été effectué sous d'autres formes que celles prévues, mais l'impact du niveau de diffusion sur le plan local, national et international est bien réel. Pour preuves,

les nombreuses invites de participation à des événements sur la biodiversité, adressées au projet, émanant de foisonnantes sources. Cela traduit on ne peut mieux le fort impact de la vulgarisation de la notion de PCs sur toutes les parties prenantes. Ceci pouvant se substituer aisément aux sondages périodiques prévus pour mesurer le niveau de diffusion de la notion de PCs

Les actions initiées ont permis d'aboutir à l'atteinte de résultats probants. En effet, les résultats physiques obtenus ont dépassé notablement les attentes planifiées. Les capacités techniques des staffs des PCs ont été renforcées en rapport avec les gaps identifiés, ce qui a favorisé une capitalisation de savoir des ces offices, en termes de meilleur suivi de la biodiversité faune, flore et zones humides. Les premiers effets sur les comportements et attitudes du personnel des PCs vis-à-vis des exigences de la protection de la biodiversité et de l'intérêt d'intégrer encore plus les populations locales sont observables dès à présent

Concernant les process appliqués par le projet principalement au niveau des sites, les approches innovantes initiées dans ce cadre par le projet, telles que : le système de surveillance et de contrôle mis en place, dissuadant souvent la coupe de bois sauvage, les activités d'écodéveloppement pensées de manière à réduire la pression sur le couvert végétal, la redistribution du cheptel en rapport avec la capacité de charge de chaque site, la promotion de l'usage de l'énergie solaire pour assurer une autonomie énergétique et par conséquent diminuer la pression sur le bois d'acacia. Toutes ces approches innovantes ont démontré tout leur intérêt et apparaissent comme des initiatives fort intéressantes et avantageuses. Les pressions exercées sur les services écosystémiques productifs commencent à se réduire. L'initiative de la gestion collaborative de la biodiversité commence à faire son chemin

Au niveau des populations locales abordées, ces dernières nous ont déclaré leur satisfaction par rapport à ce qui est entrepris par le projet dans leur zone et qu'elles sont convaincues de l'intérêt des approches appliquées par le projet. Les premiers effets sont même observables dès à présent chez les bénéficiaires en termes de changement amélioré de leur état autant sur le plan matériel que psychologique

La durabilité institutionnelle du système national des parcs culturels algériens fortement renforcée avec le concours du projet est devenu une réalité aujourd'hui à travers la création de la La structure centrale de gestion des PCs,

In fine, l'on ne peut qu'attester de l'efficacité de ce projet et que les process menés sont pressentis comme des exemples à suivre

4.3.2 Efficience du Projet

DETERMINANT : EFFICIENCE DU PROJET

Objectif : Fournir des informations sur la manière dont sont utilisées les ressources financières.

Les Questions Evaluatives liées à ce déterminant se formulent comme suit :

- Quel est le taux d'exécution financière par rapport au taux attendu ? Notation : 6
- Les ressources financières ont-elles été affectées aux postes initialement prévus ? Notation : 5
- Dans quelle mesure les ressources financières ont été optimisées ? Notation : 6

CONSTAT - ANALYSE

Le taux d'exécution financière PNUD/FEM au 31.12.2021 approche les 100% et Le taux d'exécution financière en cofinancement a dépassé très largement le montant prévu de l'ordre de 20 millions de US \$.

Le taux global de consommation atteint a été près de 10 fois supérieur. Ce taux très élevé atteint traduit la performance financière du cofinancement du Projet.

Cependant, faudrait-il probablement nuancer cette première conclusion. Une vision plus proche de la réalité apparaît lorsque nous nous adressons à chaque rubrique individualisée, qui dévoile qu'il existe des rubriques qui n'ont atteint qu'un taux relativement faible d'exécution telles que : l'hydraulique pastorale (36%), l'électrification solaire (48%), soutien à l'artisanat, juste 101%, valorisation des produits animaux, 152%. (voir fig N°09)

Le principal événement extrême qui a bouleversé ce rapport d'exécution est celui des montants très importants accordés au reboisement et aus pépinières qui est son corollaire. La méconnaissance lors de la conception du projet, de l'importance des investissements potentiels à réaliser dans ces rubriques durant la période du projet reste équivoque

Relatif à la vérification de la réalité de l'affectation des fonds PNUD/FEM aux postes initialement prévus, devons-nous d'abord rappeler en premier lieu, que le budget initial a été modifié dans ces termes : relatif à la composante 2 : intervention au niveau des sites, celle-ci s'est vu retranché 5% de son volume monétaire au profit de la composante 3 (4%) destinée à la gestion du projet et de la composante 1 (1%). Cette modification a été effectuée lors de la révision du budget global.

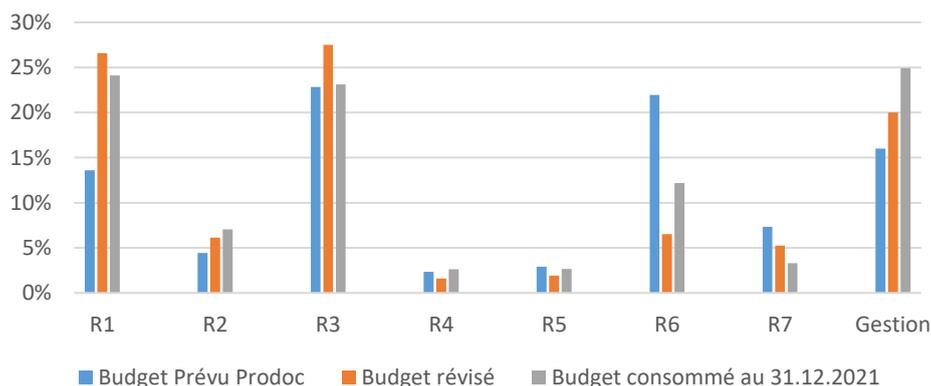
En second lieu, l'on note que le volume financier consommé par la composante 3 relative à la gestion du projet s'est accru de 5% passant de 20% à 25%. Cette augmentation est justifiée par l'extension de deux années de la durée du projet faite sans excédent financier

Tableau N° 10 Comparatif de la répartition du budget PNUD/GEF initial, révisé, consommé

Composante	Part de Volume financier accordé dans Budget initial (Prodoc)	Part de Volume financier accordé dans Budget révisé	Part de volume financier consommé au 31.12.2021
1_Intervention au niveau du système	35%	36%	31%
2_Intervention au niveau des sites	49%	44%	44%
3_Gestion du Projet	16%	20%	25%

A part cette déflexion globale au profit de la gestion du projet pour les raisons évoquées ci-avant, le graphe ci-après schématisant la destination des fonds prévus pour chaque résultat, peut servir d'élément référentiel de réponse à cette interrogation. Celui-ci indique la destination des fonds planifiés et consommés pour chaque résultat. Globalement, l'on constate entre prévu/réalisé des petits écarts non significatifs une similitude assez prononcée entre les ressources financières prévues dans le budget révisé pour chaque résultat avec les niveaux consommés pour chaque résultat. Ceci démontre que l'affectation a été presque intégralement respectée et que les ressources financières ont été bien affectées aux postes initialement prévus du budget révisé

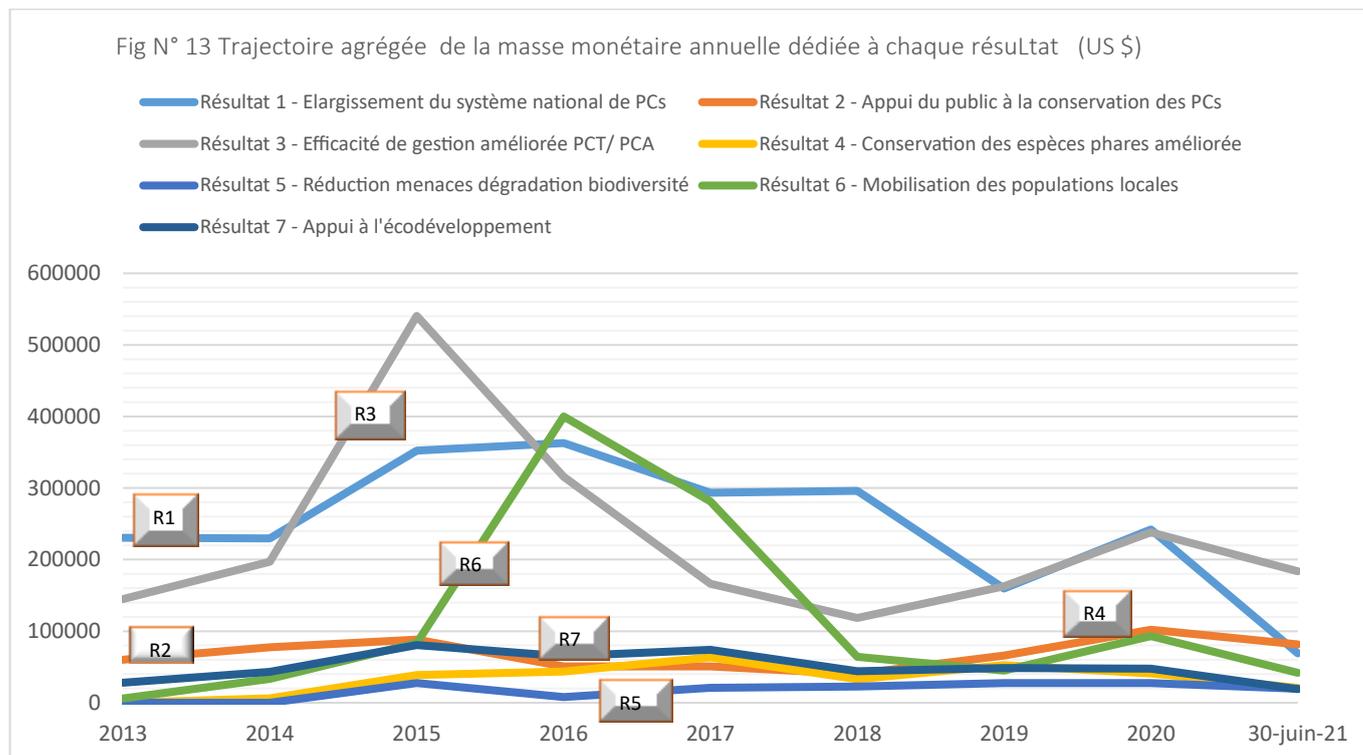
Fig N°12: Destination des fonds PNUD/FEM pour chaque résultat



Enfin, relatif à l'optimisation des ressources, les trajectoires agrégées des dépenses annuelles effectuées pour l'atteinte de chaque résultat, telle que schématisée dans le graphe ci-dessous, montre un décalage de l'année 2013 sur 2014 et sur l'année 2015 d'une grande partie des actions planifiées. Ceci est en concordance avec le rythme d'évolution des activités qui n'ont pas été au début du projet en conformité avec le planning initial.

Des retards ont été accumulés dans le démarrage de la mise en œuvre, ainsi que durant l'année 2020 pour cause de pandémie. L'existence d'une justification objective de ces retards a amené les partenaires financiers (PNUD/GEF) à accorder à deux reprises une extension de la durée de vie du projet

Par ailleurs, l'on note une attention particulière à l'optimisation des ressources à travers la décision prise par les gestionnaires du projet, de calquer les salaires du personnel du projet sur la grille du personnel du Ministère de la culture, qui se trouvent bien en deçà de ceux du PNUD



DETERMINANT : Durabilité du projet

L'évaluation de ce déterminant est appréciée sous trois (03) angles :

1/ La stabilité à court terme : Quelle est la probabilité que les avantages et acquis obtenus se maintiennent à court terme, année +1, au-delà du terme du projet ? Il est compris qu'il n'y a pas de menace réelle à court terme sur les acquis du projet.

2/ La constance prévisible à moyen et long terme : Est-ce que la durabilité de l'action est soutenable, et peut se poursuivre de manière autonome, sans appui extérieur nécessaire à moyen et long terme ? Il est entendu que la capacité des systèmes améliorés introduits par le projet, peuvent fonctionner à moyen et long terme, en soutenant leur équilibre.

3/ La reproductibilité (scaling up) : Le projet peut-il jouer le rôle de catalyseur et est-il reproductible. Il est compris la capacité du projet à jouer le rôle de conseiller dispensateur de connaissances, sur les thématiques traitées et la capacité des acteurs locaux à générer d'autres projets avec des objectifs similaires ou appliquer comme modèle la démarche du projet à d'autres contextes

Tableau N° 11 Durabilité/Reproductibilité des acquis générés par le projet

La durabilité est notée sur une échelle de quatre points : 4=Probable (P), 3=Moyennement probable (MP), 2=Moyennement improbable (MI), 1=Improbable

Notation durabilité	Constance prévisible de la durabilité à court, moyen et long terme
Financière* Probable 4	<p>Les indices d'une durabilité financière plausible sont indiqués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le personnel interne et externe du projet est intégré à la fonction publique. Leurs salaires sont assurés en permanence après la fin du projet - Le financement des actions à mener sur les sites des PCs en rapport avec la gestion collaborative et plus globalement avec l'éco développement, est garanti pendant encore plusieurs années, compte tenu de l'importante enveloppe monétaire disponible au niveau des différents ministères qui activent sur ces territoires. Le solde global restant à consommer à partir de 2021 s'élève à 240.937.000 US \$ soit près de 50% de l'enveloppe monétaire initiale mobilisée <p>Reste une exception sur le terrain, celle du financement de la surveillance et du suivi de la biodiversité dans les transects, qui reste rattachée exclusivement aux PCs et par corollaire au Ministère de la Culture. Le faible taux de financement qui lui a été attribué jusque-là, est à réviser avec un niveau de financement adéquat, prenant en considération ses grandes exigences en ressources humaines, matérielles et financières. Ceci reste un défi pour le futur</p> <p><i>La durabilité à court, moyen et long terme des acquis générés par cette action est soutenable sur le plan financier, en raison des indices énumérés ci-avant</i></p>
Politique * Probable 4	<p>Le projet a été d'un apport important pour la visibilité de la volonté politique de l'Algérie dans le domaine de la conservation de la biodiversité, la valorisation du patrimoine culturel et le développement des territoires, L'Etat, a conjecturé à travers ce projet l'opportunité de confirmer ses capacités de promouvoir un modèle de gestion efficace pour une gouvernance moderne de ces parcs</p> <p>Au niveau central, le projet a reçu le soutien du premier ministre quant à la création de l'organe central devant coordonner les PCs</p> <p>L'interprétation la plus évidente de ces soutiens de la part des autorités publiques pour un développement continu des acquis de ce projet, est sa reconnaissance de l'intérêt porté à ce projet. En effet, au niveau local, le Wali et les Présidents d'APC rencontrés lors de notre visite sur le terrain ont tous déclaré que toute action liée à la biodiversité ou à l'éco développement sur leur territoire devait avoir l'approbation préalable des PCs</p> <p><i>L'appréciation de l'ensemble de ces faits sont à notre sens des éléments de preuves d'un soutien suffisant par les autorités politiques</i></p>
Socio culturelle* Probable 4	<p>L'adoption par le projet d'une vision systémique et à long terme reconnaissant le rôle central de la culture endogène, pour surmonter la complexité de cet aspect socioculturel très spécifique à ces territoires, a enjoint le développement de démarches compatibles avec le contexte culturel.</p> <p>Celles-ci faisant appel principalement à une revalorisation de la culture locale et à une incitation à l'esprit coopératif qui paraît n'être pas ancré fortement dans les mœurs de ces populations. La solidarité oui, mais la coopération économique reste difficile à maintenir.</p> <p>Diverses activités ont été conduites dans ce sens, constituant un début de processus viable devant assurer la durabilité de l'aspect socioculturel</p> <p>Les principales actions menées dans ce cadre se manifestent à travers les dynamiques enclenchées relatives à la méthode de gestion collaborative et intersectorielle prônée ainsi que l'intégration des savoirs écologiques traditionnels (SET) dans un large éventail d'outils pédagogiques et parascolaires</p> <p>Un inventaire des savoirs écologiques traditionnels (SET) a été élaboré avec le concours du projet</p> <p>Des outils parascolaires ont été préparés par le projet, destinés aux écoles de la région, ainsi qu'aux formateurs et agents des PCs et aux principaux partenaires locaux des PCs. Les outils incluent un guide des clubs vert, un manuel du formateur, un guide de gestion collaborative et un guide pour les des agents, avec la plupart de ces outils disponibles en version française et arabe</p> <p>Une initiative visant à capter et documenter les SET à l'aide d'outils audiovisuels, a produit 20 vidéos dont une sur le rituel et les cérémonies de la Sebeiba dans l'oasis de Djanet, inscrite sur la Liste représentative de l'UNESCO du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.</p> <p>Mise en place d'unités audiovisuelles équipées au sein des offices des 5 PCs, chargées de la production et diffusion d'outils dédiés au patrimoine écoculturel des PCs</p> <p>L'Office du PC de l'Ahaggar, a réalisé une série de reportages et de portraits sur les détenteurs des savoirs et savoirs faire traditionnels en lien avec la biodiversité et l'utilisation durable des services qu'elle procure</p> <p><i>Toutes ces actions et pratiques développées avec le concours du projet, tenant compte des normes et attitudes socioculturelles de la population locale, convergent à la durabilité de l'aspect socioculturel</i></p>

Cadre institutionnel et gouvernance* Probable 4	<p>Les PCS évoluaient jusqu'à un passé récent d'une manière individualisée et isolée dans un réseau fictif, où la révision de leur management devenait une nécessité urgente et prioritaire.</p> <p>A cet effet, le projet a initié et testé sur une période relativement longue, un modèle stratégique d'organisation de la gestion des PCS, qui évoluent autour d'un organe central de coordination</p> <p>Les avantages tirés par les PCs de cette nouvelle configuration sont multiples et variés, leur donnant un regain de dynamisme pour maîtriser d'une manière plus rationnelle et scientifique leur mission de protection des écosystèmes et de la biodiversité d'une manière générale, présente sur leur territoire. Ceci constituant des preuves suffisantes de l'intérêt porté à cette nouvelle configuration, rendant vital la transformation diligente de cet organe central en entité formelle, qui devait être l'aboutissement logique et principal de ce projet</p> <p>Cette entité future, disposant d'ores et déjà d'une équipe initiale performante de spécialistes, motivés, et intégrés à la fonction publique, a été créée le 07.02 2022 sous forme d'une unité de recherche chargée de l'étude, le suivi et l'évaluation scientifique et technique des réseaux des Parcs culturels Algériens. Cette unité est positionnée au sein du CNRPAH. Cela dénote qu'une véritable stratégie de sortie du projet après sa clôture a été réfléchie et appliquée</p> <p><i>Avisés de ces faits probants quant à la performance de cet organe central pour garantir la durabilité de la gestion des PCS ainsi qu'à la décision officielle prise avant la fin du projet de création de cette entité formelle qui est une alternative viable permettant de se projeter dans l'avenir, nous considérons que la durabilité institutionnelle est assurée</i></p>
Environnementale* Probable 4	<p>Aucun effet nuisible de la mise en œuvre du projet sur l'environnement n'a été identifié. A contrario, le projet veille à sa sauvegarde</p> <p>Dans la rubrique tourisme durable, réalisée dans le cadre du cofinancement du projet, celui-ci concourt à la sensibilisation et à la gestion des déchets</p> <p><i>L'on peut conclure que la durabilité environnementale ne peut être qu'un déterminant satisfaisant</i></p>
Probabilité globale de durabilité* Probable 4	<p>Les acquis offerts par le projet en termes d'organisation générale de la gestion des PCs, de définition du champ des activités et de la manière de les mener pour une meilleure protection et suivi de la biodiversité et en termes de création officielle d'une entité chargée de poursuivre ces acquis, constituent des indices forts de probabilité globale de durabilité</p>
Effet de catalyseur de réplication	<p>L'expérience probante vécue à travers ce projet lui donne une position privilégiée permettant de jouer le rôle de catalyseur puissant pour assurer la diffusion de bonnes pratiques</p> <p>La réplication de sa logique d'intervention qui présente des signes significatifs de garantie de succès, est applicable certainement dans d'autres milieux</p>

Appropriation par le pays

L'appropriation par l'Algérie n'a pas rencontré d'obstacles décisifs. Elle s'est exercée sur tous les domaines abordés dans ce projet. L'Algérie a défini sa propre stratégie et sa logique d'intervention pour la protection de la biodiversité d'intérêt mondial existante sur ses territoires du sud. Stratégie qui a été pensée en symbiose avec les autorités et les populations locales

Le pays a mis en mouvement ses capacités autant financières que techniques pour prendre en charge ses priorités, qui a abouti à l'amélioration de la situation des offices gérant les écosystèmes présents sur ces territoires

Il a promu ses propres valeurs de développement inclusif et les valeurs et les priorités de ses partenaires internationaux PNUD et GEF, telles que l'approche déconcentrée, prise en compte de la culture locale, la réduction des inégalités, la lutte contre la pauvreté, la lutte contre l'exclusion de groupes sociaux

Il a favorisé les échanges intersectoriels ainsi que la gestion collaborative pour assurer la protection de la biodiversité. Il s'est appuyé à cet effet, sur une base consultative ayant pris en considération l'ensemble des parties prenantes à travers leur compréhension des résultats attendus du projet.

Il a réuni toutes les conditions pour que le changement souhaité autant sur le plan de la protection de la biodiversité que sur le plan du développement se produise. Il a contribué à la prise en charge d'un enjeu public mondial, celui de la protection de la biodiversité

Le pays a pris la position de leadership dans ce projet, en assurant la gestion NIM du budget mis à sa disposition par le PNUD/GEF et en contribuant au cofinancement de ce projet, avec une masse monétaire quantitativement considérable.

Tous ces indices laissent à penser que l'appropriation par le pays hôte est bien évidente et réelle

Egalité des sexes et empowerment de la femme

Les notions de l'aspect genre et l'autonomisation des femmes n'ont pas été formulées d'une manière explicite dans le projet. Cependant, au vu de la réalité du terrain qui révèle que la femme prend une place prépondérante dans ce milieu social (régime matriarcal) le projet a inclus ces deux notions dans ses activités. L'adoption par le projet des modèles de gestion adaptative et de gestion collaborative a facilité cette intégration. Des propositions ont été générées par des femmes dans les accords de GC.

De nombreuses femmes à titre individuel ou collectif ont bénéficié d'apports du projet, en actions génératrices de revenus (mise en place d'ateliers de couture de broderie, de tannerie et de tapisserie). D'autres femmes ont été intégrées individuellement dans le suivi de la biodiversité.

L'égalité des sexes ne se pose pas dans ce milieu social en termes de prise de décision qui est relativement égalitaire, mais plutôt en termes d'empowerment économique des femmes.

Les actions développées par le projet sur ce sujet s'adressent à un nombre relativement restreint de femmes. Ces actions profitent probablement au tissu économique local afin de favoriser l'emploi de quelques femmes et leur émancipation

sur le plan économique. Il serait judicieux d'élargir ce type d'actions en vue d'avoir un impact significatif sur la cohésion sociale du reste de la population locale.

↳ Questions transversales

Le projet a-t-il influé sur l'amélioration de la gouvernance ?

Absolument, à travers le modèle de gestion collaborative qu'il a initié favorisant le travail inter sectoriels, le projet a organisé la conciliation d'intérêts souvent divergents entre les représentants de divers organismes (ministères et autres) pour un travail en équipe visant un but commun, répondant ainsi au principe de la bonne gouvernance

Le projet a-t-il participé à l'atténuation des changements climatiques et adaptation à ceux-ci, prévention des catastrophes ?

Oui, le projet a introduit un indicateur dans le cadre logique se référant à l'adaptation aux changements climatiques. L'indicateur s'intitule « Codification et capitalisation des savoirs écologiques traditionnels en matière d'adaptation aux changements climatiques ».

Les savoirs écologiques traditionnels (SET) liés au changement climatique ont été systématiquement intégrés dans les accords de GC conclus et mis en œuvre dans 8 sites prioritaires. Ceci a été réalisé grâce à la participation active de la population locale dans la conception d'initiatives visant à améliorer la résilience au changement climatique

Sur la base des enseignements tirés des PCs du Tassili N'Ajjer et de l'Ahaggar, l'intégration des SET dans les accords de GC est actuellement répliquée et étendue dans le reste du réseau national de PCs, à commencer par le Pc de Tindouf. Les efforts entrepris par le projet vers la codification des savoirs traditionnels liés à l'adaptation au changement climatique sont cités et inclus dans la contribution du secteur de la culture à un livre blanc produit sur cette thématique.

Le projet a-t-il renforcé des capacités ?

Oui, Totalemment. Le projet a durant tout son cycle, multiplié des volets de développement de ressources humaines à l'endroit de l'équipe de la direction du projet et à celles des offices gérant sur le terrain les PCs, mais également à un renforcement de capacités visant la population locale ainsi qu'un large éventail d'individus issus de multiples secteurs. Parmi cette panoplie de renforcement des capacités figurent : des programmes internes et externes de formation sur la biodiversité et patrimoine culturel, l'organisation de stages sur différentes thématiques, l'arrangement de voyages d'études et de stages à l'étranger pour le personnel d'encadrement (5 pays), le développement d'outils pédagogiques et parascolaires en collaboration avec différentes institutions nationales (MFEP, INFEP, l'enseignement supérieur).. D'autres outils développés avec le concours du projet comprennent une licence et un master universitaire en gestion du patrimoine écoculturel

L'amplitude et la diversité des individus formés, la diversité et la spécificité des thématiques abordés allant toutes dans le sens d'une meilleure gestion des PCs, constituent les signes d'une prise en charge effective par le projet du volet relèvement des compétences.

Additionalité du FEM

Le FEM de par son Instrument de suivi de l'efficacité de gestion (ISEG) mis en place, reprenant différents critères de base concrets avec notation de chacun d'entre eux, apporte une réelle contribution dans l'estimation des progrès accomplis annuellement par le projet. Il permet de même de situer annuellement les défis restant à relever concernant la gestion des Parcs culturels. C'est un outil pragmatique de pilotage du projet destiné à orienter le choix d'actions à entreprendre en relation avec les défis à relever et gagner en performance.

↳ Progrès vers l'impact

Il est difficile d'escompter à la clôture de ce projet à des impacts écologiques directs, immédiats et très significatifs sur la conservation de la biodiversité et d'atténuation de la pression sur les ressources naturelles enracinées sur ces immenses territoires du Sud algérien

Toutefois, ce projet a produit de nombreux effets observables dès à présent, allant tous dans le sens de cette vision.

Le projet a mis en place des mesures durables pour la progression vers les impacts à long terme. Dans cette optique, il a enclenché, testé et validé sur terrain, des processus viables de veille dynamique des principaux facteurs d'influence humains, méthodologiques et matériels qui vont agir d'une manière directe ou indirecte sur la performance de la protection de ce patrimoine écoculturel.

Ces facteurs d'influence humains se rapportent à l'important investissement effectué sur le capital humain pour un relèvement du niveau de compétences de toutes les personnes impliquées ou susceptibles d'être impliquées dans la protection et le suivi de la biodiversité sur ces territoires. Ils se rapportent de même à l'intégration des femmes locales pour le suivi de la biodiversité, au développement de démarches compatibles avec le contexte culturel, ainsi qu'aux méthodes de gestion collaborative et intersectorielle développées, servant de modèle innovant de travail

Quant aux facteurs d'influence méthodologiques et matériels, on les retrouve dans les canevas élaborés par le projet concernant la méthodologie de suivi de la biodiversité, dans les capacités d'analyse des eaux en interne, dans l'application de l'outil SIG et dans l'intégration de l'outil de télédétection spatiale avec l'ASAL, ainsi que dans le développement de l'infrastructure des parcs.

Tous ces facteurs d'influence aussi bien humains que méthodologiques et matériels peuvent être considérés comme des effets indirects concourant à l'atteinte de l'impact écologique sur la biodiversité de ces territoires.

D'autre part, Le changement considéré comme l'impact indirect immédiat le plus notable que le projet a apporté chez toutes les parties prenantes, est celui d'une moderne perception intelligible qui s'inscrit dans la pérennité, de ce que l'on se doit d'accomplir aux fins de préserver dans la durée cette biodiversité et ses écosystèmes. Cette évolution dans la mentalité des individus peut être considérée comme un impact indirect fort sur la bonne conservation de la biodiversité

Conclusion générale

Cette évaluation finale s'est voulue examiner tant à travers les documents analysés, les personnes rencontrées, que sur terrain au plus près de la zone de convergence du projet, la réalité des faits accomplis et apporter des réponses aux essentielles questions que se posent toutes les parties prenantes de ce projet.

Celles-ci étant relatives à la pertinence de sa stratégie, à la convenance des actions menées et à leurs impacts ainsi qu'aux progrès réalisés, à la valeur ajoutée générée, au rôle joué par le cofinancement, aux enseignements pouvant être tirés du vécu de cette expérience et surtout de sa durabilité sous toutes ses formes.

A ces questions, il est clairement ressorti vu les succès enregistrés, que les réponses furent généralement affirmatives. En effet, en termes de design du projet, les facteurs clés de succès ont été l'adossement à un projet déjà réalisé dans le même contexte (capitalisation), la forte pertinence du projet en adéquation totale avec la problématique, l'intelligibilité et cohérence de sa logique d'intervention.

L'approche stratégique adoptée reflète avec évidence l'idée intégratrice de la conservation de la biodiversité et l'écodéveloppement des populations locales. Ces dernières prises en considération d'une manière active et non passive se sont investies dans le projet avec beaucoup plus de conviction.

D'autre part, en termes d'exécution des activités planifiées sur sites, les facteurs clés de succès ont été aussi bien, le développement d'une dynamique d'adaptation aux conditions spécifiques de ces territoires, à travers l'approche adoptée de gestion adaptative, que par la méthode de gestion collaborative et intersectorielle initiée

Cette approche de gestion adaptative a permis à l'équipe de la DNP et à celle des offices d'ajuster leur pratique dans le sens d'une amélioration continue de leurs interventions.

Quant à la démarche de gestion collaborative intersectoriels, celle-ci a favorisé la transversalité entre des acteurs issus de différents horizons ainsi que la permissivité. Ceci a permis ainsi l'observation d'un changement fondamental dans la perception des agents des différents organismes impliqués quant aux avantages que l'on peut tirer d'un travail collectif intersectoriel.

L'initiative de la gestion collaborative de la biodiversité commence à faire son chemin, mais reste à s'assurer que cette nouvelle vision de travail perdure au-delà de la fin du projet car il est fondamental de la maintenir pour influencer positivement sur la protection de la biodiversité et des services écosystémiques dans ces territoires.

Cette assurance pouvant être conservée durablement en favorisant une alliance stratégique avec les autres secteurs utiles. L'application au minimum du principe de « donner et recevoir » basé sur une certaine loyauté devient une nécessité. Le projet a beaucoup reçu des autres secteurs, il faut faire un avancement maintenant « donner quelque chose aux autres, participer à la résolution des problèmes communs et s'entraider dans la recherche de solutions, comme investissement dans l'avenir d'un travail collectif intersectoriel » Cela demande une Pro-activité.

En termes d'intégration de l'aspect genre, une attention particulière a été prêtée aux femmes à tous les niveaux

Le cofinancement a dévoilé à travers ce projet toutes ses prouesses d'outil d'accompagnement efficient d'une intervention de développement. Sur le plan stratégique, le rôle joué par le cofinancement a été primordial dans la mobilisation et l'engagement des parties prenantes sur le terrain.

En termes de plus value apportée par ce projet, nous la retrouvons d'une manière multi-dimensionnelle à divers niveaux :

Dans l'amélioration des capacités techniques des staffs des PCs qui ont été renforcées en rapport avec les gaps identifiés, ce qui a favorisé une capitalisation de savoir de ces offices, en termes de meilleur suivi de la biodiversité faune, flore et zones humides et de l'intérêt d'intégrer encore plus les populations locales dans leurs interventions.

Dans la réduction des pressions exercées sur les services écosystémiques productifs, bien que peu importante encore

Dans les premiers effets observables dès à présent chez les bénéficiaires, en termes de changement amélioré de leur état autant sur le plan matériel que psychologique.

Dans la vision liée à la combinaison Nature/Culture, qui grâce au projet, s'est à présent traduite par une prise de conscience effective des autorités et des autres parties prenantes, de cette « indissociabilité » Nature/Culture » envisagée par les concepteurs du projet.

Enfin, dans la nouvelle création grace au projet, de la structure centrale de gestion des PCs, qui est devenue une réalité aujourd'hui. Celle-ci permettant dès lors, après la sortie de ce projet, de se projeter dans l'avenir à travers cette nouvelle entité prenant le relais de ce projet. Cette dernière étant censée poursuivre dans le sens désiré, la progression des acquis engendrés aux fins de faire accéder les autres PCs à la répliquabilité des résultats probants obtenus dans ce projet et d'une manière générale de préserver sur des bases scientifiques et rationnelles, cette biodiversité et les écosystèmes la composant.

La volonté d'asseoir à travers ce projet, une stratégie nationale systémique de la préservation de la biodiversité et la protection des écosystèmes, est aujourd'hui une réalité validée. Bien que restant perfectible dans quelques aspects facilement maîtrisables, l'expérience de ce projet peut être considérée comme une réussite intégrale.

Ce projet a réussi, au-delà de ses prouesses techniques, à assurer la durabilité de ses acquis sous toutes ses formes, tant financière, politique, institutionnelle et socioculturelle.

In fine, ce projet a eu le mérite d'affronter la problématique complexe de l'édification d'une démarche liée à la protection de la biodiversité et de proposer des solutions testées quant à de nombreux points relevant de cette démarche. Le GEF, le PNUD et le Ministère de la culture ayant amplement concouru à ce résultat.

De ces faits, force est de reconnaître qu'au delà des petites imperfections signalées et reconnues de forme, qui sont le lot de tout projet et aisément perfectibles, l'objectif envisagé a été amplement atteint.

Nous sommes d'avis que la redevabilité envers le Gouvernement Algérien a été pleinement assumée par le projet.

Principales Constatations, Conclusions et Enseignements tirés



Le dromadaire (*Camelus dromedarius*) et son chamelon dans le parc culturel du Tassili N'Ajjer
« *Marche en avant de toi-même, comme le chameau qui guide la caravane* » Proverbe touareg



Principales Constatations, Conclusions, Enseignements tirés

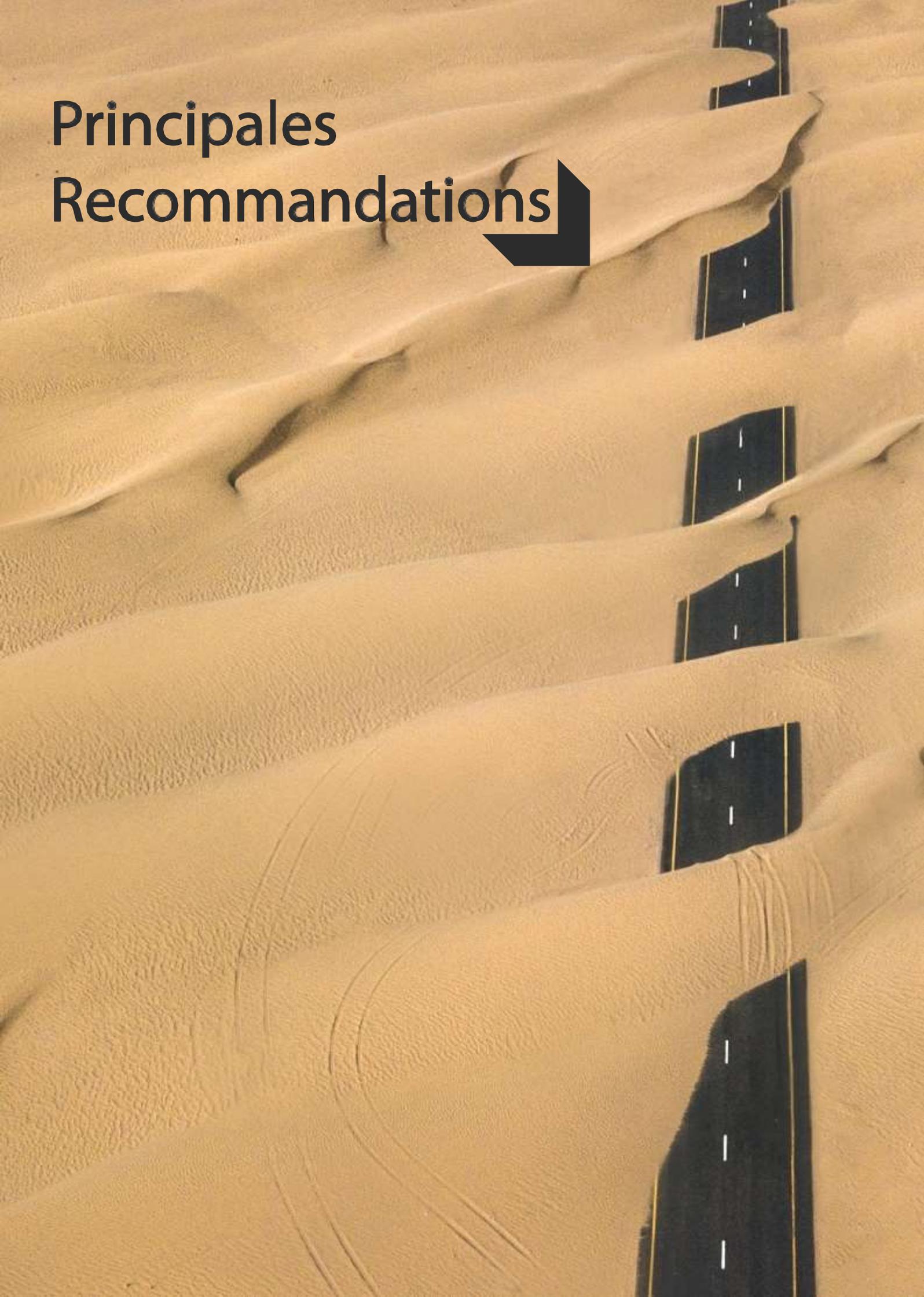
RUBRIQUE	CONSTATATIONS	CONCLUSIONS	ENSEIGNEMENTS TIRES
CONCEPTION ET MANAGEMENT DE PROJET			
Planification Stratégique	Stratégie différenciée de conduite du projet focalisant l'intervention en grande partie sur 2 PCs les plus anciens en priorité, sur les 5 PCs existants. L'argumentation formulée est que les deux PCs relativement privilégiés sont destinés à devenir des modèles de référence pour l'extension de la démarche sur les 3 autres PCs	Choix stratégique pertinent qui s'impose pour assurer une durabilité effective des acquis du projet	Lors d'une intervention sur une problématique globale existante sur plusieurs zones, il est probablement judicieux de privilégier un nombre restreint sur lesquelles l'on focalise tous les moyens matériels, financiers et humains pour aboutir à des résultats probants et des impacts certains extrapolable ailleurs. Dans le cas contraire, si l'on se propose de répondre à toutes les attentes en même temps, cela ne sera que du saupoudrage de ressources, financières et humaines en particulier d'actions éparpillées sans grande efficacité sur l'ensemble
Financement et Cofinancement	Cohabitation de deux financements complémentaires visant un but commun Les activités à réaliser et les financements liés sont définis dès le départ pour chacun d'eux	C'est une Initiative efficace et très rassurante Le cofinancement a dévoilé toutes ses prouesses dans ce projet.	Ce type de partenariat présente de multiples avantages mais demande à rassurer plus fortement le partenaire étranger quant au programme de cofinancement mis en œuvre (montant, destination, de chaque action cofinancé
Vision partagée	La notion de vision décrivant l'image d'un futur désiré de la finalité du projet, a été abordé lors de deux événements durant cette EF 1/dans un atelier participatif avec l'équipe du projet. (voir annexe N°10) Constat : Vision de qualité prônée par le DNP avec un partage correctement étendu à l'équipe du projet 2/ interviews face à face avec les principales parties prenantes représentant les institutions officielles, où il leur était demandé de nous faire part de leur vision en rapport avec ce projet Constat : Il a été relevé une discordance de vision chez certaines parties prenantes interviewées	Le partage étendu de la vision à l'équipe des gestionnaires, tel que pratiqué par ce projet, est source de meilleure mobilisation de l'ensemble des intervenants	L'adoption d'une stratégie fondée sur une vision réaliste, commune et partagée par tous les intervenants est source de meilleure mobilisation autour d'un projet
Hypothèses/Risques	Globalement, les Hypothèses /risques formulés dans le cadre logique se rapportent à deux principaux déterminants : 1/ Le risque que certaines parties prenantes n'adhèrent pas totalement au projet et 2/ le risque que les fonds prévus en cofinancement ne soient pas disponibles quantitativement ou qualitativement.	Sur le plan conception : Les <u>hypothèses</u> formulées sont <u>scupuleuses</u> et reflètent le souci dès le départ, des concepteurs du projet quant à l'adhésion pleine et entière des parties prenantes à ce projet et quant à l'assurance du cofinancement Algérien Sur le plan mise en œuvre : l'intervention menée par le projet consistant à vérifier	La vigilance telle que pratiquée dans ce projet, dans le suivi de la vérification du niveau de risque de chaque hypothèse permet d'éviter certaines dérives menant vers un blocage de l'évolution du projet. Les types de menaces telles que celles relevées dans ce projet doivent être préférablement minimisées assez tôt dans le cycle du projet, à travers :

	Il est constaté qu'un suivi continu du risque lié à chaque hypothèse a été mené durant la mise en œuvre du projet,	d'une manière constante le niveau de risque attendant à chaque hypothèse est une <u>démarche très vigilante et efficace</u> . Elle a permis ou bien de lever le risque en question ou bien de développer quand le risque devient élevé, une alternative de solution à ce risque	a) l'assurance d'une adhésion pleine et entière au moins des partenaires clés et b) à travers la garantie donnée par le projet d'un suivi transparent, neutre et constant des actions prises en charge dans le cadre du cofinancement. Cette démarche est bénéfique pour une gestion non équivoque des finances
Indicateurs	Les indicateurs formulés obéissent largement aux critères SMART Cependant, ils ne présentent qu'une valeur cible de fin de projet (absence d'indicateurs intermédiaires) Cette manière de procéder est justifiée par les gestionnaires du projet par le fait que les indicateurs intermédiaires ne sont pas stipulés dans les procédures du PNUD et du FEM	Majoritairement les indicateurs formulés sont estimés corrects du fait qu'ils sont bien ciblés et porteurs d'effets observables Par contre, l'absence d'indicateurs intermédiaires, ne facilite pas la vérification en temps réel, si les actions menées à différentes étapes du projet vont dans le sens du résultat attendu	Même si les indicateurs intermédiaires ne sont pas éventuellement définis dans des procédures, il est avantageux de les prendre en considération car ils permettent de dresser des jalons qui sont des alarmes pour une bonne prise de décision en temps opportun
Mise en œuvre du projet			
Génération de sources de revenus pour les populations locales	Des opérations pilotes principalement destinées aux femmes ont été initiées par le projet Fourniture de machines pour ateliers de (tannerie, couture, broderie, tapisserie) Des programmes de formation et de renforcement des capacités ont accompagné la fourniture de ces équipements Cependant, Les bénéficiaires rencontrés nous ont fait part dans la majorité des cas d'une méconnaissance assez prononcée sur le plan gestion de leur nouvelle unité. (absence d'étude de marché, ignorance du coût des matières premières et du prix de revient de leurs produits, fixation aléatoire du prix de vente).	Effectivement, de nombreuses femmes à titre individuel ou collectif ont bénéficié d'apports du projet, en actions génératrices de revenus D'autres femmes ont été même intégrées individuellement dans le suivi de la biodiversité. Ensuite, l'accompagnement effectué par le projet en pré et post création sur le plan de la gestion ne semble pas être à la hauteur des effets attendus	Les actions développées par le projet sur ce sujet s'adressent à un nombre relativement restreint de femmes. De ce fait, ces actions profitent sûrement au tissu économique local afin de favoriser l'emploi de quelques femmes et leur émancipation sur le plan économique, mais leur impact réel sur la cohésion sociale du reste de la population demeure à notre sens à confirmer Par ailleurs, un besoin de formation complémentaire dans le domaine de la gestion de leur nouvelle unité, exprimé implicitement, reste un défi à relever
Gestion Collaborative inter sectoriels	De nombreuses compétences issues de multiples secteurs collaborent avec le projet sur le terrain dans le sens d'atteindre un objectif commun	Cette approche qui a permis de conduire beaucoup d'actions planifiées par le projet particulièrement dans l'hydraulique pastoral, l'énergie solaire et l'écodéveloppement a dévoilé toute l'efficacité d'un travail en équipe au bénéfice du projet	Cette démarche a favorisé la transversalité entre des acteurs issus de différents horizons ainsi que la permissivité Ceci a permis ainsi l'observation d'une dynamique nouvelle d'un changement fondamental dans la perception des agents des différents organismes impliqués quant aux avantages que l'on peut tirer d'un travail collectif
Théorie du changement	Le changement le plus notable constaté est la modification des comportements des partenaires,	Le projet a réussi à inculquer chez les parties prenantes une moderne et plus	Pour espérer des changements de comportements significatifs en abordant une thématique aussi

	en particulier les instances institutionnelles qui ont participé à l'atteinte des résultats attendus. ainsi que chez les autorités locales	intelligible perception de la démarche à entreprendre (scientifique, collaborative et intégrative des savoirs locaux) aux fins de préserver cette biodiversité	complexe que la protection de la biodiversité dans ces immensités désertiques, les trois facteurs cités (scientifique, collaborative et intégrative des savoirs locaux) doivent être complémentaires
Gestion adaptative	Des cas fort nombreux d'application de la gestion adaptative sont recensés dans ce projet Cette approche a permis à l'équipe de la DNP et à celle des offices d'ajuster leur pratique dans le sens d'une amélioration continue de leurs interventions	L'attitude adoptée par le projet quant à l'application d'une gestion adaptative, dénote que le projet n'est pas resté statique devant les situations rencontrées, mais a développé une dynamique d'adaptation aux conditions spécifiques des contextes rencontrés. Il a montré sa capacité à s'adapter et à répondre efficacement aux dynamiques et incertitudes et faire les ajustements nécessaires en réponse à de nouvelles informations ou à des changements de contexte	La planification initiale des champs d'actions d'un projet ne doit pas être un outil statique, elle doit évoluer au rythme de la réalité des situations rencontrées. Dans ce sens, l'approche de gestion adaptative, basée sur les conditions spécifiques locales et sur la dynamique de la communauté doit laisser un peu de place à l'imprévu et intégrer l'identification de scénarios de gestion alternatifs . Cela implique parfois même de tester des pratiques qui sortent de la « norme »

Formation et renforcement des capacités	Le projet a durant tout son cycle, multiplié des volets de développement de ressources humaines à l'endroit de l'équipe de la direction du projet et à celles du personnel des offices gérant sur le terrain les PCs. Il a également visé la population locale ainsi qu'un large éventail d'individus issus de multiples secteurs.	L'amplitude et la diversité des individus formés, la spécificité de thématiques abordées allant toutes dans le sens d'une meilleure gestion des PCs et de la protection de la biodiversité, constituent les signes d'une prise en charge effective par le projet du relèvement du niveau de compétences	L'importance donnée par ce projet au renforcement des capacités est du fait qu'il s'adresse aux personnes impliquées directement mais aussi aux personnes susceptibles d'influer ou d'être impliquées dans le futur dans la problématique de la protection et le suivi de la biodiversité sur ces territoires du Sud Algérien, constitue une bonne pratique très instructive
Communication Visibilité du Projet	Il est constaté en interne une communication très satisfaisante. Tout est documenté, les réunions sont enregistrées et filmées, constituant une médiathèque consultable. En externe, il y a un développement continu des outils et produits de communication	Les diffusions multi cibles effectuées par le projet sur la notion de parcs culturels ont élargi formellement la base des parties prenantes impliquées et potentiellement susceptibles d'implication Grace à une communication multi cibles, menée sur le plan local, régional, national et international, le projet a pu élargir fortement son audience et jouit désormais d'une grande visibilité auprès de différentes communautés	Une communication interne fluide et celle externe ciblant toutes les communautés potentiellement utiles, locales et étrangères, sont des déterminants fort avantageux dans l'accomplissement du projet et sur l'après projet ainsi que sur sa visibilité
Création d'une nouvelle Unité dédiée à l'étude et au suivi des PCs	La création de cette unité qui est le principal aboutissement du projet est effectif	L'ambition du projet de concevoir et d'expérimenter une unité d'étude et de suivi, appropriée des PCs, gérée par les seuls acteurs nationaux et régionaux est une réalité aujourd'hui tangible Ceci va permettre dans le futur l'harmonisation et l'optimisation des actions des PCs	Cet enjeu du projet réalisé, le différencie des actions conduites par d'autres intervenants, signe son ADN et lui confère toute sa pertinence Cependant sa viabilité dans la durée est tributaire de sa manière de fonctionnalité au sein d'un réseau formel et non plus dans un réseau informel tel que pratiqué durant la mise en œuvre du projet En effet, le passage d'un travail en réseau informel pendant le projet, à un travail en réseau formel après le

Principales Recommandations



PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

N°	Rubrique	Recommandations	UNDP/GEF	Ministère de la Culture
01	Vision partagée	L'adoption d'une stratégie fondée sur une vision réaliste, commune et partagée par tous les intervenants est source de meilleure mobilisation autour d'un projet. C'est cette vision qui va guider la voie de la stratégie, elle agit comme le socle de l'action collective. Pour preuve, elle a permis à l'équipe du projet de se projeter ensemble et d'agir avec efficacité dans un but commun Pour éviter une discordance éventuelle de la notion de vision commune partagée telle que relevée chez un certain nombre limité de parties prenantes officielles, qui est source de malentendus, il serait utile d'accorder une plus grande visibilité en continu à cette notion de vision au bénéfice d'un projet	X	X
02	Cohabitation financement et cofinancement	Ce type de partenariat dans un projet de par ses multiples avantages est un principe à privilégier. Il rassure le bailleur de fonds sur la responsabilité et la redevabilité du pays hôte. Il permet au projet de s'intégrer dans une optique plus large de développement. La définition assez tôt dans le cycle du projet des activités à réaliser par chacun des partenaires et des financements liés, est une condition nécessaire mais insuffisante. Ne pas laisser la place à la notion d'équivoque concernant la mise en œuvre du cofinancement. Le partenaire étranger demande à être rassuré plus fortement quant au programme de cofinancement mis en œuvre (montant, destination) de chaque action cofinancée. Cette pratique augmente la transparence et l'efficacité du projet	X	X
03	Hypothèse/Risque	L'approche appliquée par le projet de suivi constant du niveau de risque lié à chaque hypothèse est un modèle à préconiser. Pour chaque hypothèse/risque formulé dans le cadre logique, il est judicieux de prévoir au préalable des alternatives de scénarios à appliquer en cas de vérification de l'hypothèse	X	X
04	Indicateurs	Lors d'un projet particulièrement de longue durée, l'intégration d'indicateurs intermédiaires (mesurables de manière constante dans le temps), soit dans le cadre logique ou dans le plan d'actions opérationnel est à préconiser, même si cela n'est pas spécifié dans des procédures. Cela permet de dresser des jalons qui sont des alarmes pour une bonne prise de décision. Cette approche permet d'assurer un suivi plus aisé en temps opportun pour éventuellement procéder à des mesures correctives si des écarts significatifs avec les indicateurs intermédiaires se manifestent durant la mise en œuvre du projet En outre, recommandation subsidiaire : Dans le contexte où de nombreux multi-acteurs partenaires sont impliqués dans la réalisation d'un projet ou quand la notion genre est fortement incluse dans les activités du projet, il est opportun de développer des indicateurs spécifiques à ces deux éléments. Cette démarche permet de pouvoir suivre, évaluer d'une manière régulière tout au long de l'exécution du projet, leur réelle implication et prendre les décisions qui s'imposent en temps utile (source d'informations incitant à l'action)	X	X
05	Génération de sources de revenus pour populations	Tout projet devant fournir des équipements non usités pour une population cible, pour la création d'une unité de production individuelle ou collective, doit impérativement accompagner solidement sur le plan gestion, les bénéficiaires en pré et post création de leur nouvelle entreprise	X	X
06	Gestion Collaborative inter sectorielle	La nouvelle approche de travail collaboratif avec l'ensemble des autres secteurs, initiée par le projet, est à considérer comme valeur d'exemple. Les enjeux liés à la biodiversité dans ces immenses territoires nécessitent la participation intersectorielle de tous les acteurs. Reste à s'assurer que cette nouvelle vision de travail perdure au-delà de la fin du projet, car il est fondamental de la maintenir pour influencer positivement sur la protection et le suivi de la biodiversité sur ces territoires	X	X
07	Théorie du changement	Si l'on convoite de diffuser une culture écologique avec la volonté d'introduire du changement, il est important d'avoir une vision à long terme, autrement dit, il y a lieu de favoriser fortement les liens avec les différents ministères de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle pour y préparer les générations futures	X	X

08	Gestion adaptative	L'adoption d'une gestion adaptative est pertinente en réponse à des situations complexes et/ou imprévisibles qui demandent un changement des modalités d'intervention durant la mise en œuvre du projet. Ceci permet d'anticiper les risques. La finalité est de pouvoir prendre la bonne décision et ajuster une intervention au bon moment.	X	X
09	Renforcement des capacités	L'approche adoptée par ce projet quant au renforcement des capacités, consistant à élargir le champ des bénéficiaires à tous ceux ou celles susceptibles d'être impliqué(e)s à la problématique traitée est une initiative à encourager	X	X
10	Visibilité et communication	Une communication externe telle que développée par ce projet est à dévoiler (multi cibles, national et international et en continu). Cette conduite est source d'élargissement de la visibilité d'un projet et de ses impacts corollaires.	X	X
11	Nouvelle Unité d'étude et de suivi des PCS	La nouvelle unité d'étude et de suivi des PCS, créée grâce au projet est appelée à travailler en réseau formel avec les PCS. Cela exige d'adopter une nouvelle approche de travail avec ces derniers. Ses besoins sont spécifiques Dans ce cadre, une réflexion en consultation avec les PCs s'impose Les bénéfices de la participation au réseau et les intérêts des acteurs doivent être clarifiés. Des réponses claires aux questions suivantes doivent être apportées : Quel est le type de réseau voulu (il y a au moins 5 types de réseau) ?. Quel est le niveau de coopération désiré ? Comment seront les règles de la coopération ? Quels seront les mécanismes / instruments du travail en réseau ? Quel est le rôle des coordinateurs du réseau ?		X



Oiseau du désert par excellence, le Traquet à tête blanche (*Oenanthe leucopyga*)
Les Tourags l'appellent « moula-moula » oiseau porte bonheur, car il annonce la présence d'eau
Statut de conservation UICN : LC : Préoccupation mineure



Termes de référence pour le recrutement d'un(e) consultant(e) National (e) et un consultant International(e)

Annexes Evaluation Finale

Projet « Conservation de la biodiversité d'intérêt mondial et utilisation durable des services écosystèmes dans les parcs culturels en Algérie »

INFORMATIONS DE BASE LIÉES AU CONTRAT

Lieu : Alger, Parcs culturels : Tassili N'Ajjer, l'Ahaggar et PC de Tindouf **Date limite de candidature** : 27/07/2021

Catégorie : Biodiversité, environnement

Type de contrat : Contrat individuel

Niveau du poste : Consultants national et international

Langues requises : Français, Anglais et l'arabe serait un atout)

Date de commencement : 15/10/2021

Durée du contrat initial : 34 jours ouvrables

Durée prévue de la mission : 14 semaines à compléter du 15/10/2021

1. INTRODUCTION

Conformément aux politiques et procédures de suivi et d'évaluation du PNUD et du FEM, tous les projets de moyenne ou grande envergure appuyés par le PNUD et financés par le FEM doivent faire l'objet d'une évaluation finale (EF) à la fin du projet. Les présents termes de référence (TdR) énoncent les attentes associées à l'EF du projet de grande envergure intitulé « Conservation de la biodiversité d'intérêt mondial et utilisation durable des services écosystémiques dans les parcs culturels en Algérie » (*Numéro du Projet : 78496 ; Award ID : 61754 ; PIMS : 4153 ; GEF : 3952*) et mis en œuvre par le Ministère de la Culture et des Arts (MCA) de la République Algérienne Démocratique et Populaire. Le projet a été signé le 24 octobre 2012 et se trouve actuellement dans sa septième année de mise en œuvre. Le processus d'EF doit suivre les directives décrites dans le document « Directives pour réaliser les évaluations finales des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM » (<http://web.undp.org/evaluation/documents/guidance/GEF/UNDP-GEF-TE-Guide.pdf>) .

2. CONTEXTE ET SITUATION DU PROJET

Le ministère de la Culture et des Arts (MCA) de la République Algérienne Démocratique et Populaire a mis en place un réseau national important de parcs culturels, qui couvre présentement une superficie assez significative de 1,042,577 km² (près du 43% du territoire national). Lors d'une première phase d'intervention, le PNUD / FEM a ciblé les parcs culturels (PCs) du Tassili N'Ajjer et de l'Ahaggar. En effet, cette région relativement homogène et très étendue, constitue un domaine prioritaire pour la biodiversité dans l'écosystème du Sahara central et l'un des principaux sites mondiaux pour la conservation de l'aire biotique du désert. Au cours de la deuxième phase, l'objectif du projet est d'assurer que le système national émergent de parcs culturels en Algérie soit géré pour assurer la conservation d'une biodiversité d'importance mondiale et l'utilisation durable des services écosystémiques. Le projet est axé sur le renforcement des capacités au niveau central, le ministère de la Culture et des Arts (MCA), et sur les deux sites de démonstration des parcs culturels du Tassili N'Ajjer et de l'Ahaggar, ainsi que sur les trois parcs culturels successivement créés (Atlas Saharien, Touat Gourara Tidikelt, Tindouf).

La durée de l'intervention actuelle est de sept ans avec un budget total de \$27 251 766 : \$ 5 387 142 du FEM, \$ 522 858 du PNUD et \$ 20 803 052 \$ du Gouvernement Algérien (en nature).

Les activités du projet ont démarré à la fin de l'année 2013, avec la nomination du Directeur National du Projet (DNP) et la tenue de l'atelier de lancement du projet du 5 au 7 Octobre 2013. Dans le cadre du cycle du projet, révisé à la suite des restrictions dues à la pandémie de la COVID-19, la durée de la phase de mise en œuvre a été étendue au mois d'avril 2022.

Le Projet est mis en œuvre en collaboration étroite avec un large éventail d'acteurs en lien direct avec les objectifs du projet (Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de l'Environnement, Ministère des Ressources en Eau, de l'Agriculture etc.), ainsi qu'avec les représentants de l'administration au niveau des wilayas, le PNUD/GEF, l'UNESCO, les universités, les instituts de recherche, la société civile, les entreprises privées, et autres médias, et les usagers de ressources dans les PCs.

Le projet est exécuté par le MCA, conformément aux directives du PNUD pour les projets exécutés au niveau national (NEX) et conformément aux politiques et procédures du PNUD en matière de programmes et d'opérations (POPP) et aux principes de gestion axée sur les résultats. Les organes de gestion du projet comportent une tripartite (MAE-MCA-PNUD), un comité de pilotage intersectoriel, une Unité de gestion centrale (UGC) située à Alger, et deux Unités locales de gestion de projet (UGLs), situées dans les PCs du Tassili N'Ajjer à Djanet et de l'Ahaggar à Tamanrasset, ainsi que trois autres UGLs auprès des PCs de Touat Gourara-Tidikelt, de Tindouf et de l'Atlas Saharien.

Les parcs culturels algériens sont aujourd'hui dotés d'un statut juridique et d'une structure de gestion et d'administration officielles, ce qui assure leur protection et leur permet de former un réseau de conservation homogène. Toutefois, un certain nombre de contraintes systémiques, opérationnelles et d'ordre

institutionnelles limitent l'efficacité de la gestion du réseau de PC. Le projet vise à atteindre les sept(7) résultats suivants: (i) l'expansion du système national de parcs culturels gère les écosystèmes et les biens de la biodiversité de manière systématisée, inclusive et efficace; (ii) le soutien du public aux parcs culturels élargit la base des parties prenantes contribuant à leur conservation et gestion; (iii) l'efficacité de la gestion des parcs culturels du Tassili N'Ajjer et de l'Ahaggar est renforcée; (iv) les menaces et la dégradation des sites prioritaires de conservation de la biodiversité et des sites Ramsar des parcs culturels du Tassili N'Ajjer et de l'Ahaggar sont réduites; (v) la conservation des espèces phares dans la région de Tassili N'Ajjer - Ahaggar est renforcée. (vi) le renforcement du sentiment d'appropriation par les populations locales grâce à la mise en œuvre d'accords de gestion concertée réduit la pression sur les fonctions de l'écosystème dans les parcs culturels du Tassili N'Ajjer et de l'Ahaggar ; (vii) d'autres modes de subsistance contribuent à réduire les pressions sur les services écosystémiques productifs et à améliorer le statut socio-économique des sites prioritaires des deux parcs culturels.

Le projet, initialement élaboré pour renforcer la gestion de sites spécifiques dans le cadre du FEM 2/ FEM3, a élargi par la suite son domaine d'application, pour englober le soutien au développement du système national de parcs culturels, répondant à l'Objectif stratégique des aires protégées (SO1) du FEM, notamment , le deuxième sous-objectif « Élargissement de la couverture des aires protégées, en mettant l'accent sur les écosystèmes sous-représentés ». Le projet s'inscrit plus particulièrement dans le cadre du troisième Programme stratégique « renforcement des réseaux des aires protégées terrestres ». L'intervention « axée sur les sites » prévue dans le projet se justifie par sa haute valeur démonstrative.

La composante 2 du projet correspond au domaine prioritaire relatif à la dégradation des terres, en particulier, à l'objectif stratégique du FEM (SO1) visant à « Créer un environnement favorable à la gestion durable des terres placé au cœur des stratégies et politiques de développement à l'échelle locale, nationale et régionale ». En outre, cette composante cible les « zones agroécologiques arides et semi-arides », désignées comme domaines prioritaires pour les investissements du FEM 4 réalisés dans le cadre de la lutte contre la dégradation des terres, conformément au programme stratégique de développement local du FEM (LD SP1) « Appui à la gestion durable de l'agriculture et des pâturages».

L'émergence de la COVID 19 a causé la suspension nette pendant l'année 2020 des activités programmées au sein du système des parcs culturels, tant au niveau de l'unité de gestion centrale (UGC) du projet à Alger, qu'au niveau des cinq (5) unités de gestion locales (UGLs), situées au sud du pays, à plus de 2000 km de la capitale. Dès l'apparition des premiers cas observés en Algérie pendant le mois de mars 2020, le gouvernement a pris des mesures fermes pour préserver la santé et la vie des citoyens algériens, notamment : (i) fermeture des frontières (de mars 2020 à Mai 2021) ; (ii) suspension de tous types de transports à l'intérieur du pays pour la période allant de mars à début décembre 2020 ; (iii) confinement partiel de la population des villes touchées par la pandémie, dans plusieurs wilayas ainsi que dans la capitale Alger (abritant le siège de la direction nationale du projet) ; (iv) fermeture des lieux publics et reports des activités et rencontres culturelles et scientifiques dans des lieux publics.

A partir du début de l'année 2021, les restrictions liées à l'émergence COVID-19 ont été progressivement levées et les transports à l'intérieur du pays ont repris. A ce jour, les activités programmées au sein du système des parcs culturels sont en train de se normaliser. Il est anticipé que les travaux de l'équipe chargée de l'évaluation finale pourront se dérouler régulièrement, tant au niveau de l'unité centrale de gestion du projet à Alger, que sur le terrain auprès des parcs culturels.

3. OBJECTIF DE L'ÉVALUATION FINALE

Le rapport d'EF doit évaluer la réalisation des résultats du projet par rapport à ce qui était prévu et tirer des leçons qui peuvent à la fois améliorer la durabilité des bénéficiaires de ce projet et de contribuer à l'amélioration

générale de la programmation du PNUD. Le rapport d'EF encourage la responsabilité et la transparence, et évalue l'étendue des réalisations du projet.

Conformément aux procédures des projets PNUD/FEM, l'évaluation finale indépendante doit être réalisée dans un délai de trois mois avant la réunion finale du Comité de pilotage. L'objectif est d'évaluer l'impact et la pérennité des résultats, notamment l'apport du projet au renforcement des capacités et à la réalisation des avantages/objectifs environnementaux d'intérêt mondial. L'évaluation finale devra également émettre des recommandations relatives aux activités de suivi, à l'intention du ministère de la Culture et des Arts et de l'ensemble des partenaires du projet.

4. APPROCHE ET MÉTHODOLOGIE

Le rapport d'EF doit fournir des informations fondées sur des données factuelles crédibles, fiables et utiles.

L'équipe de l'EF doit examiner toutes les sources d'information pertinentes, y compris les documents élaborés pendant la phase de préparation (tels que le FIP, le plan de lancement du PNUD, la Procédure de détection des risques environnementaux et sociaux du PNUD/PDRES), le document de projet, les rapports de projet, dont les RMP annuels, les révisions du budget du projet, les rapports d'audits, les rapports sur les enseignements tirés, les documents stratégiques et juridiques nationaux et tout autre matériel que l'équipe d'évaluation juge utile pour étayer cette évaluation. L'équipe de l'EF doit examiner les indicateurs de base/outils de suivi de référence et à mi-parcours du domaine focal du FEM, soumis au FEM au moment de l'approbation du document de projet et aux étapes de mi-parcours, ainsi que les indicateurs de base/outils de suivi qui doivent être complétés avant le début de la mission d'EF sur le terrain.

L'équipe de l'EF doit suivre une approche participative et consultative garantissant une implication active de l'équipe du projet, des homologues gouvernementaux (le point focal opérationnel du FEM), des partenaires de mise en œuvre, du bureau de pays du PNUD, du conseiller technique régional, des bénéficiaires directs et d'autres parties prenantes.

La participation des parties prenantes est indispensable à la réussite de l'EF. Cette mobilisation doit consister en des entretiens avec les parties prenantes qui assument des responsabilités liées au projet, à savoir entre autres : les responsables du Ministère de la culture et des arts (Ministre et SG, DCE, DCRPC, DEPDI, DAM, DPLBC) ; les responsables du projet auprès du PNUD et du Ministère des Affaires Etrangères ; le personnel de la Direction Nationale du Projet (DNP) ; des membres du comité de pilotage du projet ; une sélection d'experts et consultants clés pour les principaux aspects techniques traités par le projet. En outre, l'équipe de l'EF est censée effectuer des missions sur le terrain auprès du PC du Tassili N'Ajjer, du PC l'Ahaggar et du PC de Tindouf. Sur les sites d'intervention des entretiens se tiendront avec : les autorités locales au niveau des wilayas et des communes (Wali, APW et APC) ; les responsables et le personnel des Offices des PCs ; les bénéficiaires auprès de la population locale ; les représentants de la société civile et les associations ; le secteur privé concerné par les activités du projet, tels que les opérateurs touristiques et autres partenaires du projet.

La conception et la méthodologie spécifique de l'EF devraient ressortir des consultations entre l'équipe de l'EF et les parties susmentionnées quant à ce qui est approprié et réalisable pour atteindre le but et les objectifs de l'EF et répondre aux questions d'évaluation, compte tenu des contraintes de budget, de temps et de données. L'équipe de l'EF doit utiliser des méthodologies et outils tenant compte du genre et veiller à ce que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que d'autres questions transversales et les ODD, soient intégrées dans le rapport d'EF.

L'approche méthodologique finale, y compris le calendrier des entretiens, les visites sur le terrain et les données à utiliser dans l'évaluation, doit être clairement exposée dans le rapport initial d'EF et faire l'objet d'une discussion approfondie et d'un accord entre le PNUD, le MCA, MAE, les parties prenantes et l'équipe de l'EF.

Le rapport final doit décrire l'ensemble de l'approche adoptée pour l'EF et la justification de cette approche en rendant explicites les hypothèses sous-jacentes, les défis, les forces et les faiblesses concernant les méthodes et l'approche de l'évaluation.

5. PORTÉE DÉTAILLÉE DE L'EF

L'EF doit évaluer la performance du projet par rapport aux attentes énoncées dans le cadre logique/de résultats du projet (voir l'Annexe A des TdR). Elle doit évaluer les résultats par rapport aux critères décrits dans les Directives pour la réalisation des évaluations finales des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM (<http://web.undp.org/evaluation/documents/guidance/GEF/UNDP-GEF-TE-Guide.pdf>).

La section du rapport d'EF sur les constatations doit couvrir les sujets énumérés ci-dessous. Une présentation complète du contenu du rapport d'EF est fournie en Annexe C des TdR.

Les critères nécessitant une notation sont marqués d'un astérisque (*). Constatations

i. Conception/élaboration du projet

- Priorités nationales et appropriation par le pays
- Théorie du changement
- Égalité des sexes et autonomisation des femmes
- Mesures de protection sociale et environnementale
- Analyse du cadre de résultats : logique et stratégie du projet, indicateurs
- Hypothèses et risques
- Enseignements tirés des autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du projet
- Participation prévue des parties prenantes
- Les liens entre le projet et d'autres interventions au sein du secteur
- Modalités de gestion

ii. Mise en œuvre du projet

- Gestion adaptative (modification de la conception du projet et des produits du projet au cours de la mise en œuvre)
- Participation réelle des parties prenantes et accords réels de partenariat
- Financement et cofinancement du projet
- Suivi et évaluation : conception à l'entrée (*), mise en œuvre (*) et évaluation globale du S&E (*)
- Partenaire de mise en œuvre (PNUD) (*) et agence d'exécution MCA (*), contrôle/mise en œuvre globale du projet et exécution (*)
- Gestion des risques, y compris les normes environnementales et sociales

iii. Résultats du projet

- Évaluer la réalisation des résultats par rapport aux indicateurs en rendant compte du niveau de progrès pour chaque objectif et indicateur de résultat au moment de l'EF et en notant les réalisations finales
- Pertinence (*), Efficacité (*), Efficience (*) et réalisation globale du projet (*) 6
- Durabilité : financière (*), sociopolitique (*), du cadre institutionnel et de la gouvernance (*), environnementale (*) et probabilité globale de durabilité (*)
- Appropriation par le pays
- Égalité des sexes et autonomisation des femmes
- Questions transversales (réduction de la pauvreté, amélioration de la gouvernance, atténuation des changements climatiques et adaptation à ceux-ci, prévention des catastrophes et relèvement, droits

fondamentaux, renforcement des capacités, coopération Sud-Sud, gestion des connaissances, volontariat, etc., selon les cas)

- Additionnalité du FEM
- Rôle de catalyseur / Effet de réplication
- Progrès vers l'impact

Principales constatations, conclusions, recommandations et enseignements tirés

- L'équipe de l'EF doit inclure un résumé des principales constatations dans le rapport d'EF. Les constatations doivent être présentées sous forme d'énoncés de faits fondés sur l'analyse des données.
- La section sur les conclusions est rédigée à la lumière des constatations. Les conclusions doivent être exhaustives et équilibrées, largement étayées par les preuves et s'inscrire dans la logique des constatations de l'EF. Elles doivent mettre en avant les forces, les faiblesses et les résultats du projet, répondre aux principales questions de l'évaluation et donner des pistes de réflexion pour l'identification et/ou la résolution des problèmes importants ou des questions pertinentes pour les bénéficiaires du projet, le PNUD et le FEM, y compris les questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.
- Le rapport doit présenter des recommandations concrètes, pratiques, réalisables et à l'attention des utilisateurs cibles de l'évaluation concernant les mesures à adopter ou les décisions à prendre. Les recommandations doivent être spécifiquement étayées par des preuves et liées aux constatations et aux conclusions relatives aux questions clés traitées par l'évaluation.
- Le rapport d'EF doit également comprendre les enseignements qui peuvent être tirés de l'évaluation, y compris les meilleures pratiques concernant la pertinence, la performance et le succès, qui peuvent fournir des connaissances acquises à partir de circonstances particulières (les méthodes de programmation et d'évaluation utilisées, les partenariats, les leviers financiers, etc.) applicables à d'autres interventions du FEM et du PNUD. Lorsque c'est possible, l'équipe de l'EF doit inclure des exemples de bonnes pratiques concernant la conception et la mise en œuvre du projet.
- Il est important que les conclusions, les recommandations et les enseignements tirés du rapport d'EF intègrent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Le rapport d'EF comprendra un tableau de notations d'évaluation, comme présenté ci-dessous :

Tableau 2 des TdR : Tableau de notations d'évaluation

Suivi et évaluation (S&E)	Note ¹
Conception du S&E à l'entrée	
Mise en œuvre du plan de S&E	
Qualité globale du S&E	
Mise en œuvre et exécution	Note
Qualité de la mise en œuvre/du contrôle du PNUD	
Qualité de l'exécution par le partenaire de mise en œuvre	
Qualité globale de la mise en œuvre/exécution	
Évaluation des résultats	Note
Pertinence	
Efficacité	
Efficiences	
Note de la réalisation globale du projet	
Ressources financières	
Socioéconomique	
Cadre institutionnel et de gouvernance	
Environnementale	
Probabilité globale de durabilité	

6. CALENDRIER

La durée totale de l'EF sera d'environ *34 jours ouvrables en moyenne* sur une période de *(14 semaines)* à compter du 15/10/2021 Le calendrier provisoire de l'EF est le suivant :

Calendrier	Activité
27/07/2021	Clôture des candidatures
05/08/2021	Sélection de l'équipe de l'EF
Avant le 15/10/2021	Communication des documents de projet
Avant le 05/11/2021	Examen des documents et préparation du rapport initial d'EF (4 jours)
Avant le 12/11/2021	Finalisation et validation du rapport initial d'EF – au plus tard au début de la mission d'EF (1 jour)
A partir du 20/11/2021	Mission d'EF : réunions avec les parties prenantes, entretiens, visites sur le terrain, etc. (17 jours)
Avant le 17/12/2021	Réunion de clôture de la mission et présentation des premières constatations – au plus tôt à la fin de la mission d'EF
Avant le 07/01/2022	Préparation du projet de rapport d'EF (10 jours)
Avant le 14/01/2022	Revue du projet de rapport d'EF par les parties prenantes du projet
Avant le 21/01/2022	Intégration des commentaires sur le projet de rapport d'EF et finalisation du rapport d'EF et de la piste d'audit (2 jours)
Avant le 28/01/2022	Préparation et validation de la réponse de la direction (management response), publication des documents EF sur ERC
Avant le 28/01/2022	Atelier de clôture avec les parties prenantes (facultatif)
Avant le 31/01/2022	Date prévue de l'achèvement de l'ensemble du processus d'EF

Les options pour les visites de sites doivent figurer dans le rapport initial d'EF

¹ Les réalisations, l'efficacité, l'efficience, le S&E, la mise en œuvre/le contrôle et l'exécution, la pertinence sont notés sur une échelle de six points : 6=Très satisfaisant (TS), 5=Satisfaisant (S), 4=Moyennement satisfaisant (MS), 3=Moyennement insatisfaisant (MI), 2=Insatisfaisant (I), 1=Très insatisfaisant (TI). La durabilité est notée sur une échelle de quatre points : 4=Probable (P), 3=Moyennement probable (MP), 2=Moyennement improbable (MI), 1=Improbable (I)

7. ÉLÉMENTS LIVRABLES DANS LE CADRE DE L'EF

#	Élément livrable	Description	Calendrier	Responsabilités
1	Rapport initial d'EF	L'équipe de l'EF précise les objectifs, la méthodologie et le calendrier de l'EF	Au plus tard deux semaines avant la mission d'EF : (20/11/2021)	L'équipe de l'EF soumet le rapport initial à l'unité mandatrice et à la direction du projet
2	Présentation des premières conclusions	Premières constatations	Fin de la mission d'EF : (16/12/2021)	L'équipe de l'EF présente ses constatations à l'unité mandatrice et à la direction du projet
3	Projet de rapport d'EF	Projet de rapport complet (<i>rédigé à l'aide des directives sur le contenu figurant à l'Annexe C des TdR</i>) avec les annexes	Dans les trois semaines suivant la fin de la mission d'EF : (<i>avant le 7/01/2022</i>)	L'équipe de l'EF soumet le projet de rapport à l'unité mandatrice ; il est ensuite révisé par le CTR, l'unité coordinatrice du projet et le PFO FEM
5	Rapport final d'EF* + piste d'audit	Rapport final révisé et piste d'audit de l'EF dans laquelle l'EF détaille comment il a été donné suite (ou non) aux commentaires reçus dans le rapport final d'EF (<i>voir le modèle en Annexe H des TdR</i>)	Dans la semaine suivant la réception des commentaires sur le projet de rapport : (<i>avant le 21/01/2022</i>)	L'équipe de l'EF soumet les deux documents à l'unité mandatrice

*Tous les rapports finaux d'EF seront soumis à une analyse de la qualité effectuée par le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) du PNUD. Pour plus de détails sur l'analyse qualité des évaluations décentralisées réalisée par le BIE, veuillez consulter la section 6 du Guide d'évaluation du PNUD².

² Disponible sur : <http://web.undp.org/evaluation/guideline/French/section-6.shtml> 9

8. DISPOSITIONS RELATIVES À L'EF

La responsabilité principale de gérer l'EF incombe à l'unité mandatrice. L'unité mandatrice de ce projet d'EF est *le bureau de pays du PNUD en Algérie*.

L'unité mandatrice passera un contrat avec les évaluateurs et s'assurera que l'équipe de l'EF disposera en temps utile des indemnités journalières et des facilités de voyage dans le pays. L'équipe projet sera chargée de prendre contact avec l'équipe de l'EF afin de lui fournir tous les documents nécessaires, préparer les entretiens avec les parties prenantes et organiser les visites sur le terrain.

9. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE L'EF

Une équipe composée de **deux évaluateurs indépendants** conduira l'EF – un chef d'équipe international (ayant l'expérience des projets et des évaluations dans d'autres régions) et un expert national. Le chef d'équipe sera responsable de la conception générale et de la rédaction du rapport d'EF. L'expert national sera chargé de travailler de manière coordonnée et complémentaire sur l'ensemble des aspects pris en charge par l'EF, selon son domaine de compétence.

Les évaluateurs ne peuvent pas avoir participé à la préparation, la formulation, et/ou la mise en œuvre du projet (y compris la rédaction du Document de projet), ne doivent pas avoir effectué l'évaluation à mi-parcours de ce projet et ne doivent pas avoir de conflit d'intérêts en relation avec les activités liées au projet.

Les évaluateurs seront sélectionnés de manière que l'équipe dispose des compétences maximales en sciences de l'environnement, axé sur la conservation du patrimoine écoculturel (patrimoines naturel et culturel).

Consultant international

Formation

- Diplôme de de graduation (ou plus) en sciences de l'environnement, axé sur la conservation

du patrimoine naturel et/ou culturel ou tout autre domaine étroitement lié (15%); Expérience

- Expérience récente dans les méthodologies d'évaluation de la gestion axée sur les résultats (10%);
- Expérience dans l'application d'indicateurs SMART et dans le remaniement ou la validation des scénarios de départ (5%);
- Compétences en gestion adaptative, telle qu'appliquée à la conservation de la biodiversité (10%) ;
- Expérience dans les projets d'évaluation notamment dans les projets FEM (10%) ;
- Expérience professionnelle dans la région saharienne (10%) ;
- Expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans des secteurs techniques pertinents (10%);
- Compréhension avérée des questions liées au genre et la conservation de la biodiversité ;

expérience dans l'évaluation et l'analyse tenant compte du genre (5%);

- Excellente aptitude à la communication (5%);
- Compétences avérées en matière d'analyse et rédaction de divers documents/rapports (5%);
- Une expérience dans l'évaluation/la révision de projet dans le système des Nations Unies sera considérée comme un atout (5%).
- Langue Maîtrise du français, de l'anglais et de l'arabe l'écrit et à l'oral (10%)

10. CODE DE DÉONTOLOGIE DE L'ÉVALUATEUR

L'équipe de l'EF est tenue de respecter les normes éthiques les plus élevées et de signer un code de conduite à l'acceptation de la mission. Cette évaluation sera menée conformément aux principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » du GNUE. L'évaluateur doit protéger les droits et la confidentialité des informateurs, des personnes interrogées et des parties prenantes en prenant des mesures pour assurer le respect des codes juridiques et autres codes pertinents régissant la collecte et la communication des données. L'évaluateur doit également assurer la sécurité des informations collectées avant et après l'évaluation et respecter des protocoles visant à garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information lorsque cela est prévu. Par ailleurs, les informations et les données recueillies dans le cadre du processus d'évaluation doivent être utilisées uniquement pour l'évaluation et non à d'autres fins sans l'autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires.

11. MODALITÉS DE PAIEMENT

- Versement de 20 % du paiement après la présentation satisfaisante de la version finale du rapport initial d'EF et après approbation de l'unité mandatrice
- Versement de 40 % du paiement après la présentation satisfaisante du projet de rapport d'EF à l'unité mandatrice
- Versement de 40 % du paiement après la présentation satisfaisante du rapport final d'EF et après approbation de l'unité mandatrice et du CTR (via les signatures sur le formulaire d'approbation du rapport d'EF), et une fois soumise la piste d'audit de l'EF

Critères à remplir pour émettre le paiement final de 40 %³

³L'unité mandatrice est tenue d'effectuer les paiements à l'équipe de l'EF dès que les conditions prévues dans les TdR sont remplies. Si une discussion continue oppose l'unité mandatrice à l'équipe de l'EF quant à la qualité et à l'exhaustivité des derniers éléments livrables, le conseiller régional S&E et la direction du fonds vertical doivent être consultés. Si nécessaire, la haute direction de l'unité mandatrice, l'unité des services d'achat et le bureau d'appui juridique seront également informés afin qu'une décision puisse être prise quant à la rétention ou non du paiement de tout montant qui pourrait être dû à l'évaluateur ou aux évaluateurs, à la suspension ou à la résiliation du contrat et/ou au retrait du contractant concerné de toutes les listes pertinentes. Pour plus de détails, voir la Politique du PNUD en matière de contrat individuel :

- Le rapport final d'EF comprend toutes les exigences énoncées dans les TdR de l'EF et suit les directives relatives à l'EF.
- Le rapport final d'EF est rédigé clairement, organisé de façon logique et il est spécifique au projet concerné (le texte n'a pas été copié et collé à partir d'autres rapports d'évaluation à mi-parcours).
- La piste d'audit inclut les réponses et les justifications de tous les commentaires recensés.

Conformément au règlement financier du PNUD, lorsque l'unité mandatrice et/ou le consultant déterminent qu'un livrable ou qu'un service ne peut être fourni de manière satisfaisante en raison de l'impact de la COVID-19 et des limitations sur l'EF, ce livrable ou ce service ne sera pas payé.

En raison de la situation actuelle et des implications de la COVID-19, un paiement partiel peut être envisagé si le consultant a investi du temps dans la production du livrable mais n'a pu en assurer la fourniture complète en raison de circonstances échappant à son contrôle.

12. Proposition financière :

• Les propositions financières doivent être « tout compris » et indiquer une somme forfaitaire pour la durée totale du contrat. L'expression « tout compris » signifie l'inclusion de tous les frais (honoraires, frais de déplacement, indemnité de subsistance, etc.) ;

Pour les frais de déplacement, le taux des indemnités journalières de subsistance des Nations Unies est (à remplir pour toutes les destinations de déplacement), ce qui donne une indication du coût de la vie dans les lieux d'affectation/de destination. *(Remarque : les personnes bénéficiant de ce contrat ne sont pas considérées comme des fonctionnaires des Nations Unies et à ce titre, ils n'ont pas droit aux indemnités journalières de subsistance. Toutes les indemnités de subsistance nécessaires à l'exécution des obligations découlant des TdR doivent être incorporées dans la proposition financière, sous forme d'indemnités journalières ou de somme forfaitaire.)*

La somme forfaitaire est fixée indépendamment des changements pouvant intervenir dans les frais encourus.

PROCESSUS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES⁴ *(Ajuster cette section si une liste approuvée est utilisée)*

Présentation recommandée de la proposition :

- a) **Lettre de confirmation d'intérêt et de disponibilité** à l'aide du [modèle](#)⁵ fourni par le PNUD ;
- b) **CV et Notice personnelle** ([Formulaire P11](#))⁶ ;
- c) **Brève description de l'approche de travail/proposition technique** indiquant les raisons pour lesquelles la personne estime être la mieux placée pour réaliser la mission attribuée, et méthodologie proposée indiquant de quelle manière elle abordera et réalisera la mission attribuée (1 page max)
- d) **Proposition financière** indiquant le montant total tout compris du contrat et de tous les autres frais de déplacement associés (billet d'avion, per diem, etc.), en répartissant les coûts à l'aide du modèle joint au [modèle de Lettre de confirmation d'intérêt](#). Dans le cas où un candidat travaillerait pour une organisation/entreprise/institution et prévoirait la facturation par son employeur des frais de gestion relativement à la procédure pour qu'il soit mis à la disposition du PNUD en vertu d'un accord de prêt remboursable (RLA), le candidat devra le signaler ici et s'assurer que tous les frais associés sont compris dans la proposition financière soumise au PNUD.

https://popp.undp.org/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Individual%20Contract_Individual%20Contract%20Policy.docx&action=default

⁴ Le recrutement des évaluateurs doit se faire conformément aux directives relatives au recrutement des consultants dans le POPP

<https://popp.undp.org/SitePages/POPPRoot.aspx>

⁵

<https://intranet.undp.org/unit/bom/ps0/Support%20documents%20on%20IC%20Guidelines/Template%20for%20Confirmation%20of%20Interest%20and%20Submission%20of%20Financial%20Proposal.docx>

⁶ http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/Careers/P11_Personal_history_form.doc 12

Critères d'évaluation de la proposition : seules les propositions conformes aux critères seront évaluées. Les propositions seront évaluées selon une méthode combinant plusieurs notations – où la formation et l'expérience dans des fonctions similaires compteront pour 70 % et le tarif proposé comptera pour 30 % la note totale. Le contrat sera attribué au candidat qui obtiendra la meilleure note combinée et aura accepté les conditions générales du PNUD.

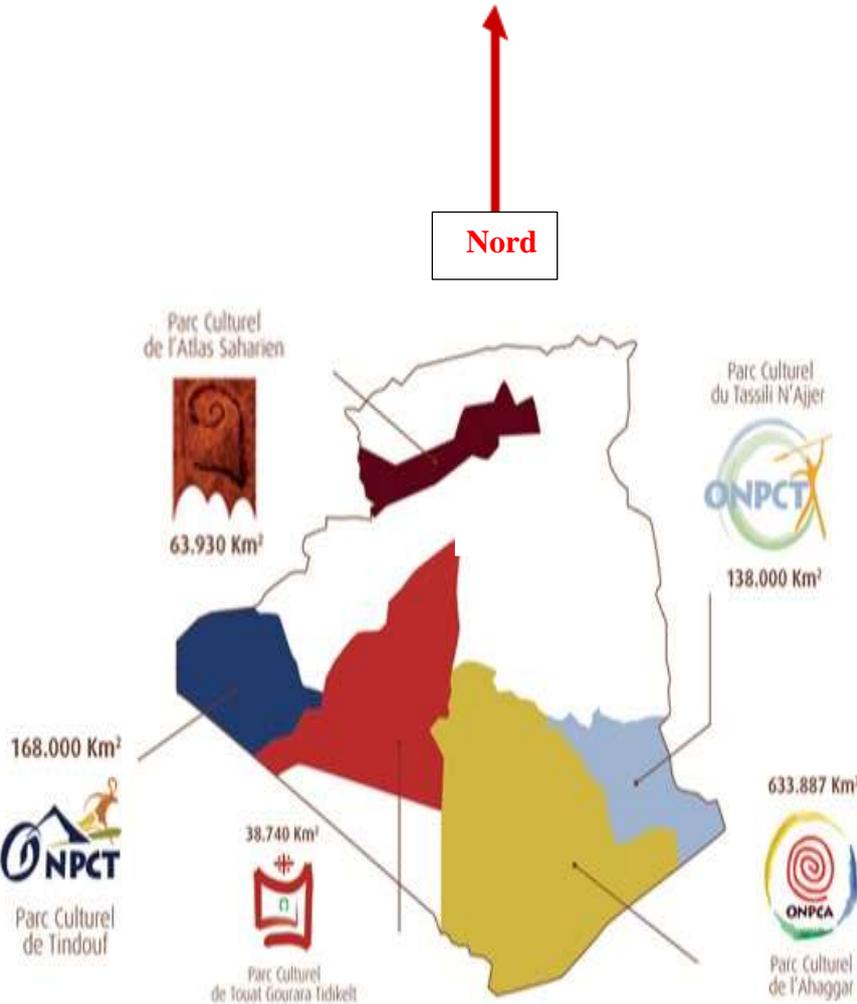
	Critère	Note
1	Qualification académique	15
2	-Expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans des secteurs techniques pertinents au projet..... (10 points) -Expérience professionnelle en évaluation, de préférence en lien avec les évaluations notamment dans les projets FEM.... (10 points) - Expérience dans l'application d'indicateurs SMART et dans le remaniement ou la validation des scénarios de départ et méthodologie d'évaluation de la gestion axée sur les résultats (15 points);	35
2 bis	-Expérience professionnelle dans les régions saharienne (5 points) -Compréhension avérée des questions liées au genre et à l'environnement et/ou expérience dans l'évaluation et l'analyse tenant compte du genre est souhaitée(5 points);	10
3	-Capacités avérées en analyse et rédaction de divers documents/rapports(5 points); -Capacités en communication et travail d'équipe (5 points) ;	10
4	Maîtrise de la langue française et langue anglaise et la langue arabe (5 points)	5
5	Note méthodologique(10 points);	10
Total		70

Tous les documents associés à la candidature devront être envoyés par courrier électronique à l'adresse suivante **UNIQUEMENT** : email procurement.project.dz@undp.org d'ici au **27 juillet 2021**. Les candidatures incomplètes ne seront pas examinées.

Annexe N°02 : Échelles de notation TE

Notes pour les résultats, l'efficacité, l'efficience, le S&E, la mise en œuvre/la surveillance, l'exécution, la pertinence	Cotes de durabilité :
6 = Très Satisfaisant (HS) : dépasse attentes et/ou aucune lacune	4 = Probable (L) : risques négligeables pour la durabilité
5 = Satisfaisant (S) : répond aux attentes et/ou aucun ou insuffisance mineure	3 = Modérément probable (ML) : risques modérés pour la durabilité
4 = Modérément satisfaisant (MS) : répond plus ou moins aux attentes et/ou à certaines lacunes	2 = Modérément improbable (MU) : risques importants pour la durabilité
3 = Modérément insatisfaisant (MU) : un peu en deçà des attentes et/ou des lacunes importantes	1 = Improbable (U) : risques graves pour la durabilité
2 = Insatisfaisant (U) : nettement en deçà des attentes et/ou des lacunes majeures	Incapable d'évaluer (U/A) : Incapable d'évaluer l'incidence et l'ampleur attendues des risques pour la durabilité
1 = Très insatisfaisant (HU) : graves lacunes	
Incapable d'évaluer (U/A) : les informations disponibles ne permettent pas une évaluation	

Annexe N° 03 : Carte schématique de la zone de convergence du Projet



Annexe N° 04 : Liste des documents examinés

Documents de base du Projet	
1	GEF Trust Fund : Project Identification Form (PIF), 22/04/2009
2	STAP Scientific and technical screening of the Project Identification Form (PIF), 20/05/2009
3	PRODOC. Document de projet. 167p
4	Aide-mémoire n°3. Révision du cadre logique du Projet. 11/09/2014. 21p.
5	Project Implementation Review (P.I.R) 2015. GEF/UNDP. 21p
6	Project Implementation Review (P.I.R) 2016. GEF/UNDP. 33p
7	Project Implementation Review (P.I.R) 2017. GEF/UNDP. 32p
8	Project Implementation Review (P.I.R) 2018. GEF/UNDP.44p
9	Project Implementation Review (P.I.R) 2019. GEF/UNDP.61p
10	Project Implementation Review (P.I.R) 2020. GEF/UNDP.79p
11	Project Implementation Review (P.I.R) 2021. GEF/UNDP.93p
Documents du suivi de l'exécution du Projet:	
12	Capacity Development Scorecard (Instrument de Suivi du Renforcement des Capacités –ISEG). Année 2017. DNP 8p.
13	Capacity Development Scorecard (Instrument de Suivi du Renforcement des Capacités –ISEG).
14	Office du Parc Culturel de l'Ahaggar. Année 2017. Direction Nationale du Projet. 13p
15	Capacity Development Scorecard (Instrument de Suivi du Renforcement des Capacités – ISEG
16	Office du Parc Culturel du Tassili N'Ajjer. Année 2017. Direction Nationale du Projet. 15p.
Documents de suivi financier	
17	Instrument de Suivi de la Durabilité Financière. Année 2017. Direction Nationale du Projet. 18p.
18	Instrument de Suivi de la Durabilité Financière. Année 2021. Direction Nationale du Projet. 18p.T.N'Ajjer
19	Instrument de Suivi de la Durabilité Financière. Année 2021. Direction Nationale du Projet. 15p.l'Ahaggar
20	UNDP. Annual Work Plan. Year 2013. Report Date : 29/10/2013. 11p.
21	UNDP. Annual Work Plan. Year 2014. Report Date : 18/12/2013. 9p
22	UNDP. Annual Work Plan. Year 2014. Report Date : 13/07/2014. 10p.
23	UNDP. Annual Work Plan. Year 2015. Report Date : 15/12/2014. 8p.
24	UNDP. Annual Work Plan. Year 2015. Report Date : 11/10/2016. 12p
25	UNDP. Combined Delivery Report. Period : Jan-Dec 2013. 4p.
26	UNDP. Combined Delivery Report. Period : Jan-Dec 2014. 4p.
27	UNDP. Annual Work Plan. Year 2013 (fichier Excel)
28	Tableaux cofinancement des actions prévues dans les wilayas de Tamanrasset et Illizi pour l'année 2016 (fichier Excel). Rapports de Suivi & Evaluation du Projet
Rapports et Programmes	
29	Rapport de démarrage du Projet. Octobre 2013. 41p.
30	Rapport de mise en œuvre et Plan d'Action 2014. Décembre 2013. 50p.
31	Rapport de suivi & évaluation n°2. Bilan 2014 et Plan d'Action 2015. Décembre 2014. 73p. 24.
32	Rapport de suivi & évaluation n°3. Bilan 2015 et Plan d'Action 2016. Décembre 2015. 67p. 25.
33	Rapport de suivi & évaluation n°4. Premier semestre 2016. 66p.
34	Rapport de suivi & évaluation n°5. Bilan 2016 et Plan d'Action 2017. Décembre 2016. 71p. 27.
35	Rapport de suivi & évaluation n°6. Bilan 1 ^{er} Semestre 2017. Juin 2017. 71p.
36	Rapport de suivi évaluation N.9 Bilan 2018 & Plan d'action 2019.73p
37	Rapport de suivi évaluation N.11 Bilan 2019 & Plan d'action 2020.78p
38	Rapport de suivi évaluation N.13 Bilan 2020 & Plan d'action 2021.162p
39	Rapport de suivi évaluation N.14 Bilan S1 2021.189p
Programmes et plans d'action des Unités du Projet :	
40	Plan d'actions indicatif des Unités de Gestion du projet pour le second semestre 2016. DNP. Juin 2016. 8p.
41	Programme indicatif d'écodéveloppement comptant pour l'accord de gestion collaborative des ressources du site d'Iherir. (PC du Tassili N'Ajjer). Juin 2016. 4p.
42	Programme indicatif d'écodéveloppement comptant pour l'accord de gestion collaborative des Ressources du site du Meddak. (PC du Tassili N'Ajjer). Juin 2016. 6p.
43	Projet pilote d'écotourisme « Patrimoines de TIHODAINÉ ». Groupe de travail Tassili N'Ajjer. Octobre 2016. 6p.
44	Programme d'écodéveloppement sectoriel dans le cadre des accords de gestion collaborative des ressources : secteur de l'agriculture. Sites du PC de l'Ahaggar. 2p.
45	Programme d'écodéveloppement sectoriel dans le cadre des accords de gestion collaborative des ressources : secteur de la culture. Janvier 2016. 6p.
46	Écodéveloppement et Gestion collaborative dans le cadre du projet : démarche et réalisations. Ibrahim HESSAS, chargé du suivi et de l'évaluation (UGCP). Décembre 2015. 20p.
47	Programme d'écodéveloppement sectoriel dans le cadre des accords de gestion collaborative des ressources : secteur de l'environnement. Sites du PC de l'Ahaggar. Janvier 2016. 2p
48	Programme d'écodéveloppement sectoriel dans le cadre des accords de gestion collaborative des ressources : secteur des forêts. Sites du PC de l'Ahaggar. Janvier 2016. 2p
49	Programme d'écodéveloppement sectoriel dans le cadre des accords de gestion collaborative des ressources : secteur des ressources en eau. Sites du PC de l'Ahaggar. Janvier 2016. 2p. 38.
50	Programme d'écodéveloppement sectoriel dans le cadre des accords de gestion collaborative des ressources : secteur de la solidarité nationale. Sites du PC de l'Ahaggar. janvier 2016. 2p. 39.
51	Programme d'écodéveloppement sectoriel dans le cadre des accords de gestion collaborative des ressources : secteur du tourisme. Sites du PC de l'Ahaggar. janvier 2016. 2p

52	Programme d'écodéveloppement comptant pour l'engagement sectoriel dans le cadre des accords de gestion collaborative : site de la Taessa. PC de l'Ahaggar. Décembre 2015. 5p. 41.
53	Programme d'écodéveloppement comptant pour l'engagement sectoriel dans le cadre des accords de gestion collaborative : site prioritaire de la Taessa. PC de l'Ahaggar. Décembre 2015. 5p.
54	Programme d'écodéveloppement comptant pour l'engagement sectoriel dans le cadre des accords de gestion collaborative : site prioritaire du Tefedest . PC de l'Ahaggar. Décembre 2015. 5p.
55	Programme d'écodéveloppement comptant pour l'engagement sectoriel dans le cadre des accords de gestion collaborative : site prioritaire de Tihodaïne. PC du Tassili N'Ajjer. Décembre 2015. 5p.
56	Plan d'action indicatif des unités locales de gestion du projet pour les second semestre 2016. 8p.
Accords de gestion collaborative :	
57	Accord de gestion collaborative avec la population d'IHRIR (wilaya d'Illizi)
58	Accord de gestion collaborative avec la population du Meddak (wilaya d'Illizi)
59	Accord de gestion collaborative avec la population du Serkout (wilaya de Tamanrasset)
60	Accord de gestion collaborative avec la population de la Taessa (wilaya de Tamanrasset)
61	Accord de gestion collaborative avec la population d'Ideless (wilaya de Tamanrasset)
62	Accord de gestion collaborative avec la population du Tihoudaine (wilaya d'Illizi)
63	Stratégie et plans d'actions nationaux pour la biodiversité (2016-2030). Ministère des Ressources en eau et de l'environnement. Elaboré avec le soutien du GEF et du PNUD.
Restitutions Ateliers organisés par le Projet	
64	Recommandations de l'Atelier de la wilaya de Tamanrasset pour l'identification du cofinancement national pour l'année 2015 dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet « Conservation de la biodiversité d'intérêt mondial et de l'utilisation durable des services écosystémiques dans les parcs culturels en Algérie. Tamanrasset du 17 au 18/12/2014
65	Recommandations de l'Atelier de la wilaya d'Illizi pour l'identification du cofinancement national pour l'année 2015 dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet « Conservation de la biodiversité d'intérêt mondial et de l'utilisation durable des services écosystémiques dans les parcs culturels en Algérie. Illizi du 28 au 29/12/2014.
Comptes rendus	
66	Compte-rendu de l'Atelier de co-financement et de gestion collaborative dans le cadre du Projet. Alger. 9/12/2015. 9p.
67	Compte-rendu de l'Atelier de co-financement et de gestion collaborative dans le cadre du Projet. Illizi. Du 20 au 21/12/2015
68	Compte-rendu de l'Atelier de co-financement et de gestion collaborative dans le cadre du Projet. Tamanrasset. Du 06 au 07/01/2016. 18p.
69	Compte-rendu de l'Atelier de co-financement et de gestion collaborative dans le cadre du Projet. Tamanrasset. 25/01/2017. 21p.
70	Compte-rendu de l'Atelier de co-financement et de gestion collaborative dans le cadre du Projet. Illizi. Du 18 au 19/01/2017. 23p.
71	Compte-rendu de l'atelier portant Stratégie de base pour le développement d'un tourisme national dans les Parcs Culturels de l'Ahaggar et du Tassili N'Ajjer. Tazrouk (Tamanrasset). 28 au 30/10/2016. 5p.
72	Recommandations de l'Atelier sur le cofinancement et la gestion collaborative du 18 et 19 Janvier 2017 à Illizi. 2p.
73	Compte rendu de l'Atelier portant « Approche méthodologique d'élaboration d'un Schéma d'Orientation Stratégique et du texte réglementaire portant Plan Général d'Aménagement des Parcs Culturels Algériens. Laghouat. 24 et 25/11/2016. 6p.
Avis de consultation	
74	Avis à consultation nationale n°1/2017 pour le recrutement d'une équipe de consultants chargée de l'appui à la politique d'aménagement et de gestion des parcs culturels algériens
75	Avis à consultation nationale n°2/2017 pour le recrutement d'un expert en écodéveloppement et gestion collaborative pour le parc culturel de Tindouf
76	Avis à consultation nationale n°3/2017 pour le recrutement d'un expert en conception et intégration d'un module de suivi des services culturels.
77	Avis à consultation nationale n°4/2017 pour le recrutement d'un expert en service d'appui- conseil, réalisation infrastructures et aménagement des sites archéologiques et culturels.
78	Avis à consultation nationale n°5/2017 pour le recrutement d'un expert en service d'appui- conseil en tourisme durable.
79	Avis à consultation nationale n°6/2017 pour le recrutement d'un expert en renforcement des capacités et formation.
80	Copies des contrats (21) à durée indéterminée passés entre le DNP et le personnel recruté pour le Projet
81	Contrat de consultation n°0013/DNP/2016 pour Abdelmounaim SAFIA, expert SIG, en vue d'une étude portant évaluation du profil environnemental du parc culturel de l'Atlas Saharien. 70. Contrat de consultation n°0014/DNP/2016 pour Saad DJAKBOUB, expert S,ocio-économie en vue d'une étude portant évaluation du profil environnemental du parc culturel de l'Atlas Saharien.
82	Contrat de consultation n°0015/DNP/2016 pour Amina FELLOUS DJARDINI, expert Zoologie, en vue d'une étude portant évaluation du profil environnemental du parc culturel de l'Atlas Saharien.
83	Contrat de consultation n°0016/DNP/2016 pour Mohamed KAABACHE, expert Ecologue, en vue d'une étude portant évaluation du profil environnemental du parc culturel de l'Atlas Saharien.
84	Contrat de consultation n°0017/DNP/2016 pour Mohammed KOUIDRI, expert Botaniste, en vue d'une étude portant évaluation du profil environnemental du parc culturel de l'Atlas Saharien. Canevas de suivi de la biodiversité
85	Canevas de suivi et d'observation du site d'acacias 75. Canevas de suivi et d'observation d'un mégatransect
86	Canevas de suivi et d'observation d'un transect
Stratégies nationales	
87	Plan national d'actions pour l'environnement et le développement durable (PNAE-DD) (2011). Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. 128p.
88	Stratégie nationale et plan d'actions nationaux pour la biodiversité 2016-2030. Ministère des Ressources en Eau et de l'Environnement. 158p.
89	Alignement de plan d'action national de lutte contre la désertification sur la stratégie décennale 2008-2018. Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (2011). 56 p.

90	Stratégie nationale de gestion écosystémique des zones humides d'Algérie. Direction Générale des Forêts.73p.
Rapports divers	
91	Rapport technique de la mission de suivi de la mise en œuvre des activités du projet du 6 au 12 mai 2017. 31p.
92	Rapport de synthèse du voyage d'étude dans les aires protégées jordaniennes. Septembre 2016. 9p.
93	Rapport administratif de mission. Atelier sur le cofinancement et la gestion collaborative du 18 et 19 janvier 2017 à Illizi. HESSAS Ibrahim. Chargé du suivi et évaluation. 2p.
94	Note méthodologique pour l'élaboration d'un schéma d'orientation stratégique des Parcs Culturels algériens. 1 ^{er} Rapport. Expert en Aménagement : ARABI Mourad. Septembre 2016. 33p.
95	Note méthodologique pour l'élaboration d'un plan général d'aménagement des Parcs Culturels algériens. 2 ^{ème} Rapport. Expert en Aménagement : ARABI Mourad. Septembre 2016. 21p. 86.
96	Rapport sur l'élaboration d'un module de formation pour le renforcement des capacités de mise en œuvre des activités d'écodéveloppement et de gestion collaborative dans les parcs culturels algériens. Octobre 2016. 17p.
97	Rapport de synthèse sur la biodiversité et les services écosystémiques dans le parc culturel de Tindouf. 15p.
Textes législatifs et réglementaires	
98	Loi n° 11-02 du 17 février 2011 relative aux aires protégées
99	Loi n°10-02 du 29 Juin 2010 portant approbation du Schéma National d'Aménagement du Territoire. Journal Officiel de la RADP. N°61 du 21/10/2010.
100	Loi n°04-03 du 23 juin 2004 portant sur la protection des zones de montagne
101	Loi n°03-10 du 19 juillet 2003 portant sur la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable,
102	Loi n°01-20 du 12 novembre 2001 portant sur l'aménagement et le développement durable du territoire
103	Loi N°98-04 et le Plan National de Protection et de Mise en Valeur des Sites Archéologiques et Historiques
104	Loi n°83-03 du 05 février 1983 relative à la protection de l'environnement
105	Décret Exécutif n°16-259 du 10 octobre 2016 portant création de la Commission Nationale et des Commissions de Wilayas des Aires Protégées. Journal Officiel de la RADP n°60°2016.
106	Décret Exécutif n°15-207 du 27 juin 2015 fixant les modalités d'élaboration du Plan National d'Action pour l'environnement et le développement durable. Journal Officiel de la RADP n°42/2015.
107	Décret Présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. Journal Officiel de la RADP n°50 du 20/09/2015.
108	Décret Exécutif n°14-333 du 2 décembre 2014 complétant le décret exécutif n°11-254 du 14 juillet 2011 instituant le régime indemnitaire des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'administration des forêts. Journal Officiel de la RADP n°70 du 7/12/2014.
109	Décret Exécutif n°11-443 du 26 décembre 2011 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps des personnels de soutien à la recherche. Journal Officiel de la RADP n°70 du 27/12/2011.
110	Décret Exécutif n°11-257 du 30 juillet 2011 instituant le régime indemnitaire des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée de l'agriculture. Journal Officiel de la RADP n°42 du 31/07/2011.
111	Décret Exécutif n°11-127 du 22 mars 2011 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'administration des forêts. Journal Officiel de la RADP n°18 du 23/03/2011.
112	Décret Exécutif n°09-407 portant création, organisation et fonctionnement du Parc Culturel de l'Atlas Saharien
113	Décret Exécutif n°08-383 du 26 novembre 2008 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de la culture. Journal Officiel de la RADP n°68 du 3/12/2008.
114	Décret Exécutif n°08-158 portant création, organisation et fonctionnement du Parc Culturel du Touat-Gourara-Tidikelt
115	Décret Exécutif n° 08-159 portant création, organisation et fonctionnement du Parc Culturel de Tindouf
116	Décret Exécutif n°08-286 du 17 septembre 2008 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée l'agriculture. Journal Officiel de la RADP n°53 du 17/09/2008.
117	Décret Exécutif n°08-131 du 3 mai 2008 portant statut particulier des chercheurs permanents. Journal Officiel de la RADP n°23 du 4/05/2008.
118	Décret Exécutif n°08-04 du 19 janvier 2008 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps communs aux institutions et administrations publiques. Journal Officiel de la RADP n°03 du 20/01/2008.
119	Décret Présidentiel n°07-308 du 29 septembre 2007 fixant les modalités de recrutement des agents contractuels, leurs droits et obligations, les éléments constitutifs de leur rémunération, les règles relatives à leur gestion ainsi que le régime disciplinaire qui leur est applicable. Journal Officiel de la RADP n°67 du 30/09/2007.
120	Décret Présidentiel n°07-307 du 29 septembre 2007 fixant les modalités d'attribution de la bonification indiciaire aux titulaires de postes supérieurs dans les institutions et administrations publiques. Journal Officiel de la RADP n°61 30/09/07.
121	Décret Présidentiel n°07-304 du 29 septembre 2007 fixant la grille indiciaire des traitements et le régime de rémunération des fonctionnaires. Journal Officiel de la RADP n°61 du 30/09/2007.
122	Décret Présidentiel n°07-305 du 29 septembre 2007 modifiant le Décret Exécutif n°90-228 du 25/07/1990 fixant le mode de rémunération applicable aux fonctionnaires et agents publics exerçant des fonctions supérieures de l'Etat. Journal Officiel de la RADP n°61 du 30/09/2007.
123	Décret Présidentiel n°07-306 du 29 septembre 2007 fixant Le régime indemnitaire des fonctionnaires et agents publics exerçant des fonctions supérieures de l'Etat. Journal Officiel de la RADP n°61 du 30/09/2007.
124	Décret Exécutif n°83-509 du 20 août 1983 portant sur la protection des espèces animales non domestiques protégées.
125	Décret Exécutif n°96-98 du 6 mars 1996 déterminant la liste et le contenu des livres et registres spéciaux obligatoires pour les employeurs. Journal Officiel de la RADP n°17 du 13/03/1996.
126	Instruction interministérielle précisant les modalités d'application du décret exécutif n°95-28 du 12 janvier 1995 fixant les avantages particuliers attribués aux personnels qualifiés de l'Etat, des collectivités locales et des établissements et organismes publics exerçant dans les wilayas d'Adrar, Tamanrasset, Tindouf et Illizi. Ministère des Finances et Direction Générale de la Fonction Publique. 12/01/1995.
Procès-verbaux de réunions	
127	Procès-verbal 5p.
128	Procès-verbal juillet 2017. 5p.

129	Procès-verbal n°01/2014 de la réunion du Comité de Pilotage du Projet du 07 mai 2014. 4p.
130	PV n°01/2015 de la réunion du Comité de Pilotage du Projet du 29 janvier 2015.
131	PV n°01/2016 de la réunion du Comité de Pilotage du Projet du 5 février 2016. 5p
132	PV n°01/2017 de la réunion du Comité de Pilotage du Projet du 06 avril 2017. 7p.
133	PV n°02/2017 de la réunion extraordinaire du Comité de Pilotage du Projet du 09 de la séance de travail du 19/07/2016. UGL de Tamanrasset. 3p. de la séance de travail du 24/07/2016. UGL du Tassili-N'Ajjer. 4p. Communications des cadres de l'UGC et des UGLs au cours de la MTR
Présentation Power Point	
134	Présentation Power Point du 7/09/2017 de M. Ibrahim HESSAS, chargé du suivi-évaluation (UGCP) sur l'écodéveloppement et la gestion collaborative dans le cadre du projet.
135	Présentation Power Point du 7/09/2017 de Mlle Wafa AMOURA, Assistante technique du projet, sur les expertises réalisées dans le cadre du projet.
136	Présentation Power Point du 7/09/2017 de M. Ibrahim HESSAS, chargé du suivi-évaluation (UGCP) sur l'écodéveloppement et la gestion collaborative dans le cadre du projet.
137	Présentation Power Point du 7/09/2017 de M. Abdenour MOUSSOUNI, chargé de la planification (UGCP), sur le système de suivi de la biodiversité dans les parcs culturels algériens.
138	Présentation Power Point du 8/09/2017 de Mme Narimane SAHEB, chargée de la communication (UGCP)
139	Présentation Power Point du 8/09/2017 de Madame Feriel MAACHOU, chargée du Système d'Information Géographique (UGCP) dans le cadre du projet, sur le SIG dans les parcs culturels algérie
140	Présentation Power Point du 9/09/2017 de M. Abdelouahab ABOUDA, chargé de la Communication dans le cadre du projet (UGL de Tamanrasset), sur les activités d'IEC SIG dans le parc culturel de l'Ahaggar.
141	Présentation Power Point du 9/09/2017 de M. Abderrahmane BALLAH, chargé de l'écodéveloppement et de la gestion collaborative (UGL de Tamanrasset) dans le cadre du projet, sur les activités d'écodéveloppement dans le parc culturel de l'Ahaggar.
142	Présentation Power Point du 9/09/2017 de M. Abdelhamid HADDADI, chargé de la biodiversité (UGL de Tamanrasset) dans le cadre du projet, sur les activités de suivi de la biodiversité dans les sites prioritaires du parc culturel de l'Ahaggar.
143	Présentation Power Point du 16/09/2017 de Mme Djamil BELTOU, chargée de la communication (UGL du Tassili) dans le cadre du projet, sur les activités d'information et de communication dans le parc culturel du Tassili N'Ajjer.
144	Présentation Power Point du 16/09/2017 de M. Bilal GUEROUI, chargé de la biodiversité (UGL du Tassili), sur les zones humides du parc culturel du Tassili N'Ajjer.
145	Présentation Power Point du 16/09/2017 de M. Farid OUBRAHAM du parc culturel du Tassili N'Ajjer.
146	Présentation Power Point du 16/09/2017 de M. Abdelmadjid BEKOU, chargé de l'écodéveloppement et de la gestion collaborative (UGL du Tassili) dans le cadre du projet dans le parc culturel du Tassili N'Ajjer.
147	Présentation Power Point du 7/09/2017 de Mme Chérifa BENSADDEK, experte en tourisme sur la stratégie de tourisme durable dans les PCs.
148	Présentation Power Point du 7/09/2017 de M. Aissa MOALI, expert en sociologie, sur l'évaluation du profil socioculturel du parc culturel du Touat-Gourara-Tidikelt.
Notes	
149	Note sur l'intégration à la Fonction Publique du personnel recruté dans le cadre du Projet. Préparée par Ibrahim HESSAS, chargé du suivi et évaluation (UGCP). Mars 2017. 7p.
150	Note sur la préparation de l'évaluation à mi-parcours du projet. Préparée par Ibrahim HESSAS, chargé du suivi et évaluation (UGCP). Mars 2017. 33p. Autres documents
151	Groupe Banque Mondiale. Rapport de suivi de la situation économique de l'Algérie. Printemps 2017. 40p.
152	Ford, R. (2006, January 5) Challenges ahead for Algeria in 2016. Retrieved from http://www.mei.edu/content/article/challenges-ahead-algeria-2016 .
153	GEF (2011) The GEF Monitoring and Evaluation Policy 2010. Global Environment Facility Evaluation Office, Washington.
154	UNDP (2009) Handbook on planning, monitoring and evaluating for development results. UNDP, New York.
155	UNDP-GEF (2014) Directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF. PNUD-GEF, New York.
156	Patrimoine mondial (2015) Liens Culture-Nature. N° 15, Editions Unesco. 88p.
157	Solana, J. (2016, March 7) These are Algeria's big challenges and opportunities. Retrieved from. 149. Synthèse sur le cofinancement du projet. Janvier 2017.
158	Etude diachronique sur l'évolution des principaux écosystèmes du Tassili-Ahaggar. Rapport des 4 missions de l'expert ARAB Abdesselam. 81p.
159	Etude diachronique sur l'évolution des principaux écosystèmes du Tassili-Ahaggar. Rapport de synthèse botanique de l'expert ARAB Abdesselam. 23p
160	Note de situation du Projet au 30 novembre 2013. Datée du 2/12/2013. 23p. 153. Cartes des six sites prioritaires
161	Liste du personnel du Projet
Autres documents	
162	PIR 2014 ; PIR 2015 Phase 2 ;
163	GEF 7 MTR/TE Template for co financing June 27,2019
164-167	ALG 4153 Prod doc version finale 23 octobre 2012 ; ALG 4153 MTR UNDP 4153 GEF 3952 Tracking Tools FSC-METT 2017 Edited YdS jan 2020; ALG 4153 New Logframe for jessie; ALG 4153 MTR Capacity Development Score card;
168	PIF forme identification Project

Annexe 05 : Itinéraire de la mission d'EF, y compris le résumé des visites sur le terrain

DATE	DESIGNATION DE L'INTERVENTION
08.12.2021	Matinée : Départ vers Tamanrasset (parc culturel de l'Ahaggar)
	Après midi : Organisation d'un atelier participatif avec le personnel du PC Ahaggar
09.12.2021	Matinée : Poursuite de l'atelier participatif avec le personnel de l'ONPCA et l'UGLP- PC Ahaggar et les partenaires locaux (Environnement, forêt, ressources en eaux, tourisme, DAS...etc) et associations
	Après midi : Visite à la zone de Tagmart /Discussions avec les populations locales (nuitée à Tarhenanet)
10.12.2021	Matinée : Visite au village de Tarhenanet (projets d'écodéveloppement et discussions avec les populations locales). Visite atelier couture
	Après midi : Visite au site prioritaire de la Taessa (région) et retour à Tamanrasset
11.12.2021	Transfert par route de Tamanrasset vers Djanet (toute la journée)
	Visite S/Direction de Bordj El Houas (structure l'ONPCTA), visite station d'art rupestre à Tin taghert, visite du village Tin Akhe discussion avec la population locale sur les actions établies (panneau solaire individuel, équipement de puits avec pompe et panneau solaire, bénéficiaires de chèvres et dromadaires. Déplacement vers zone humide Ihrir
12.12.2021	visite atelier de couture
	Matinée : Organisation d'un atelier participatif avec le personnel de l'ONPCT et l'UGLP-PC Tassili, les partenaires locaux (Environnement, forêt, ressources en eaux, tourisme, DAS...etc) et associations.
13.12.2021	Fin de journée : Visite au village d'In Aberber (projets d'écodéveloppement et discussion avec la population locale, bénéficiaires et partenaires locaux (associations et secteurs partenaires, équipe de l'unité locale recrutée par le projet) / Visite du Ksar Taghourfit
	Déplacement vers Ihrir (Site Ramsar et site prioritaire du projet), visite au site de Dider et Torsset (Projet d'écodéveloppement et discussion avec les populations locales (Visite et nuitée à Illizi
14.12.2021	Matinée : Visite aux autorités locales Wali d'Illizi et partenaires du projet forêt et environnement)
	Début d'après-midi : retour sur Alger par Illizi (nuitée à Alger)
17.12.2021	Matinée : Transfert d'Alger vers Tindouf
	Après midi : Organisation d'un atelier participatif avec le personnel de l'ONPCT et l'UGLP- PC Tindouf, les partenaires locaux ('Environnement, forêt, ressources en eaux, tourisme, DAS...etc) et association
18.12.2021	Toute la journée : Visite à la commune d'Oum Lassel et visite des projets écoculturel réalisés dans le cadre du projet : siège de la division, musée et centre d'interprétation. En soirée à l'hôtel réunion avec partenaires associatifs
19.12.2021	Matinée : Visite d'un atelier d'artisanat traditionnel à Tindouf
	Après midi : Retour sur Alger
Période du 22 au 28.12.2021	Après midi : Retour Tindouf - Alger - Fin de la mission
	Reunions Zoom : Poursuite des interviews individuelles des Partenaires et poursuite analyse des indicateurs avec l'équipe du Projet PPCA

Annexe N°06 : Liste récapitulative des principales parties prenantes

Principales Parties prenantes	Rôle dans le Projet
Niveau Central	
GEF	Bailleur principal de fonds Mise en place d'un outil de suivi des Progrès vers la réalisation des résultats
PNUD	Agence d'exécution du FEM, fournit les services d'assistance au projet sur la demande du Ministère de la Culture,
UNESCO	Collaboration entre le Projet et le centre du patrimoine mondial.
Ministère des Affaires Etrangères,	Principal agent de coordination entre le gouvernement Algérien et le PNUD/FEM.
Ministère de la Culture	Chargé de la mise en œuvre du projet au niveau national
Ministère des Finances	Assure le financement des parcs culturels ainsi que le cofinancement retenu dans le cadre du Projet
Ministère des Ressources en Eau,	Apport de ressources techniques et financières dans cadre des activités cofinancées. Impliqué dans le cofinancement de la rubrique "gestion collaborative de la biodiversité"
Ministère de l'Énergie et des Mines	Apport de ressources techniques et financières dans cadre des activités cofinancées. Impliqué dans le cofinancement de la rubrique "gestion collaborative de la biodiversité"
Ministère de l'Agriculture	Apport de ressources techniques et financières dans cadre des activités cofinancées. Impliqué dans le cofinancement de la rubrique "gestion collaborative de la biodiversité"
Ministère de l'Intérieur,	Apport de ressources techniques et financières dans cadre des activités cofinancées. Impliqué dans le cofinancement de la rubrique "gestion collaborative de la biodiversité"
Ministère de l'Environnement,	Apport de ressources techniques et financières dans cadre des activités cofinancées. Impliqué dans le cofinancement de la rubrique "gestion collaborative de la biodiversité"
Direction Générale des Forêts	Apport de ressources techniques et financières dans cadre des activités cofinancées. Impliqué dans le cofinancement de la rubrique "gestion collaborative de la biodiversité"
Ministère de l'Urbanisme	Apport de ressources techniques et financières dans cadre des activités cofinancées. Impliqué dans le cofinancement de la rubrique "gestion collaborative de la biodiversité"
Ministère des Travaux Publics	Apport de ressources techniques et financières dans cadre des activités cofinancées. Impliqué dans le cofinancement de la rubrique "gestion collaborative de la biodiversité"
Ministère de la P et M industrie	Apport de ressources techniques et financières dans cadre des activités cofinancées. Impliqué dans le cofinancement de la rubrique "gestion collaborative de la biodiversité"
Ministère du Tourisme et de l'Artisanat	Développement en collaboration avec le Projet de "projets pilotes éco touristiques", l'inscription des "produits touristiques dans une perspective durable", "redécouverte des us et coutumes locales"
Ministère de la Formation Professionnelle et INFEP	Développement en collaboration avec le projet, d'outils pédagogiques et parascolaires sur la thématique Biodiversité
Ministère de l'éducation	Développement en collaboration avec le projet, d'outils pédagogiques et parascolaires sur la thématique Biodiversité
Ministère de l'enseignement supérieur	Développement d'outils avec le concours du projet comprennent une licence et un master universitaire en gestion du patrimoine écoculturel
CNRA	
A l'échelon local : Niveau Wilaya	
Offices des Parcs culturels	Interventions dans toutes les activités du Projet
Directions régionales des différents ministères impliqués dans le projet	mise en œuvre sur terrain des activités du projet dans le cadre du cofinancement
Agences touristiques privées	Signature des chartes de tourisme durable initiées par le projet
TV nationale et radio locales	Interviews des Responsables du projet et diffusion de vidéos en rapport avec la biodiversité
Les usagers des ressources dans les PCs.	Bénéficiaires des actions du projet. Participent à la protection de la biodiversité et Population ressource en termes de savoir et de savoir faire liés à la biodiversité

Annexe N° 07 : Liste des Personnes interviewées

N°	Nom	Fonction
PNUD		
1	Mme Blerta Aliko	Représentante Résidente PNUD Algiers
2	Mr Yves de Soyès	Regional Technical Advisor UNDP Brussels Representation Office
3	Mr Jonathan Derio	Assistant Résident PNUD Algiers
4	Mme Faiza Bendriss	Team Leader Nature Climate and Energy Portfolio PNUD Algiers
5	Mr Sofiane Dih	RBM Analyst PNUD Algiers
Direction Nationale du Projet		
6	Mr Salah Amokrane	Directeur National du projet PPCA
7	Mme Wafa Amoura	Coordinatrice du Projet PPCA
9	Mr Salim Mouici	Assistant Administration et Finance
10	Mr Ibrahim Hesses	Chargé S&E
11	Mr Abdenour Moussouni	Chargé de la planification
13	Mme Narimane Saheb	Chargée de Communication
14	Mr Reda Bahlouli	Chargé de la Biodiversité
15	Mr Abderrahmane Tikouk	Chargé de l'audiovisuel
16	Mme Samiha BAYARASSOU	Chargée de SIG
17	Mme Amira NAIT SEDDIK	Chargée du tourisme
18	Mme Saliha BENCHATER	Chargée d'administration
19	Mme Soumiya GUENFOUD	Assistante administrative
20	Mr Amine OUALI	Chargé de moyens généraux
21	Mme Rachida KACI	Chargée des archives
Ministère de la Culture et des Arts		
22	Mr Zouhir Bellalou	Secrétaire Général du Ministère de la culture et des arts
23	Mr. Younes Babanedjarr	Président Comité Pilotage Projet PPCA
24	Mme Nawel Dahmani-Younsi	Directrice des Etudes prospectives de la documentation et de l'informatique
25	Mme Nabila CHERCHALI	Directrice de la conservation et de la restauration du patrimoine culturel
26	Mr Zine-Eddine Khalfaoui	Sous-Directeur direction de la coopération et des échanges
27	Mme Fatiha Remagui-Temam	Administrateur direction de la coopération et des échanges
28	Mr Hacem MEKKI	Administrateur direction de la coopération et des échanges
29	Mme Zineb	Direction des affaires juridiques
Experts recrutés par le projet		
31	Mr Zoubir Sahli	agroéconomiste Expert consultant du projet
32	Mr Mourad Betrouni	archéologue Expert consultant du projet
33	Mr Aissa Moali	écologue Expert consultant du projet
34	Mr Mdjid Djebarra	agroéconomiste Expert consultant du projet
Représentants Institutionnels		
35	Mr Athmane Mehadji	S/D en charge de la coopération MAE
36	Mme Kabouya Ilhem	DGF
37	Mme. BESSAI SAMIA	Ressources en eau

38	Mme Laouar saida	Ministère de l'environnement
39	Mr Koudil Seddik	Directeur Central Ministère de la formation professionnelle
40	Mr Taieb Abdenour	S/directeur au ministère de l'intérieur et des collectivités locales
41	Mme.Rachida Zaddem	Présidente de la commission culture UNESCO Algérie
42	Mme Lydia Nait Kaci	Chargé bureau aires protégées biodiversité ministère environnement
43	Mme Amal Soltani	Directrice du CNRA
44	Mme Benabrouche	CNRA
45	Mr Hakim Metref	journaliste Horizons
46	Mr Noureddine Saad	Chaîne nationale de TV 4 (en langue Tamazight)
		Parc Culturel de l'Ahaggar
47	Mr Hamoud AMERZAGH	Directeur
48	Mr Mohamed BELGHOUL	Chef de Département
49	Mr Abdelkrim GHARICHE	Ingénieur S/D Tamanrasset
50	Mr Moussa GAHOU	Technicien Supérieur Agriculture
51	Mr Abbdelhouab ABOUDA	Chargé de l'IEC
52	Mr Abdelhamid HADDADI	Chargé de la Biodiversité
53	Mr Ismail GHALISSOU	Technicien Supérieur Agriculture
54	Mr Mohamed Ali OUARIDHINE	Technicien Supérieur Agrométéo
55	Mme Fatima GHIZLANE	Chargée de communication
56	Mme Fatma HMADOU	Ingénieur agronome
57	Mme Asmaa ZENANI	Ingénieur en environnement
58	Mme Mouna BEN SEBGAG	Cadre technique à l'ONPCA
59	Mme Samiha BOUKTHIR	Cadre technique à l'ONPCA
60	Mme Samiha TOUIL	Cadre technique à l'ONPCA
61	Mr Saleh HAMOU AISSA	Cadre technique à l'ONPCA
		Parc Culturel de Tassili N'Ajjer
62	Mme Fatima TAGABOU	Directrice de l'ONPCTN
63	Mr Karim BOUMHALA	Chef département administration
64	Mr Salim OUBRAHAM	Coordonnateur de l'ULGP
65	Mme Djamila BELTOU	Chargée de la communication
66	Mr Abdelmadjid BAKOU	Chargé Ecodéveloppement
67	Mr Bilal GUERROUI	Chargé de biodiversité
68	Mr Aissa AGAHMED	Facilitateur
		Parc Culturel de Tindouf
69	Mr Hmida HAIDAS	Directeur de l'ONPCT
70	Mr Salah SEBIH	Chef département étude et recherche à l'ONPCT
71	Mme Hadja KENNATA	Chargée de communcation à l'ONPCT
72	Mme Zoulikha HAIDAS	Cheffe département inventaire à l'ONPCT
73	Mr Ibrahim Salem ZRIBIA	Agent de surveillance à l'ONPCT
74	Mme Kaouther ABID	Chargée de biodiversité à l'ONPCT
75	Mme Ouarda BELLAL	Cheffe département protection légale à l'ONPCT
76	Mme Maryen BOUACIDIA	Cheffe département conservation à l'ONPCT
77	Mr Mohamed BOUSSEHINE	Chargé du SIG à l'ONPCT
78	Mr Mohamed BOUGHALIA	Conservateur des forêts Tindouf
79	Mr Abdelmoumen	Adjoint conservateur des forêts Tindouf
80	Mr Halim Hafir	Ingénieur Bureau des Parcs Nationaux DGF
81	Mr Ahmed KAROUMI	Direction des services agricloes de Tindouf
82	Mr yahyaoui KOURI	Secrétaire général de la commune Oum Lassel

83	Mr Mohamed HAIDAS	PAPC de la commune Oum Lassel
84	Mr Ali SELMI	Chargé de division Oum Lassel ONPCT
85	Mr Mohamed MENSOURI	Président de la chambre d'artisanat et métiers Tindouf
86	Mr Mostafa SAGHI	Représentant de la direction de l'énergie
87	Mr Mohamed BOUGHALIA	Conservateur des forêts de Tindouf
88	Mr Abdellah MOUACHI	Directeur de l'environnement de Tindouf
89	Mr Mohamed BOUSHAB	Directeur du tourisme et artisanat de Tindouf
90	Mme.Meriem YOUSSEF	Journaliste à la radio régionale de Tindouf
		Directions Régionales
91	Mr Tarek EL AIB	Représentant de la Direction de la Culture Wilaya Tamanrasset
92	Mr Omar BENCHIKH	Directeur de l'Environnement Wilaya Tamanrasset
93	Mr Fethi BOUGUEMOUZA	Cadre à la direction de la DASS Tamanrasset
94	Mr Abdessalam ARAB SAID	Chef de service protection de la faune et flore (conservation des Forêts Illizi)
95	Mr Abdelwahab BRIHOUME	Direction des services agricoles de Tamanrasset
96	Mme Karima AMROUS	Direction des ressources en eau de Tamanrasset
97	Mr Reda BENCHBIBA	Conservation des forêts de Tamanrasset
98	Mr Mohamed BEN BAHANE	Direction de la formation et enseignement professionnels de Tamanrasset
		Administrations locales
99	Mr Ahmed Belhadad	Wali d'Illizi
100	Mr Salah HEFFACHE	P/APW d'Illizi
101	Mr Messaoud ABDELLI	Représentant de l'APC Bordj El Haouès
		Associations et populations locales
102	Association femmes artisanes	Tarhenanet Parc culturel de l'Ahaggar
103	Association femmes artisanes	In abaghabagh parc culturel du Tassili n'Ajjer
104	Association femmes artisanes	Tindouf parc culturel de Tindouf
105	Association femmes artisanes	Oum Lassel parc culturel de Tindouf
106	Association Tghorfit	Ksar El Mihan parc culturel du Tassili n'Ajjer
107	Population locale Tagmart et Tarhenanet	Site prioritaire Taessa Parc culturel de l'Ahaggar
108	Population locale Torset	Site prioritaire Meddak parc culturel du Tassili n'Ajjer
109	Association Atakor	Parc culturel de l'Ahaggar
110	Association Malek Benabi	Parc culturel de Tindouf
111	Association JIL Aqlem	Parc culturel de Tindouf

Annexe N° 08 : Questions posées aux interviewé(e)s

Nous avons tâché de modérer les interviewé(e)s sous forme quantitative et qualitative, nous efforçant en particulier à évaluer les résultats atteints, mais surtout à saisir chez ces personnes leur pensée sur les interactions qu'ils ont eu avec le projet, leur vision présente quant à ces parcs culturels chez chacun des différents acteurs, les perspectives du projet, son développement, sa durabilité et ce qu'il restait, selon eux, à entreprendre

C'est ainsi qu'ont été abordées les questions suivantes à l'adresse, dans un premier temps, des autorités chargées de la mise en œuvre du projet :

- Quelle est la performance du projet en termes d'atteinte des résultats attendus (prenant en compte les indicateurs et l'objectif de développement) ?
- Quelles ont été la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité des résultats obtenus ?
- Quelle est votre vision à moyen terme du devenir des actions de ce projet ?
- Qu'y a-t-il lieu de faire ou de proposer pour sa pérennité, sa continuité, son développement
- Quelles actions considérez-vous comme primordiales pour assurer l'amélioration des activités engagées ?

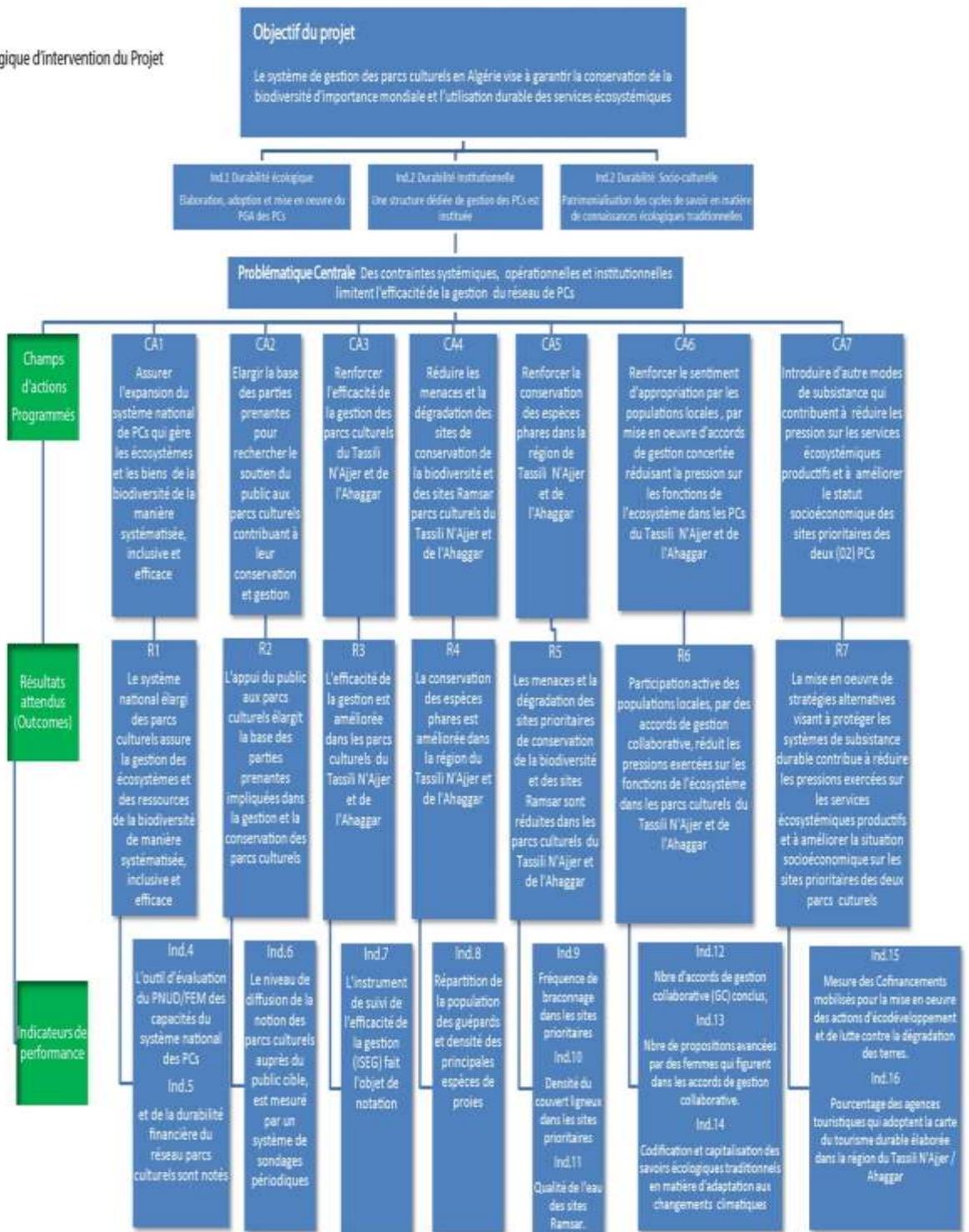
Ensuite, il s'est agi de comprendre concrètement, dans quelle mesure le projet a atteint les objectifs prévus, et ce en posant les questions suivantes :

- Pensez-vous qu'il y a eu un renforcement du développement économique local ?
- De quelle manière pensez-vous avoir contribué à la réduction des atteintes à la biodiversité ?
- Quelle a été la part de la participation des autres secteurs à la concrétisation de vos activités pour la préservation des écosystèmes ?
- Pouvez-vous quantifier les résultats liés à la distribution des avantages apportés par le projet aux groupes locaux, tous secteurs confondus, et particulièrement aux habitants vivant sur les sites touchés par le projet ?

Pour ce faire, nous avons tenté d'évaluer les changements relevés par rapport à la prise en charge locale des actions du projet afin d'évaluer la contribution du projet à ces changements ; en particulier d'identifier :

- Les obstacles rencontrés par les porteurs du projet ; et/ou les impacts négatifs liés aux activités du projet ;
- Le niveau de satisfaction des acteurs et des populations cibles du projet par rapport aux résultats atteints.

Ces questions ont été posées aussi bien aux chargés de la mise en œuvre du projet à l'échelon central, qu'aux acteurs locaux et autres démembrés de l'Etat, ainsi qu'aux participants touchés au niveau des sites, qu'ils soient membres des secteurs associés, représentants des populations et autres « bénéficiaires » (associations, entreprises privées intervenant dans les sites, utilisateurs des actions du projet)



Annexe N° 10 : Aperçu Evaluation Etat Développement Actuel Maturité/Viabilité de l'UGC Résumé Atelier Participatif 07.12.2021 organisé à siège DNP

But : Porter une appréciation commune sur la situation et la dynamique de l'UGC en fonction des traits essentiels d'une organisation

Objectif : Etablir un diagnostic organisationnel global sur l'état actuel de développement de l'UGC

Outils d'évaluation

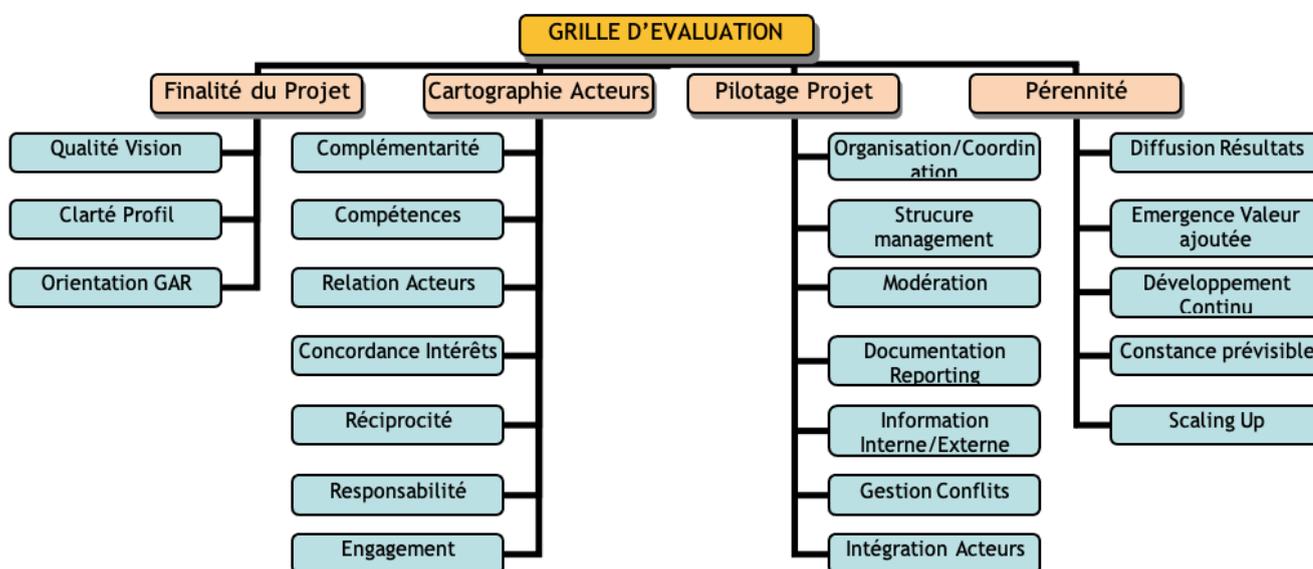
- Grille prédéfinie par **04** dimensions, devant cerner les principales dimensions de cette Unité centrale Chacune des dimensions soutenue par **03 à 07** caractéristiques pondérées
- Mode évaluation : Approche participative Auto évaluation – Méta-plan
- Checklist (22) Questions soumises à notation individuelle par chaque participant

Analyse : Données dépouillées, précisées et représentées sous forme de graphique

Résultats attendus : a) Valider les forces et les faiblesses des principales dimensions de l'UGC

b) Débattre autour des défis majeurs que l'équipe de l'UGC doit faire évoluer afin de renforcer sa fonctionnalité, dans l'éventualité de sa prise de fonction dans la nouvelle Unité de suivi des PCs

Diagnostic organisationnel global sur l'état actuel de développement de l'UGC



Les graphes ci-après montrent que toutes les notations données par les participants aux critères composant les dimensions traitées se rapprochent toutes de la note optimale de cinq (5). Ceci traduisant ainsi la qualité de cette équipe dans les termes suivants :

- d'abord, d'appropriation de la finalité d'une telle intervention relative à la biodiversité, à travers une vision raisonnablement partagée et à travers sa clarté vis-à-vis de la logique d'intervention de ce projet

- ensuite, cette équipe présente une cartographie des acteurs très approuvable. Les principales dimensions l'entourant sont la complémentarité, des compétences multidisciplinaires, de bonnes relations interpersonnelles, sa responsabilité assumée, son engagement sans faille. Réunion de tous les critères facilitant ainsi la collaboration intra-acteurs pour produire un travail d'équipe de qualité

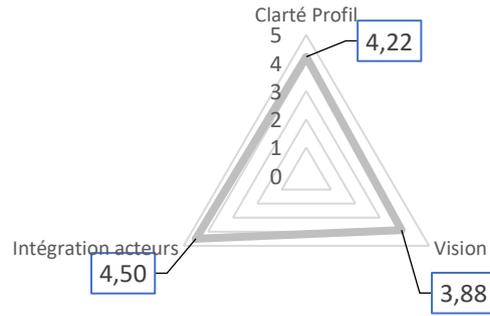
Sur le plan de la capacité de pilotage de projet, celle-ci est considérée très performante (gestion de ressources humaines, matérielles et financières) sous la conduite d'un Directeur de projet et d'une coordinatrice apte à gérer un processus, de sa conception à sa réalisation.

- enfin, vis-à-vis de la pérennité des acquis de ce projet, toute l'équipe de l'UGC affiche une excellente visibilité sur les activités à mener dans le futur et de ce fait, est fortement optimiste. Elle est convaincue que ce projet a fait émerger une très forte valeur ajoutée dans le domaine de la protection de la biodiversité dans ces immenses contrées sahariennes, que le développement de ce projet se poursuit, que sa durabilité est assurée et qu'il peut même servir de modèle à suivre.

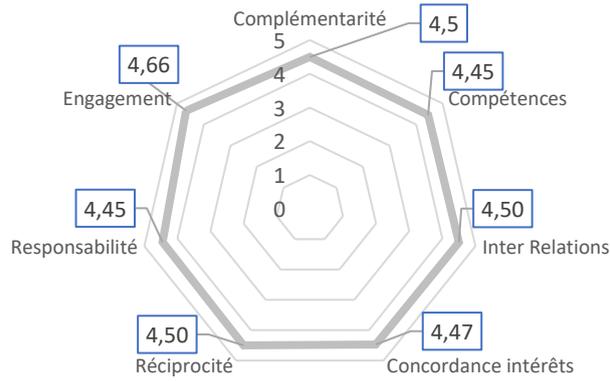
In fine, l'exercice réalisé en plénière dans cet atelier participatif avec toute l'équipe de la DNP révèle que celle-ci est pleinement viable aux fins d'assumer convenablement la poursuite des acquis de ce projet dans la nouvelle unité créée à cet effet.

Diagnostic organisationnel global sur l'état actuel de développement de l'UGC

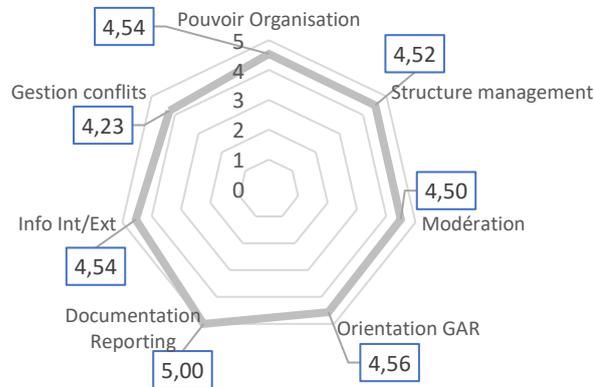
Dimension Finalité du Projet



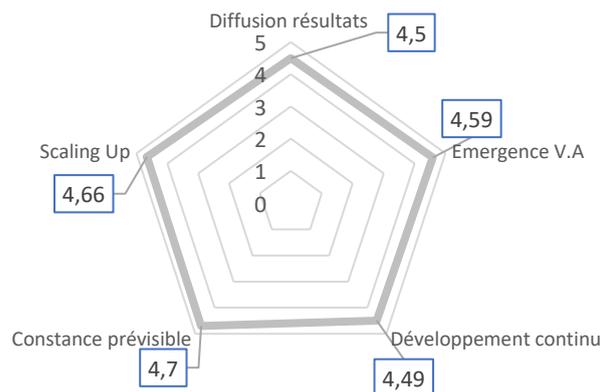
Dimension Cartographie acteurs



Dimension Pilotage Projet



Dimension Pérennité



Annexe N° 11 : Récapitulatif Notation de l'EF

Pertinence Conception du Projet	Notation par l'EF
Adéquation entre le projet et la problématique qu'il se propose de solutionner	6
Concordance entre l'objectif du projet et les priorités locales, nationales et internationales	6
Qualification démontrée de sa logique d'intervention /stratégie définie (cadre logique)	5
Identification correcte des parties prenantes et publics cibles	6
Etablissement et formulation des Indicateurs	5
Etablissement et formulation des hypothèses/risques	6
Total moyenne	34
	5,67
	Notation par l'EF

Efficacité du projet

Durabilité écologique	5
Durabilité institutionnelle.	6
Durabilité socioculturelle.	6
Résultat 1 Le système national élargi des parcs culturels assure la gestion des écosystèmes et des ressources de la biodiversité de manière systématisée, inclusive et efficace	5
Résultat 2 L'appui du public aux parcs culturels élargit la base des parties prenantes impliquées dans la gestion et la conservation des parcs culturels.	6
Résultat 3 L'efficacité de la gestion est améliorée dans les parcs culturels du Tassili N'Ajjer et de l'Ahaggar	6
Résultat 4 : La conservation des espèces phares est améliorée dans la région du Tassili N'Ajjer/ Ahaggar.	6
Résultat 5 Les menaces et la dégradation des sites prioritaires de conservation de la biodiversité et des sites Ramsar sont réduites dans les parcs culturels du Tassili N'Ajjer et de l'Ahaggar	5
Résultat 6 La Participation active des populations locales, par des accords de gestion collaborative, réduit les pressions exercées sur les fonctions de l'écosystème dans les PCs du Tassili N'Ajjer et de l'Ahaggar	6
Résultat 7 : La mise en œuvre de stratégies alternatives visant à protéger les systèmes de subsistance durable contribue à réduire les pressions exercées sur les services écosystémiques productifs et à améliorer la situation socio- économique sur les sites prioritaires des deux parcs culturels l'Ahaggar et Tassili N'Ajjer	6
Total moyenne	57
	5,70
	Notation par l'EF

Efficience du Projet

Taux d'exécution financière par rapport au taux attendu	6
Affectation des ressources financières par rapport aux postes initialement prévus	5
Optimisation des ressources financières	6
Total moyenne	17
	5,67
	Notation par l'EF

Durabilité du projet

Durabilité financière	4
Durabilité Politique	4
Durabilité socio culturelle	4
Durabilité cadre institutionnel et gouvernance	4
Durabilité environnementale	4
Probabilité globale de durabilité	4

